

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP15/PR

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-huitième session
Genève, Suisse, 6 – 11 juillet 2015

RAPPORT DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Pékin, Chine, 13 - 18 avril 2015

Note: Ce rapport comporte la Lettre circulaire Codex CL 2015/13-PR.

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CX 4/40.2

CL 2015/13-PR
Mai 2015

Aux : - Points de contact du Codex
- Organisations internationales intéressées

Du : Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires,
Courriel: codex@fao.org,
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie

OBJET : DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (REP15/PR)

Le rapport de la quarante-septième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-huitième session qui se tiendra à Genève (Suisse) du 6 au 11 juillet 2015.

PARTIE A : QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-HUITIÈME SESSION :

1. **Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5/8**(par. 118, Annexelll).
2. **Avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5** (par. 118, Annexe IV).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant formuler des observations sur les questions ci-dessus peuvent le faire en écrivant, conformément à la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés* (Partie 3 – *Procédure uniforme pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés*, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), **par courriel**, à l'adresse susmentionnée **avant le 20 juin 2015**.

PARTIE B : AUTRES POINTS D'ACTION POUR LA 38ÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

3. Orientation en vue de faciliter l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides pour les cultures mineures(y compris l'Annexe sur la Méthodologie d'attribution des cultures en différentes catégories de consommation)(pour inclusion en tant qu'Annexe aux *Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides*) (par. 155, Annexe XI, Partie A).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant soumettre des observations sur les questions ci-dessus, sont priés de le faire par écrit ou courriel adressé à l'adresse reprise ci-dessus et ce **avant le 20 juin 2015**.

PARTIE C: DEMANDE DE COMMENTAIRES ET D'INFORMATIONS SUR :

4. Les questions se rapportant à la JMPR 2015 y compris les formulaires de préoccupations (par. 41-119, Annexe XII)

Les pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels concernant les questions se rapportant à la JMPR 2015 (par exemple BPA, évaluation de résidu, évaluation d'apport, etc.), à des pesticides/produits spécifiques à examiner par la JMPR 2015, y compris la soumission de formulaires de préoccupation accompagnés des données nécessaires, sont invités à envoyer les informations ou données **avant le 30 juin 2015 à :**

- Melle Yong Zhen YANG, Secrétaire FAO JMPR, Viale delle Terme di Caracalla, Rome 00153, Italia, E-mai l: YoungZhen.Yang@fao.org;
- Dr Philippe VERGER, Secrétaire OMS JMPR, Avenue Appia 20, 1211 Genève 27, Suisse, E-mail: vergerp@who.int;
- Dr Xiongwu QIAO, Président du CCPR, Shanxi Academy of Agricultural Sciences, 2 Changfeng Street, Taiyuan, Shanxi Province, 030006, P.R. Chine, E-mail: ccpr_qiao@agri.gov.cn, ccpr@agri.gov.cn; et
- Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie; E-mail: codex@fao.org).

Les pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels dans le document REP15/PR, Annexe XII concernant les questions se rapportant aux futures réunions de la JMPR (BPA, évaluation de résidu, évaluation d'apport, etc.) sur des pesticides/produits devant être examinés lors des années suivantes par la JMPR, sont invités à envoyer les informations ou données un an avant que la JMPR n'examine ces composés, aux adresses reprises ci-dessus.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La 47^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides est parvenue aux conclusions suivantes :

QUESTIONS PRÉSENTÉES POUR ADOPTION PAR LA 38ÈME SESSION DE LA COMMISSION

Projets et avant-projets de LMR de pesticides

- Projets et avant-projets de LMR pour les pesticides aux étapes 5 et 5/8 (avec omission des étapes 6/7) (par. 118 et Annexes III et IV);

Autres questions pour adoption/approbation

- Limites maximales de résidus de pesticides recommandées pour révocation (par. 118, Annexe V) ;
- Orientation en vue de faciliter l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides pour les cultures mineures (y compris l'Annexe sur la méthodologie d'attribution des cultures dans les différentes catégories de consommation) (pour inclusion en tant qu'Annexe aux *Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides*) (par. 155, Annexe XI, Partie A).
- Calendrier du Codex et listes de pesticides à examiner en priorité par la JMPR (par. 175, Annexe XII).

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION

Le Comité :

- a pris note des questions soumises au Comité par la Commission et ses organes subsidiaires et a répondu s'il y a lieu, en particulier en ce qui concerne la surveillance de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 (par. 18, Annexe II) ;
- est convenu de retenir plusieurs projets et avant-projets de LMR de pesticides dans l'attente des évaluations de la JMPR ou des réponses aux formulaires de préoccupation (par. 119, Annexe VI et VII) ;
- est convenu de retirer plusieurs projets et avant-projets de LMR de pesticides en vue de l'avancement des LMR correspondantes pour adoption par la Commission (par. 119, Annexe VIII) ;
- est convenu de retenir le Groupe 015 – Légumes secs et le Groupe 014 – Légumineuses en attendant la finalisation de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* concernant les groupes de végétaux et quelques questions en suspens se rapportant à la classification des produits dans ces groupes (par. 123 et 130, annexes IX et X) ;
- est convenu d'examiner à nouveau le regroupement des cultures pour les Groupes 011 – Légumes-fruits, cucurbitacées ; 020 – Graminées de céréales ; 021 Herbes pour la production de sucre ou de sirop et 024 Graines pour boissons et sucreries lors de sa prochaine session comme faisant partie de la révision en cours de la *Classification des produits destinés à la consommation humaine et animale* (par. 130, 135 et 138) ;
- est convenu de poursuivre le travail sur des exemples de sélection de produits représentatifs pour les végétaux et autres groupes de produits en parallèle avec la révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale et la directive pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour les groupes de produits* (par. 137) ;
- est convenu d'examiner un document de discussion sur l'impact du déplacement de *Vigna* spp sous Haricots (sec) sur les CXL pour le Pois (sec) lors de sa prochaine session (par. 122) ;
- est convenu d'examiner à nouveau l'avant-projet de Directive sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides (par. 144) ;
- est convenu de placer sur le site du Codex les tableaux sur l'application de la directive en vue de faciliter l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides pour les cultures mineures, au titre de document d'information. (par. 155, Annexe XI, Partie B) ;
- est convenu d'encourager les pays membres à travailler sur le projet pilote dans le cadre comité de pilotage du Global Minor Use (GMU) chargé de la base de donnée et du partage des données (par. 155) ; et
- est convenu de demander aux pays membres de fournir des données pour enrichir la base de données du GMU, ce qui permettrait de soumettre des propositions de LMR pour les cultures mineures au GTE sur les priorités en vue de les inclure dans les calendriers du CCPR et les listes de pesticides à examiner en priorité (par. 155).

Résumé et conclusions	ii
Rapport de la 47 ^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides	1
État d'avancement des travaux	20

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1
OUVERTURE DE LA SESSION	2 - 3
DIVISION DES COMPÉTENCES	4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (Point 1 de l'ordre du jour)	5
DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS (Point 2 de l'ordre du jour)	6
QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES (Point 3 de l'ordre du jour)	7 - 18
QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 4a de l'ordre du jour)	19 - 21
QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 4b de l'ordre du jour)	22 - 24
RAPPORT DE LA JMPR 2014 SUR DES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (Point 5a de l'ordre du jour).....	25 - 39
RAPPORT SUR LES RÉPONSES DE LA JMPR 2014 À DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES SOULEVÉES PAR LE CCPR (Point 5b de l'ordre du jour).....	40
PROJETS ET AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE À L'ÉTAPE 7 ET À L'ÉTAPE 4 (Point 6 de l'ordre du jour).....	41 - 119
Remarques générales	41 - 43
Diquat (31)	44
Chlorpyrifos-méthyl (90)	45 - 46
Phosmet (103)	47
Dithiocarbamates (105)	48 - 49
Triforine (116)	50 - 52
Oxamyl (53)	53
Triadiméfon (133)	54
Propamocarbe (148)	55 - 57
Propiconazole (160)	58 - 59
Triadiménol (168)	60
Buprofézine (173)	61 - 62
Glufosinate-ammonium (175)	63
Bifenthrine (178)	64
Myclobutanil (181)	65 - 67
Fenpropathrine (185)	68 - 71
Tébuconazole (189)	72 - 73
Pyraclostroline (210)	74 - 75
Métalaxyl-M (212)	76
Difénoconazole (224)	77
Diméthomorphe (225)	78 - 80
Chlorantraniliprole (230)	81
Prothioconazole (232)	82
Spirotétramate (234)	83
Spirodiclofène (237)	84

Clothianidine (238)	85
Fluopyram (243)	86 - 87
Thiaméthoxame (245)	88
Benzoate d'émamectine (247)	89 – 90
Sulfoxaflor (252)	91 - 94
Penthiopyrad (253)	95
Sédaxane (259)	96
Benzovindiflupyr (261)	97
Fénamidone (264)	98 - 100
Fluensulfone (265)	101 - 103
Tolfenpyrad (269)	104
Aminocyclopyrachlore (272)	105 - 107
Cyflumétofène (273)	108
Dichlobénil (274)	109 - 110
Flufenoxuron (275)	111 - 113
Imazamox (276)	114 - 115
Mésotrione (277)	116
Métrafénone (278)	117
État des limites maximales de résidus de pesticides	118 - 119
PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS (GROUPE 015 –LÉGUMES SECS) (Point 7a de l'ordre du jour)	
(Agenda Item 7a)	120 - 123
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : AUTRES GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS – GROUPE 011 LÉGUMES-FRUIT, CUCURBITACÉES ET GROUPE 014 LÉGUMINEUSES (Point 7b de l'ordre du jour)	
	124 - 130
AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE - AUTRES GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS – GROUPE 020 – GRAMINÉE DE CÉRÉALES (Point 7c de l'ordre du jour).....	
	131 - 135
AVANT-PROJET DE TABLEAUX SUR LA SÉLECTION ET LES EXEMPLES DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS (POUR INCLUSION DANS LES PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES POUR CERTAINS GROUPES DE PRODUITS) (Point 7d de l'ordre du jour).....	
	136 - 138
AVANT-PROJET DE DIRECTIVES SUR LES CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LES MÉTHODES D'ANALYSE VISANT À DÉTERMINER LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (Point 8 de l'ordre du jour).....	
	139 - 145

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LES ORIENTATIONS À FOURNIR EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES POUR LES CULTURES MINEURES ET LES CULTURES SPÉCIALES (Point 9 de l'ordre du jour)	146 - 157
ETABLISSEMENT DU CALENDRIER ET DES LISTES CODEX DE PESTICIDES À ÉVALUER EN PRIORITÉ (Point 10 de l'ordre du jour).....	158 - 176
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 11 de l'ordre du jour)	177 - 178
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)	179

LISTE DES ANNEXES

	Pages
ANNEXE I LISTE DES PARTICIPANTS	22
ANNEXE II RÉPONSES DU CCPR À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019.....	41
ANNEXE III AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 5/8)	46
ANNEXE IV AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 5)	57
ANNEXE V LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES RECOMMANDÉES POUR RÉVOCATION.....	58
ANNEXE VI PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 7)	61
ANNEXE VII AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES (À L'ÉTAPE 4)	62
ANNEXE VIII PROJETS ET AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS RETIRÉS PAR LE CCPR	63
ANNEXE IX PROJET DE REVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPE 015 LÉGUMES SECS (A L'ÉTAPE 7).....	64
ANNEXE X AVANT-ROJET DE REVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPE 014 LEGUMNEUSES (A L'ÉTAPE 4)	68
ANNEXE XI ORIENTATION EN VUE DE FACILITER L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES POUR LES CULTURES MINEURES	73
ANNEXE XII CALENDRIERS CODEX ET LISTES DES PESTICIDES A ÉVALUER EN PRIORITÉ PAR LA JMPR	95

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

DJA	Dose journalière acceptable
AFQP	Aussi faible que possible
DrfA	Dose de référence aiguë
UA	Union africaine
BSA	métabolite acide sulfonique (M3627, BSA)
CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCMAS	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CLI	CropLife International
ACC	Acide cyclopropane-carboxylique
CRD	Document de séance
FFC	Fond fiduciaire du Codex
CXL	Limite maximale de résidus de pesticide Codex
EAJ	Estimation de l'apport journalier
AESA	Autorité européenne de sécurité des aliments
CSE	Critère sanitaire environnemental
LMRE	Limite maximale de résidus étrangers
UE	Union européenne
GTE	Groupe de travail électronique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
BPA	Bonnes pratiques agricoles (dans l'usage des pesticides)
GEMS/Food	Système mondial de surveillance de l'environnement – Programme de surveillance et d'évaluation de la contamination alimentaire
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire
GMUS-2	Deuxième sommet sur les usages mineurs
HR	Résidus les plus élevés dans la portion comestible d'un produit découverte dans des essais utilisés pour estimer un niveau maximum de résidus dans le produit
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
IARC	Agence internationale pour la recherche sur le cancer
ICGCC	Comité international d'experts sur le regroupement des cultures
AJEI	Apport journalier estimatif international
ACTEI	apport à court terme estimatif international
JECFA	Comité d'experts mixte FAO/OMS sur les additifs alimentaires
JMPR	Réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides
LQ	Limite de quantification
LMR	Limite maximale de résidu
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
PAD	Base de données d'attributs de pesticides
GTP	Groupe de travail physique
RIVM	Institut national de la santé publique et de l'environnement
SPS Agreement	Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
STDF	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
MREC	Médiane de résidus en essai contrôlé
DJT	Dose journalière tolérable
AST	Acide sulfonique de thiazole (M3625, TSA)
TTC	Seuil toxicologique de préoccupation

USA	États-Unis d'Amérique
GT	Groupe de travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMC	Organisation Mondiale du Commerce

INTRODUCTION

1. La 47^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de Pesticides (CCPR) s'est tenue à Pékin, Chine du 13 au 18 avril 2015 sur l'aimable invitation du Gouvernement chinois. Le Professeur Xiongwu QIAO, Vice-directeur de l'Académie Shanxi des Sciences Agricoles a présidé la session, assisté du Dr Guibiao YE, Directeur du Secrétariat du CCPR, Institut pour le contrôle agrochimique, Ministère de l'Agriculture de la République populaire de Chine. À la session ont participé des représentants de 49 pays membres, 1 organisation membre, six organisations internationales et de la FAO et l'OMS. La liste des participants est jointe en Annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. Mr. Xinrong YU, Vice-ministre au ministère de l'agriculture de la République populaire de Chine a ouvert la session. Dans sa remarque, le Vice-ministre a exprimé l'appréciation du gouvernement chinois pour le travail de la Commission du Codex Alimentarius. Le Vice-ministre a souligné le fait que la Chine est engagée à utiliser des pesticides moins toxiques et a informé le Comité sur certaines mesures de sécurité prises récemment dans le domaine des pesticides. Mr. YU a réaffirmé l'engagement de la Chine à poursuivre sa collaboration avec la Commission du Codex Alimentarius et ses pays membres dans le domaine du développement de normes internationales, en vue de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques équitables dans le commerce international.
3. Le Dr Percy Wachata MISIKA, représentant de la FAO en Chine s'est également exprimé devant le Comité au nom des Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS et a souligné l'importance de la contribution du CCPR à la santé humaine, à l'environnement et au commerce international des denrées alimentaires ainsi qu'à son impact sur la sécurité alimentaire et le bien-être social.

Répartition des compétences¹

4. Le Comité a pris note de la division des compétences entre l'Union européenne et ses États-membres, conformément au paragraphe 5, Règle II de la procédure de la Commission du Codex Alimentarius.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (Point 1 de l'ordre du jour)²

5. Le Comité :
 - a adopté l'ordre du jour provisoire comme son ordre du jour de la session ;
 - Est convenu d'examiner une actualisation de l'atelier organisé par EFSA conjointement avec la FAO, l'OMS et RIVM sur l'équation ACTEI sous le point 11 et ;
 - est convenu d'établir le groupe de travail intra-session sous la présidence des États-Unis d'Amérique et coprésidé par la Chine et l'Inde pour traiter les commentaires soumis au sujet de la directive sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse en vue de la détermination des résidus de pesticides et ce afin de préparer une version révisée devant être examinée par la plénière sous le point 8.

NOMINATION DES RAPPORTEURS (Point 2 de l'ordre du jour)

6. Le Comité a nommé Mr. David Lunn (Nouvelle-Zélande) et Mr. Kevin Bodnaruk (Australie) aux fonctions de rapporteurs.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES (Point 3 de l'ordre du jour)³

7. Le Comité a noté que les questions soulevées par la CAC et ses organes subsidiaires ne concernaient principalement que des demandes d'information.

Directive sur les documents informatifs

8. Le Comité a pris note de la directive sur les documents d'informations soumise par la CAC à tous les organes subsidiaires et que ces types de documents pourraient être utilisés à l'avenir pour aider les pays membres à mieux comprendre et mettre en œuvre les textes développés par le CCPR.

Annexe sur les exemples pratiques sur l'échantillonnage

9. En ce qui concerne la demande du CCPR au CCMAS concernant le travail sur le développement d'exemples

¹ [CRD 1](#)

² [CX/PR 15/47/1](#)

³ [CX/PR 15/47/2](#); Commentaires du Brésil, de l'Équateur, du Japon, de l'Union africaine ([CRD3](#)); avant-projet de réponse à la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2019 préparé par les secrétariats du Codex et du CCPR ([CRD6](#))

pratiques sur les plans d'échantillonnage, se rapportant entre autres aux résidus de pesticides, le Comité a noté que le travail du CCMAS ne ferait pas d'interférence avec les procédures d'échantillonnage et d'essai développées par le CCPR et d'autres comités pertinents et que les exemples développés par CCMAS montraient comment les échantillons prélevés conformément aux procédures développées par les comités intéressés pouvaient être utilisés pour le processus de prise de décision.

Plan stratégique du Codex 2014-2019

10. Le Comité a examiné les réponses sur la mise en œuvre du Plan stratégique basé sur un avant-projet préparé par les secrétariats du Codex et du CCPR, et qui tient compte des commentaires soumis à la présente session.
11. Le Comité a noté les commentaires et opéré les changements suivants aux réponses proposées :

Activité 2.1.1

12. Une référence aux calendriers du CCPR et à la liste des pesticides à examiner en priorité a été ajoutée comme étant une autre manière de demander un avis scientifique de la JMPR en plus de la soumission des formulaires de préoccupation.
13. La délégation du Brésil, appuyée par le Chili a souligné que le CCPR devrait faire un effort pour garantir un usage cohérent des principes pour l'analyse de risque et l'avis scientifique, tels que repris dans le Plan stratégique.

Activité 2.1.3

14. Une référence au Manuel de procédure, au mandat du Codex et aux facteurs légitimes a été ajoutée pour souligner le travail du CCPR dans le développement des principes et directives pour la gestion des risques.

Activités 3.1.5 et 4.1.5

15. Les délégations du Brésil, du Chili et du Paraguay mentionnent que les GTP et GT intra-session établis pas le CCPR doivent travailler dans toutes les langues officielles disponibles de la CAC afin de faciliter la participation de tous les États-membres.
16. Le président a noté que la Chine chercherait la possibilité d'attribuer des ressources supplémentaires pour fournir des services d'interprétation dans les trois langues de travail du CCPR lors des GT organisés avant /durant la session plénière.
17. La délégation du Cameroun a noté que les Directives pour les Groupes de travail physiques et électroniques contenaient des réserves concernant l'usage des langues et a fait savoir au Comité qu'une telle décision pourrait créer un problème pour les autres secrétariats des pays hôtes, qui eux pourraient ne pas disposer des ressources nécessaires pour fournir ce service.

Conclusion

18. Le Comité est convenu de soumettre les réponses au CCEXEC et à la CAC pour examen (Annexe II).

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 4a)⁴ de l'ordre du jour)

19. Le représentant de l'OMS a informé le Comité sur les activités de la FAO et de l'OMS, pertinentes pour le travail du CCPR, autres que celles de la JMPR.
20. En outre, le représentant a noté la participation de deux délégués appuyés par le CTF et a remercié les pays membres pour leur contribution au CTF. Il a par ailleurs souligné deux événements organisés en parallèles à la JMPR de 2015 :
 - Un atelier d'expert organisé en collaboration avec EFSA sur l'équation ACTEI (point 11);
 - Un tour de table organisé pour le grand public, afin d'expliquer l'approche scientifique pour l'évaluation des risques chimiques, avec la participation d'experts de la JMPR. Cet événement sera organisé dans le contexte de World Food Expo 2015 à Milan (Italie).
21. Le représentant a recommandé au Comité l'usage du site web GEMS/Food pour soumettre les données de surveillance devant être collectées pour appuyer les LMRE. Ceci devrait diminuer la charge de travail des experts de la JMPR et garantir la pérennité du stockage des données. Il a également informé le Comité de l'amélioration de l'accès aux données concernant les évaluations de la JMPR et les LMR Codex par le biais du « tableau de bord » disponible sur : <http://www.who.int/foodsafety/databases/en/>

⁴ [CX/PR 15/47/3](#); Commentaires du Kenya et de l'Union africaine([CRD4](#)); du Nigéria ([CRD13](#)).

QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 4b)⁵ de l'ordre du jour)**Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)**

22. Le Comité a pris note des informations pertinentes pour le travail du CCPR fournies par l'OCDE

La Division conjointe FAO/AIEA sur les techniques nucléaires en alimentation et agriculture

23. Le Comité a pris note des informations fournies par le représentant de la Division conjointe FAO/AIEA sur les techniques nucléaires en alimentation et agriculture, pertinentes pour le travail du CCPR.
24. Le représentant a plus spécialement souligné les principales activités de la Division conjointe permettant d'aider les pays membres à rechercher des solutions en matière de sécurité alimentaire et besoins de sécurité en utilisant des techniques nucléaires, ces activités sont les suivantes :

- le renforcement, fort nécessaire, des capacités de surveillance de la sécurité alimentaire par l'utilisation du nucléaire et des techniques apparentées et la fourniture d'appui et assistance aux pays membre par le biais d'une série de projets impliquant le transfert d'information et de technologie, des ateliers de formation, des bourses, des missions et une assistance de la part de scientifiques/d'experts ainsi que une assistance à l'achat d'équipements modernes analytiques et de consommables. Les résultats sont une amélioration mondiale de la commercialisation en garantissant la conformité avec les normes internationales de sécurité alimentaire, la création d'emplois hautement qualifiés dans les pays participants, un meilleur usage des pesticides et médicaments vétérinaires et une augmentation mondiale de la production de denrées alimentaires sûres et nutritives.
- la fourniture d'expertise et l'encouragement de la coopération entre scientifiques tant dans les pays en développement que dans les pays développés et ce, par le biais de projets de recherche coordonnés en vue de la recherche et du développement d'outils permettant de résoudre les problèmes survenant dans la sécurité et la sûreté alimentaires.
- la création de réseaux régionaux de laboratoires de surveillance pour garantir la sécurité des denrées alimentaires tout en encourageant la coopération régionale, le transfert de technologies et la promotion d'efforts coopératifs en vue de la solution de problèmes régionaux.
- la publication d'une base de données de détection détaillée, de méthodes analytiques quantitatives et confirmatoires pour l'analyse des contaminants alimentaires, y compris les pesticides (<http://nucleus.iaea.org/fcris/Default.aspx>). Est également incluse la PAD, pour les laboratoires sur la sécurité alimentaire/environnementale, y compris les liens avec le Codex et autres LMR internationales et bases de données sur les propriétés physiques, chimiques et toxicologiques des pesticides, rendant ainsi facilement accessibles des informations importantes pour la sécurité et sûreté alimentaire.
- l'assistance et la contribution à la préparation/finalisation de l'avant-projet de critères de performance pour l'évaluation de l'aptitude des méthodes d'analyse de résidus de pesticides et la formation des pays membres en matière de développement et de validation de méthodes analytiques répondant à des normes acceptables au plan international.

RAPPORT DE LA JMPR 2014 SUR DES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (Point 5a de l'ordre du jour)⁶

25. Le Comité a pris note des informations contenues dans la Section 2 du rapport de la JMPR 2014 et a en particulier noté les commentaires et remarques suivants :

Points 2.1 - 2.6

26. Le secrétariat de la JMPR a informé le Comité de la publication d'un nouveau document d'orientation préparé par le groupe d'experts de l'OMS adopté par la JMPR 2014, y compris un programme modifié pour l'approche TTC. Le Secrétariat de la JMPR a noté que l'orientation reflétait les pratiques actuelles des experts par souci de transparence et n'était pas une nouvelle procédure en particulier concernant l'usage de TTC.
27. Le Secrétariat de la JMPR a aussi informé le Comité du point permanent de l'ordre du jour concernant l'actualisation des principes et méthodes pour l'évaluation des risques des produits chimiques dans les aliments (EHC 240). Une délégation a soulevé la question du manque de cohérence entre les différents organes de l'OMS, par exemple la JMPR et IARC au sujet de la cancérogénicité du glyphosate. Le représentant de l'OMS a répondu que les rôles de la JMPR et du CIRC étaient différents, l'IARC effectuant une

⁵ [CX/PR 15/47/4](#); [CX/PR 15/47/4-Add.1](#); Commentaires du Kenya et de l'UA ([CRD4](#)) et du Nigéria ([CR13](#)).

⁶ [Section 2 du Rapport de la JMPR 2014](#); Commentaires de la Chine, de l'UE, du Kenya, de l'UA ([CRD5](#)); du Nigéria ([CRD13](#)); des États-Unis ([CRD15](#)).

classification du danger indépendamment du mode d'action chimique et sans évaluation de l'exposition, alors que la JMPR effectue une évaluation de risque au niveau de l'exposition résultant des projets de LMR dans les aliments. Actuellement l'OMS travaille à l'amélioration de la communication sur ce point. Le représentant de la FAO a indiqué que la publication du CIRC avait déjà eu des répercussions sur les organismes de réglementation. Le Comité a noté que l'OMS fournira une actualisation sur le sujet.

28. Le Secrétariat de la JMPR a par ailleurs informé le Comité de l'absence de soumission en 2014 et 2015 de données provenant des nouvelles approches mécaniques et a demandé au Comité si la demande de ces données devait rester dans les futurs appels de soumission de données de la JMPR. Plusieurs délégations ont répondu que l'objectif de l'usage de telles données restait, même si pour le moment elles ne devaient pas faire partie de l'évaluation de la JMPR. Le Comité est convenu de maintenir la demande de ces données pour l'appel de soumission de données de 2016 et, si des données sont soumises, la JMPR devrait les analyser et faire des recommandations sur la voie à suivre.
29. En outre, le Secrétariat de la JMPR a informé le Comité des réflexions concernant l'évaluation du risque cumulatif et de son éventuelle applicabilité à la procédure de la JMPR. Il a noté qu'aucune des approches existantes ne pouvait à ce jour être mise en œuvre mais que l'on pouvait s'attendre à de nouvelles discussions à l'avenir en tant que fonction éventuelle de développements pertinents.
30. Le Secrétariat de la JMPR a également mentionné des développements futurs pour améliorer la caractérisation de risques chroniques pouvant survenir en raison d'une exposition inférieure à la durée de vie. Une prochaine réunion sera convoquée conjointement par les Secrétariats du JECFA et de la JMPR. Le Comité a appuyé cette initiative et le développement de scénarios appropriés.
31. Le Secrétariat de la JMPR a également mentionné l'éventuelle perte de temps des experts concernant la soumission de jeux de données incomplets. La JMPR a suggéré que les sponsors devraient inclure dans le jeu de données une déclaration selon laquelle le jeu de données est complet. Une délégation a noté qu'une telle déclaration était déjà implicite lors de la procédure d'établissement des priorités. Le Comité a conclu que c'était aux sponsors de voir individuellement s'ils estiment devoir compléter une telle déclaration.

Points 2.7 - 2.10

32. Le Secrétariat de la JMPR a informé le Comité du retour d'information de la JMPR 2014 sur l'avant-projet de document d'orientation concernant les LMR pour les pesticides pour les cultures mineures, préparé par le CCPR46. La réunion de la JMPR a réitéré ses pratiques générales dans l'estimation des LMR pour les cultures mineures consistant en une décision scientifique prise au cas par cas. D'autres informations ou explications sont fournies sous le point 9.
33. Le Secrétariat de la JMPR a aussi informé le Comité que la JMPR 2014 avait à nouveau examiné la procédure concernant l'établissement de LMR de groupe et a confirmé les critères établis par la JMPR 2013, y compris l'approche consistant en l'utilisation de la « règle de 5 fois ». La réunion de la JMPR a souligné le besoin de disposer de données pour les produits représentatifs des sous-groupes.
34. La délégation de l'UE a appuyé l'approche de la JMPR en général, et était d'avis que lorsque possible on pourrait omettre la « règle des 5 fois » et la procédure pourrait commencer immédiatement par un essai statistique. La délégation a observé que les LMR calculées avec le calculateur de l'OCDE devraient être similaires pour les produits individuels ou les combine pour proposer une LMR de groupe.
35. La délégation des États-Unis a souligné qu'elle utilisait la « règle des 5 fois » d'une autre façon que la JMPR. Elle a indiqué qu'une proposition pour l'OCDE était en préparation en vue de développer une approche harmonisée et a suggéré que la JMPR contribue à ces travaux.
36. Le Comité a pris note du travail qui pourrait être proposé à l'OCDE sur le calcul des LMR de groupe et a encouragé le Secrétariat de la JMPR à suivre cette discussion afin de garantir un partage en temps utile des informations entre l'OCDE et la JMPR en vue de faciliter une approche commune pour l'établissement des LMR de groupe.
37. Le Secrétariat de la JMPR a informé le Comité que la JMPR 2014 avait confirmé que le kumquat pourrait être inclus dans le groupe des agrumes.
38. Le Secrétariat de la JMPR a informé le Comité du remplacement des 13 régimes grappes par les nouveaux 17 régimes grappes⁷ après avoir effectué une modélisation des données pour répondre aux objectifs de la JMPR.
39. Les délégations ont bien accueilli les nouveaux régimes grappes. La délégation du Kenya a demandé de l'assistance en vue de faciliter l'organisation d'un atelier régional sur ce sujet et en particulier la réalisation d'études alimentaires pour appuyer la soumission des données par les pays africains. La délégation de l'UE a noté que sa région était représentée par cinq régimes grappes et a indiqué qu'elle effectuait de nouveaux essais pour vérifier si les résultats des nouveaux régimes grappes étaient représentatifs pour les nouveaux pays membres de l'UE.

⁷

http://www.who.int/foodsafety/areas_work/chemical-risks/gems-food/en/

RAPPORT SUR LES RÉPONSES DE LA JMPR 2014 À DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES SOULEVÉES PAR LE CCPR (Point 5b de l'ordre du jour)⁸

40. Le Comité a noté que des questions spécifiques soulevées par le CCPR seront traitées lors des discussions des composés concernés sous le point 6 de l'ordre du jour.

PROJET ET AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DANS LES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE AUX ÉTAPES 7 ET 4 (Point 6 de l'ordre du jour)⁹**Remarques générales**

41. La délégation de l'UE a fait savoir au Comité qu'elle présenterait des réserves pour plusieurs avant-projets et projets de LMR lors de la discussion des composés individuels et que les raisons de ces réserves sont exposées dans CRD5 et CRD7.
42. Le Comité est convenu que ces réserves, si pertinentes, seront reprises dans le rapport.
43. La délégation de l'UE a en outre fait remarquer que la pratique courante de la politique de l'UE était d'aligner les LMR de l'UE sur les LMR Codex (CXL) lorsqu'aucune réserve n'est exprimée. La délégation de l'UE a également noté que pour un certain nombre de composés, la JMPR avait évalué le potentiel de report de résidus dans les cultures de rotation et, dans l'intérêt de l'harmonisation, a pour ses évaluations invité la JMPR à examiner les résultats du travail en cours effectué par le groupe d'experts de l'OCDE sur la chimie des résidus de pesticides consistant à développer un « document d'orientation sur les essais sur le terrain pour les cultures de rotation ».

DIQUAT (31)

44. Le Comité a noté que les avant-projets de limites maximales de résidus et les CXL pour les haricots secs et pour les produits de l'élevage avaient été retenues à l'étape 4 dans l'attente de données du Canada et de l'Australie.

CHLORPYRIPHOS-MÉTHYL (90)

45. Le Comité a pris note de l'annonce de la JMPR 2014 selon laquelle les essais de résidus effectués sur le blé utilisaient des taux inférieurs à la BPA critique en Australie et qu'il n'y avait actuellement pas de preuve suffisante pour appuyer l'usage de l'approche de la proportionnalité pour les traitements après récolte. En conséquence, la JMPR a proposé le retrait des LMR de 5 mg/kg (Po) pour les céréales sauf le maïs et le riz ; 1,5 mg/kg pour le riz décortiqué et 0,2 mg/kg pour le riz poli.
46. L'Australie a informé le Comité qu'elle fournira de nouvelles informations sur la BPA et a demandé que les avant-projets de LMR soient retenus dans le cadre de la règle des quatre ans. Le Comité est convenu de maintenir tous les avant-projets de LMR et CXL dans l'attente de nouvelles informations sur la BPA de la part de l'Australie et une réévaluation par la JMPR.

PHOSMET (103)

47. Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption le projet de LMR proposé pour la grande canneberge d'Amérique.

DITHIOCARBAMATES (105)

48. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR pour la cardamome ; la graine de coriandre ; la graine de cumin ; la graine de fenouil ; le ginseng ; le ginseng séché y compris le ginseng rouge ; le poivre noir, blanc ; les piments forts ; et les piments forts séchés avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes pour les piments forts séchés.
49. La délégation de l'UE a exprimé une réserve sur le projet de LMR proposé pour la graine de cumin parce que l'origine du résidu était inconnue et que le risque d'ingestion journalière avait été fondé sur les critères de toxicité pour Zirame (pire des cas). La délégation indienne a informé le Comité que Zirame n'avait pas de label pour l'utilisation dans le cumin alors que Mancozeb (50) est le seul dithiocarbamate couramment utilisé sur la graine de cumin en Inde.

TRIFORINE (116)

50. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes.
51. Le Comité est convenu de révoquer toutes les CXL pour les choux de Bruxelles ; céréales ; cerises ; haricots commun (gousse et/ou graines immatures) ; cassis, groseilles rouge ou verte ; légumes-fruits, cucurbitacées ;

⁸ [Section 3 du rapport de JMPR 2014](#) ; Commentaires de l'UE ([CRD5](#))

⁹ [CX/PR 15/47/5](#), Commentaires de l'Australie, du Canada; [CX/PR 15/47/5-Add.1](#), Commentaires de la Chine, de l'UE, de l'Indonésie, de l'Iran, des Philippines, des USA, du Kenya et de l'UA ([CRD7](#)) ;

groseilles à maquereau ; pêches ; prunes (y compris pruneaux) et fraises.

52. Le Comité a noté les réserves de la délégation de l'UE sur tous les projets de LMR proposés en raison des différentes politiques de définition des résidus.

OXAMYL (126)

53. Le Comité a noté que les projets de LMR proposés pour les agrumes ; concombres ; melons, sauf pastèques et piments étaient retenues à l'étape 7 dans l'attente de la révision périodique par la JMPR 2017.

TRIADIMÉFON (133)

54. Le Comité est convenu d'aligner à l'étape 5/8 les projets de LMR proposé pour Triadiméfon et Triadiménol par l'introduction d'une LMR de 0,3 mg/kg pour Triadiméfon sur les raisins et de remplacer les CXL existantes de 10mg/kg pour les raisins séchés par une nouvelle proposition de 1 mg/kg elle aussi à l'étape 5/8 (voir Triadiménol (168))

PROPAMOCARBE (148)

55. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR pour brocoli ; chou de Bruxelles ; chou-fleur ; œufs ; poireau ; oignon ; graisse de volaille ; chair de volaille ; abats comestibles de volaille, avec en conséquence révocation des CXL correspondantes.
56. Le Comité a noté les réserves de l'UE sur l'avancement des projets de LMR proposés pour le chou cabus ; le chou frisé (y compris entre autres : chou cavalier ; chou vert ; chou frisé d'Écosse ; Chou mille têtes, non inclus chou Moellier) ; œufs ; graisse de volaille ; chair de volaille ; abats comestibles de volaille et poireau en raison des différentes définitions du résidu (produits de la volaille), un risque d'ingestion aigu (poireau) en raison de la DrfA inférieure établie en UE et une politique différente sur l'établissement des LMR pour les produits destinés à l'alimentation animale (chou cabus ; chou frisé (y compris entre autre : chou cavalier ; chou vert ; chou frisé d'Écosse ; Chou mille têtes, non inclus chou Moellier)) lorsque la charge alimentaire des animaux d'élevage dépasse les niveaux utilisés dans les études d'alimentation animale.
57. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 4 les projets de LMR proposés pour les choux cabus ; frisés (y compris entre autres chou cavalier ; chou vert ; chou frisé d'Écosse ; Chou mille têtes, non inclus chou Moellier), dans l'attente de nouvelles données (études d'alimentation animale) de la part du fabricant et de la réévaluation par la JMPR de 2018.

PROPICONAZOLE (160)

58. Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour la paille et le fourrage sec d'orge ; les abats comestibles (de mammifères) ; les graisses de mammifères (sauf graisses butyriques) ; viande (de mammifères autres que mammifères marins) ; laits ; paille et fourrage sec d'avoine ; paille et fourrage sec de seigle ; paille et fourrage sec de triticales ; paille et fourrage sec de blé ; avec en conséquence la révocation de toutes les CXL correspondantes.
59. Le Secrétariat de la JMPR a noté la préoccupation exprimée par la délégation des États-Unis sur l'évaluation des données de céréales et a informé le Comité que les données seraient réévaluées par la JMPR 2015.

TRIADIMÉNOL (168)

60. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour les raisins séchés (= raisins sec et raisins de Corinthe) avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes (voir aussi TRIADIMÉFON (133)).

BUPROFÉZINE (173)

61. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour le grain de café, tout en notant les réserves de la délégation de l'UE sur la formation potentielle d'une dégradation toxicologique importante lors de la transformation du café.
62. Le Secrétariat de la JMPR a informé le Comité que cette question de la présence substantielle de métabolites toxicologiques dans les produits transformés sera examinée par la JMPR 2015.

GLUFOSINATE-AMMONIUM (175)

63. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption les projets de LMR proposés pour le soja sec avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes et le retrait le projet de LMR apparenté.

BIFENTHRINE (178)

64. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 7 le projet de LMR proposé pour la mangue ; l'okra et la papaye et à l'étape 4 l'avant-projet de LMR pour la fraise dans l'attente de la révision par la JMPR.

MYCLOBUTANIL (181)

65. Le Comité a pris note que le formulaire de préoccupation soumis par la délégation des États-Unis, se

rapportant au remplacement de la CXL pour le groupe des fruits à noyau par différentes LMR de sous-groupes et l'application d'un facteur 5x la moyenne lorsque l'on examine les LMR de sous-groupe avait déjà été discuté (voir point 5a).

66. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes pour le cassis ; les œufs ; le houblon sec ; la prune (y compris le pruneau) ; les fruits à pépins ; la chair de volaille ; les abats comestibles de volaille ; les fruits à noyau ; la fraise et la tomate. Le Comité est aussi convenu de retirer les CXL pour la banane ; le cassis et la prune comme l'a recommandé la JMPR.
67. La délégation de l'UE a exprimé des réserves sur l'avancement du projet de LMR proposé pour la pêche (y compris la nectarine et l'abricot) en raison des différences de politiques sur l'extrapolation entre la JMPR et l'UE et pour les piments en raison des différences de politiques sur les données requises par la JMPR et l'UE.

FENPROPATHRINE (185)

68. Le Comité a pris note du formulaire de préoccupation soumis par les États-Unis en ce qui concerne la raison pour laquelle l'approche de la proportionnalité n'a pas été utilisée pour recommander une LMR sur la framboise. Le Secrétariat de la JMPR a répondu que l'approche de la proportionnalité ne pouvait pas être appliquée dans ce cas, les données ne répondant pas aux critères actuels du CCPR. La délégation des États-Unis a demandé un nouvel examen de ces questions à la JMPR 2015 et aimerait soumettre d'autres informations pour renforcer l'argument dans le formulaire de préoccupation.
69. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour les coques d'amande ; les agrumes ; l'huile d'agrumes comestible ; les grains de café ; les abats comestibles (de mammifères) ; les œufs ; les graisses de mammifères (sauf graisses butyriques) ; la viande (de mammifères autres que mammifères marins) ; laits ; piments ; piments forts séchés ; prune (y compris pruneau) ; graisse de volaille ; chair de volaille ; abats comestibles de volaille ; pruneau ; soja sec ; fraise ; thé vert, noir (noir fermenté et séché) ; tomate et fruits à coque d'espèce arborescente, avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes et recommande en outre la révocation des CXL pour la viande de bovins ; le lait de bovins ; les abats comestibles de bovins ; la graine de coton ; l'huile de graine de coton non raffinée ; l'aubergine ; le cornichon ; les raisins, comme l'a recommandé la JMPR 2014.
70. Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 5 les projets de LMR proposés pour la cerise, la pêche (y compris la nectarine et l'abricot) (y compris tous les produits de ce sous-groupe) ; et les fruits à pépins, en raison du risque d'ingestion aigu identifié par la JMPR en 2014 et dans l'attente d'un avis sur la disponibilité d'une BPA alternative.
71. Le Comité a noté les réserves de la délégation de l'UE sur l'avancement et des LMR pour la cerise ; les agrumes ; le grain de café ; les abats comestibles (de mammifères) ; les œufs ; les graisses de mammifères (sauf graisses butyriques) ; la viande (de mammifères autres que mammifères marins) ; laits ; la pêche (y compris la nectarine et l'abricot) ; les fruits à pépins ; la prune ; les piments ; la graisse de volaille ; la chair de volaille ; les abats comestibles de volaille ; le soja sec ; la fraise ; le thé vert et noir (noir, fermenté et séché) ; la tomate et les fruits à coque d'espèce arborescente en raison d'une part du manque de spécifications techniques de la substance utilisée pour dériver les valeurs de référence et d'autre part de la définition du résidu. La délégation de l'UE a aussi exprimé des réserves sur l'avancement des projets de LMR pour les piments et les tomates en raison de problèmes d'ingestion aiguë.

TÉBUCONAZOLE (189)

72. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour le haricot commun (gousse et/ou graines immatures) dans l'attente de la soumission de données à la JMPR.
73. Le Comité a aussi décidé de retirer les projets de LMR pour la pastèque comme l'a recommandé la JMPR 2014.

PYRACLOSTROBINE (210)

74. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour la cerise ; la pêche (y compris la nectarine et l'abricot) (y compris tous les produits de ce sous-groupe) ; et la prune (y compris le pruneau) avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes.
75. Le Comité a pris note des réserves de la délégation de l'UE sur la LMR pour l'abricot en raison des différentes politiques d'extrapolation entre l'UE et la JMPR.

MÉTALAXYL-M (212)

76. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 7 tous les projets de LMR pour Métalaxyl-M dans l'attente des résultats de la réévaluation périodique de Métalaxyl prévue pour 2017.

DIFÉNOCONAZOLE (224)

77. Le Comité est convenu de retirer le projet de LMR pour la papaye en raison de l'absence d'informations sur une BPA alternative.

DIMÉTHOMORPHE (225)

78. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 4 le projet de LMR proposé pour la laitue à cueillir en raison des risques d'ingestion aiguë identifiés par la JMPR 2014 et dans l'attente de la soumission d'informations sur une BPA alternative à évaluer par la JMPR.
79. Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés restants avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes.
80. La délégation de l'UE a exprimé des réserves sur l'avancement du projet de LMR proposé pour les légumes-fruits autres que les cucurbitacées en raison des politiques différentes d'extrapolation existant entre la JMPR et l'UE et pour les haricots en raisons de préoccupations concernant l'étape de maturité du produit sous examen.

CHLORANTRANILIPROLE (230)

81. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour les agrumes ; les graisses de mammifères (sauf les graisses butyriques) ; les graisses de volaille et le soja (sec) avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes pour les agrumes.

PROTHIOCONAZOLE (232)

82. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés tout en notant les réserves émises par la délégation de l'UE sur les projets de LMR pour les baies d'arbuste et les légumes-fruits, cucurbitacées (sauf pastèque) en raison des différences de définitions et de DrfA utilisées par la JMPR et établies dans l'UE.

SPIROTÉTRAMAT (234)

83. Le Comité a pris note de la réponse de la JMPR au formulaire de préoccupation soumis par les États-Unis concernant la recommandation de la JMPR de ne pas recommander de LMR pour l'ananas et la grenade, parce qu'aucune information n'était disponible sur la stabilité des résidus dans les échantillons de fruits qui avaient été coupés sur le terrain. La JMPR 2014 a confirmé sa conclusion précédente selon laquelle la coupe des fruits et légumes sur le terrain rendait incertaine la validité des résultats à moins que la stabilité des résidus n'ait pu être démontrée.

SPIRODICLOFÈNE (237)

84. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour l'avocat et les airelles.

CLOTHIANIDINE (238)

85. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour l'avocat ; les haricots, sauf la fève et le soja ; le houblon séché, la mangue et la menthe.

FLUOPYRAM (243)

86. Le Comité est convenu de retenir à l'étape 4 les projets de LMR proposés pour les piments et piments séchés dans l'attente de nouvelles données et a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour l'asperge ; les mûres de ronces ; le brocoli ; le chou de Bruxelles ; le chou cabus ; le chou-fleur ; l'ail ; le poireau ; la laitue pommée ; la laitue à cueillir ; l'oignon ; la pêche (y compris la nectarine et l'abricot) (y compris tous les produits de ce sous-groupe) ; la prune (y compris le pruneau) ; la graine de colza et les framboises (y compris la framboise de Virginie) avec en conséquence la révocation de la CXL correspondante pour la pêche.
87. La délégation Kényane a déclaré ses préoccupations au sujet du risque d'ingestion aiguë lors de la consommation par l'enfant de laitue à cueillir (100% de la DrfA).

THIAMÉTHOXAM (245)

88. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 des projets de LMR proposés pour l'avocat ; les haricots, sauf la fève et le soja ; le houblon séché ; la mangue et la menthe.

BENZOATE D'ÉMAMECTINE (247)

89. Le Comité a été informé qu'une nouvelle DrfA de 0,02 mg/kg de poids corporel a été établie par la JMPR 2014, et a pris note des réserves émises par la délégation de l'UE en ce qui concerne les limites utilisées pour dériver cette DrfA.
90. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 les projets de LMR proposés pour la salade romaine ; la laitue à cueillir ; la graine de colza et les fruits à coque d'espèce arborescente avec en conséquence la révocation des CXL associées pour la salade romaine et la laitue à cueillir.

SULFOXAFLORE (252)

91. Le Comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8, les projets de LMR proposés pour les citrons et

limes (y compris citron) ; les graisses de mammifères (sauf graisses butyriques) ; la mandarine (y compris les hybrides du genre mandarine) ; plusieurs cultivars ; la pêche (y compris la nectarine et l'abricot) (y compris tous les produits de ce sous-groupe) ; la prune (y compris le pruneau) ; les fruits à pépins ; la graisse de volaille ; le pomélo et pamplemousse.

92. Le Comité est convenu de retirer le projet de LMR proposé à l'étape 4 pour les agrumes ; fruits à pépins et fruits à noyau comme l'a proposé la JMPR 2014.
93. Le Comité a pris note des réserves générales exprimées par la délégation de l'UE en raison du fait que l'évaluation de Sulfoxaflor est encore en cours dans l'UE.
94. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 4 le projet de LMR proposé pour les fruits à coque d'espèce arborescente dans l'attente de l'évaluation par la JMPR 2016.

PENTHIOPYRAD (253)

95. Le Comité est convenu de maintenir à l'étape 4 les projets de LMR proposés pour le fourrage de maïs (sec) et les verts de moutarde, dans l'attente de la soumission de données pour évaluation par la JMPR 2016.

SÉDAXANE (259)

96. Le Comité est convenu d'avancer tous les projets de LMR pour adoption à l'étape 5/8, avec en conséquence la révocation des CXL correspondantes comme l'a recommandé la JMPR 2014.

BENZOVINDIFLUPYR (261)

97. Le Comité est convenu d'avancer tous les projets de LMR proposés pour adoption à l'étape 5/8, tout en notant les réserves générales émises par la délégation de l'UE parce que l'UE n'a pas finalisé son évaluation.

FÉNAMIDONE (264)

98. Le comité est convenu de retenir à l'étape 4 les projets de LMR proposés pour les verts de moutarde et l'épinard en raison des risques d'ingestion aiguë identifiés par la JMPR 2014 et dans l'attente d'un avis sur la disponibilité d'information sur une BPA alternative.
99. Le comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les autres projets de LMR proposés.
100. La délégation de l'UE a émis des réserves sur l'avancement des projets de LMR proposés pour les brassica à rameaux florifères et légumes-fruits autres que cucurbitacées (sauf piment fort, fungi (champignons), maïs doux) en raison des différentes règles d'extrapolation entre l'UE et la JMPR.

FLUENSULFONE (265)

101. Le comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés.
102. Le Comité a noté les réserves de la délégation de l'UE concernant les LMR pour les légumes-fruits, cucurbitacées et légumes-fruits autres que les cucurbitacées (sauf maïs doux et champignons) en rapport avec l'usage d'étude non-GLP dans l'évaluation de la pertinence des métabolites BSA et TSA, et de l'usage de l'approche TTC, une méthodologie en cours de révision dans l'UE.
103. Le Secrétariat de la JMPR a répondu que des informations cruciales sur lesquelles la JMPR a fondé son évaluation provenaient des études GLP et que c'était en particulier le cas pour l'étude de 90 jours sur les rats sur laquelle l'évaluation de métabolite TSA était basée.

TOLFENPYRAD (269)

104. Le Comité a noté que la réponse reprise dans le rapport de la JMPR 2014 à un formulaire de préoccupation de la délégation des États-Unis concernant les limites utilisées par la JMPR pour établir une DrfA pour le Tolfenpyrad fournissait des explications supplémentaires et confirmait la DrfA de 0,01 mg/kg de poids corporel.

AMINOCYCLOPYRACHLOR (272)

105. Le comité est convenu d'avancer à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés.
106. La délégation de l'UE a exprimé des réserves sur l'avancement des projets de LMR proposés pour les abats comestibles (mammifères) ; les graisses de mammifères (sauf graisses butyriques) ; la viande (de mammifères autres que mammifères marins) et les laits, en raison des questions de génotoxicité potentielle et du métabolisme pour le métabolite.
107. Le Secrétariat de la JMPR a répondu que ce métabolite était examiné par la JMPR mais n'avait pas été détecté dans une étude aérobie/anaérobie du métabolisme du sol ou dans une étude de métabolisme de la chèvre. CPCA a été détecté comme étant un artefact possible dans l'étude de métabolisme de graminée.

CYFLUMETOFÈNE (273)

108. Le comité est convenu d'avancer pour approbation à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés.

DICHLORBÉNIL (274)

109. Le comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés, tout en prenant

note des réserves exprimées par la délégation de l'UE sur les projets de LMR proposés pour les légumes du genre brassica (chou cru ou chou), chou cabus, brassica à rameaux florifères; fruits de ronces ; céleri ; céréales; légumes-fruits, cucurbitacées; légumes-fruits autres que cucurbitacées (sauf maïs doux et champignons) ; raisins ; légumes feuillus; graisses de mammifères (sauf graisses butyriques); viande (de mammifères autres que mammifères marins) ; laits; oignon ; ciboule; légumes secs ; abats comestibles (mammifères); œufs ; abats comestibles de volaille ; graisses de volaille et chair de volaille.

110. Ces réserves se rapportent aux approches suivies lors de l'examen de l'importance de 2,6-dichlorobenzamide dans le sol (cultures de rotation) et dans les animaux d'élevage et de l'usage de l'étude du métabolisme de volaille pour dériver des LMR pour les produits de la volaille.

FLUFÉNOXURON (275)

111. Le comité est convenu d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption tous les projets de LMR proposés.
112. La délégation de l'UE a exprimé des réserves sur l'avancement des projets de LMR proposés en raison de la définition du résidu dans les produits végétaux et animaux, l'absence de calcul de la charge alimentaire et la présence éventuelle du produit de dégradation Reg. N. 4064702 dans les infusions de thé.
113. Le Secrétariat de la JMPR a répondu que la JMPR et l'UE avaient des approches différentes dans l'établissement des définitions de résidu et que celle pour le thé, l'étude d'hydrolyse, effectuée sous des conditions similaires à la transformation n'avait pas résulté en la formation de N-[4-[2-chloro-4-(trifluorométhyle)phénoxy]-2-fluorophényl]urea .

IMAZAMOX (276)

114. Le comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés par la JMPR.
115. Le Comité a pris note des préoccupations exprimées par la délégation des États-Unis sur l'établissement d'une DrfA. Le Secrétariat de la JMPR a répondu que les différences provenaient des différences d'interprétation des données et que l'exposition alimentaire était négligeable. Le Comité a noté que le formulaire de préoccupation sur ce sujet sera soumis à la JMPR.

MÉSOTRIONE (277)

116. Le comité est convenu d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés comme l'a recommandé la JMPR 2014 tout en prenant note des réserves de la délégation de l'UE sur les projets de LMR proposés pour l'asperge ; les baies d'arbustes ; fruits de ronces ; grosse canneberge d'Amérique ; les abats comestibles (mammifères) ; œufs ; viandes (de mammifères autres que mammifères marins) ; laits ; okra; abats comestibles de volaille ; chair de volaille ; rhubarbe et canne à sucre en raison des différentes définitions établies par la JMPR et l'UE.

MÉTRAFÉNONE (278)

117. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 tous les projets de LMR proposés comme l'a recommandé la JMPR 2014.

État des lieux des Limites Maximales des Résidus de Pesticides

118. Le comité est convenu de soumettre à la CAC :
- Les projets de LMR proposés pour adoption à l'étape 5/8 (Annexe III).
 - Les projets de LMR proposés pour adoption à l'étape 5 (Annexe IV).
 - Les LMR Codex pour révocation (Annexe V).
119. Le Comité a noté que :
- Les avant-projets et projets de LMR retenus aux étapes 7 et 4 sont joints en Annexe VI et VII ;
 - Les avant-projets et projets de LMR proposés pour retrait sont joints en Annexe VIII.

PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS - GROUPE 015 LÉGUMES SECS (Point 7a de l'ordre du jour)¹⁰

120. La délégation des États-Unis d'Amérique, en tant que président du GTE sur la Classification a présenté le sujet et informé le Comité qu'une version révisée avait été préparée par la présidence du GTE fondée sur les commentaires soumis au cours de la présente session.

¹⁰ [CX/PR 15/47/6](#); Commentaires du Canada, du Chili, du Costa Rica, de l'EU, du Ghana, du Kenya, des USA, de l'UA ([CX/PR 15/47/6 Add.1](#)); Chine, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Thaïlande ([CRD8](#)); Nigéria ([CRD13](#)); Cameroun ([CRD16](#)); Groupe révisé 015 légumes secs préparé par la présidence du GTE sur la Classification ([CRD18](#)).

Discussion

121. Le Comité est convenu d'examiner la classification révisée des légumes secs et a noté les positions suivantes :
- Classifier les légumes secs en deux sous-groupes à savoir :
 - 015A – Haricots secs et
 - 015B – Pois secs.
 - Examiner le déplacement du pois bambara et de la lentille de terre (et peut-être de l'arachide) dans un sous-groupe séparé, soit au sein du groupe des légumes secs soit ailleurs dans la Classification, étant donné que la partie comestible de ces espèces se développe dans le sol et dès lors les BPA, résidus potentiels et comportement des résidus peuvent être différents des autres produits ;
 - Examiner les implications de la classification de toutes les spp Vigna dans le sous-groupe haricots (secs) sur les CXL existantes établies pour ssp vigna actuellement classées comme pois (secs). À ce sujet, le Comité a rappelé sa décision précédente¹¹ qu'aucun changement ne sera apporté aux LMR existantes jusqu'au moment où la JMPR les révisera conformément aux procédures en place pour l'établissement des calendriers Codex des listes des pesticides à évaluer en priorité et que la même approche sera prise lors de la révision d'autres groupes de produits de la base de données après l'adoption des groupes de produits révisés dans la Classification ;
 - Réviser plusieurs noms de produits individuels, codes et synonymes

Conclusion

122. Le Comité :
- A noté un appui général pour le regroupement des légumes sec en deux sous-groupes 015A – Haricots secs et 015B – Pois sec et qu'il est donc approuvé de retenir ces deux sous-groupes comme classification révisée des légumes secs.
 - Est convenu de retenir deux codes séparés pour les Haricots (*Phaseolus* spp.) (secs) et Haricots (*Vigna* spp) (secs) et que la Thaïlande préparera un document de discussion sur l'impact du déplacement de *Vigna* spp sous Haricots (secs) sur les CXL pour les Pois (secs) document qui sera examiné lors de la prochaine session du CCPR.
 - Est convenu que le GTE examinera (voir mandat du GTE au paragraphe 138) :
 - Une option pour le déplacement des pois de terre (et peut être des arachides) au sein du système de Classification ;
 - La question des codes simples pour différentes variétés ainsi que l'inclusion de synonymes pour pois d'angole (sec)/ pois (sec) sera examinée lors du prochain CCPR.

ÉTAT DES LIEUX DE L'AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPE DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS – GROUPE 015 LÉGUMES SEC

123. Le Comité est convenu de retenir l'avant-projet de Groupe 015 Légumes secs à l'étape 7 dans l'attente de la finalisation de la révision de la Classification des groupes de végétaux (Annexe IX).

PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPE DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS – GROUPE 014 LÉGUMINEUSES et GROUPE 011 LÉGUMES-FRUIITS, CUCURBITACÉES (Point 7b de l'ordre du jour)¹²

Groupe 014 – Légumineuses

124. La délégation des USA en tant que président du GTE sur la révision de la Classification a présenté le sujet et a informé le Comité qu'une version révisée du Groupe 014 – Légumineuses avait été préparée par la présidence du GTE, sur base des commentaires soumis pendant cette session.

Discussion

125. Le Comité est convenu d'examiner la classification révisée des légumineuses et a noté les positions suivantes :

¹¹ REP13/PR, par. 109.

¹² CX/PR 15/47/7; Commentaires du Canada, Chili, Costa Rica, UE, Ghana, Japon, Kenya, USA, UA (CX/PR 15/47/7 Add.1), Chine, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Thaïlande (CRD8); Nigéria (CRD13); Cameroun (CRD16); Groupe 014 révisé Légumineuses, préparé par la présidence du GTE sur la Classification (CRD19).

- Classifier les légumineuses en 4 sous-groupes, à savoir :
 - 014A Haricots avec gousse
 - 014B Pois avec gousse
 - 014C Haricots immatures sans gousse
 - 014D Pois immatures sans gousse
- Que les options pour le placement d'arachides immatures et de pois de terre immatures doivent être cohérentes avec celles qui seront proposées pour des produits similaires (matures) (voir paragraphe XX ci-dessus).
- D'examiner les implications de la classification de tous les *Vigna* spp. dans les sous-groupes haricots sur les CXL existantes établies pour *Vigna* spp. actuellement classifiés comme étant des pois (voir paragraphe 121 ci-dessus).

Conclusion

126. Le Comité :

- A noté un appui général pour le regroupement des légumineuses en 4 sous-groupes 014A Haricots avec gousse, 014B Pois avec gousse, 014C Haricots immatures sans gousse, 014D Pois immatures sans gousse et est donc convenu de retenir ces quatre sous-groupes comme étant la classification révisée des Légumineuses ;
- Est convenu de retenir deux codes séparés pour les Haricots (*Phaseolus*, spp.) immatures et Haricots (*Vigna* spp.) immatures dans les sous-groupes 14A et 14C et que la Thaïlande préparera un document de discussion sur l'impact du déplacement de *Vigna* spp. sous haricots (immatures) sur la CXL pour les pois (immatures) qui sera examiné lors de la prochaine session du CCPR.
- Est convenu que le GTE examinera (voir mandat du GTE au paragraphe 138) :
 - Des options pour le placement des pois de terre immatures (et des arachides immatures) au sein du système de Classification (voir paragraphe 125 ci-dessus).
- Est convenu de retenir deux codes séparés pour les Haricots (*Phaseolus*, spp.) immatures et Haricots (*Vigna* spp.) immatures dans les sous-groupes 14A et 14C et que la Thaïlande préparera un document de discussion sur l'impact du déplacement de *Vigna* spp. sous haricots (immatures) sur la CXL pour les pois (immatures) qui sera examiné lors de la prochaine session du CCPR.

Groupe 011 – Légumes-fruits, cucurbitacées

127. La délégation des USA en tant que président du GTE sur la révision de la Classification, a présenté le sujet et a résumé la discussion qui a eu lieu au sein du GTE sur le regroupement des légumes-fruits, cucurbitacées. La délégation a expliqué que le GTE n'a pu trouver un consensus sur le regroupement des cultures, et dès lors présentait trois options à examiner par le Comité :

- Option 1 – 3 sous-groupes :
 - 11A Concombre et courgette
 - 11B Melons
 - 11C Courges
- Option 2 – 2 sous-groupes (aligné sur ICGCC)
 - 11A Melons
 - 11B Courge/Concombre
- Option 3 – 2 sous-groupes
 - 11A Cucurbitacées à pelure comestible
 - 11B Cucurbitacées à pelure non comestible
- Option 4 – 2 sous-groupes
 - 11A Concombre et Melons
 - 11B Courge (nouvelle option présenté en cours de session)

Discussion

128. Les délégations ont exprimé leur volonté de trouver un compromis qui permette au CCPR de décider d'une classification révisée du Groupe 011. L'examen de cette question dans un GTE devrait laisser suffisamment de temps pour une consultation nationale sur les implications des différentes combinaisons de regroupement en termes de données de résidus supplémentaires nécessaires pour établir des LMR de groupe, évaluation des risques (pelure comestible/non comestible, produit cuisiné/ non cuisiné, etc.) qui permette d'arriver à un consensus sur les différentes options de regroupement des cultures.

Conclusion

129. Après d'intensives discussions sur l'importance relative des sept critères pour le regroupement des cultures et les implications pratiques en cas de plus de sous-groupes que nécessaires, le Comité a conclu ce qui suit :
- Aucun accord n'a pu être trouvé au cours de la session sur le regroupement des cultures du Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées ;
 - La question doit être retournée au GTE pour un nouvel examen afin qu'il puisse présenter une ou deux options de regroupement des cultures pour le Groupe 011 qui sera (seront) examinée(s) lors du prochain CCPR (voir mandat du GTE au paragraphe 138).

ÉTAT DES LIEUX DE L'AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS – GROUPE 011 LÉGUMES-FRUIITS, CUCURBITACÉES ET 014 LÉGUMINEUSES

130. Le Comité est convenu de :
- Retenir le projet de Groupe 014 Légumineuses à l'étape 4 dans l'attente de la finalisation de la révision de la Classification des groupes de végétaux (Annexe X)
 - Renvoyer la proposition de projet de Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées à l'étape 2/3 pour être rediscuté, commenté et examiné lors de la prochaine session du Comité.

PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : AUTRES GROUPES DE PRODUITS – GROUPE 020 GRAMINÉES DE CÉRÉALES (Point 7c de l'ordre du jour)¹³

131. La délégation des USA en tant que président du GTE sur la révision de la Classification a présenté le sujet et a résumé la discussion qui a eu lieu au sein du GTE sur le Groupe 020 –Graminées des Céréales. La délégation a expliqué que le Comité n'a pu atteindre un consensus sur le regroupement des cultures et présentait dès lors deux options à examiner par le Comité :
- Option 1 – 3 sous-groupes
 - 20A Petits grain,
 - 20B Maïs, grain de sorgho et millet
 - 20C Riz
 - Option 2 – 6 sous-groupes
 - 20A Blé
 - 20B Orge
 - 20C Riz
 - 20D Maïs, millet, sorgho
 - 20E Pseudocéréales
 - 20F Maïs doux

Discussion

132. Le Comité a pris note de l'accord général sur l'inclusion du maïs doux (maïs de grande culture) dans un sous-groupe séparé et que le riz restera dans un sous-groupe séparé.
133. Le Comité a pris note de plusieurs combinaisons possibles pour l'option 2 options basées sur l'application des critères pour le regroupement des cultures et la possibilité d'extrapoler des données de résidus pour un sous-groupe. Cependant, le Comité n'a pu arriver à un accord sur la manière de réduire les différences entre les différentes options.

Conclusion

134. Le Comité est convenu de demander au GTE d'examiner aussi le regroupement des cultures du groupe 020 et lors du prochain CCPR de présenter pour examen une proposition approuvée (voir mandat du GTE au paragraphe 138).

ÉTAT DES LIEUX DU PROJET DE RÉVISION PROPOSÉ DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE : AUTRES GROUPES DE PRODUITS – GROUPE 020 GRAMINÉES DE CÉRÉALES

135. Le Comité est convenu de renvoyer le projet de Groupe 020 Graminées des céréales à l'étape 2/3 pour être rediscuté, pour commentaires et examen lors de la prochaine session du Comité.

¹³ [CX/PR 15/47/8](#); Commentaires de l'Australie, du Canada, du Chili, du Costa Rica, du Salvador, de l'UE, du Ghana, du Japon, du Kenya, des USA, de l'UA ([CX/PR 15/47/8 Add.1](#)); Chine, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Thaïlande ([CRD8](#)); République de Corée ([CRD14](#)); Japon ([CRD17](#)).

PROJET DE TABLEAU 2 PROPOSÉ (GROUPE DE VÉGÉTAUX) ET TABLEAU 3 (GRAMINÉES DE CÉRÉALES) - EXEMPLES DE SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS (POUR INCLUSION DANS LES PRINCIPES ET ORIENTATIONS POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LMR DE RÉSIDUS DE PESTICIDES POUR CERTAINS GROUPE DE PRODUITS) (Point 7d de l'ordre du jour)¹⁴

136. Au vu des discussions sur la Classification, le Comité est convenu de ne pas discuter ce sujet en attendant la finalisation des groupes de produits sous examen par le GTE sur la Classification.

ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS DE TABLEAUX 2 ET 3 PROPOSÉS (GROUPE DE VÉGÉTAUX) ET (GRAMINÉES DE CÉRÉALES) EXEMPLES DE SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS (POUR INCLUSION DANS LES PRINCIPES ET ORIENTATIONS POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES POUR CERTAINS GROUPE DE PRODUITS)

137. Le Comité est convenu de renvoyer les Tableaux proposés à l'étape 2/3 pour être rediscutés, commentés et examinés lors de la prochaine session du Comité.

Mandat du GTE sur la révision de la Classification

138. Le Comité est convenu de rétablir le GTE présidé par les USA et coprésidé par les Pays-Bas travaillant uniquement en anglais avec le mandat suivant :

Le GTE concentrera ses travaux sur :

- L'examen des questions restées en suspens concernant les Groupes 015 Légumes secs et 014 Légumineuses.
- Un examen plus poussé du regroupement des cultures du Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées et Groupe 020 Graminées de Céréales, y compris l'attribution de produits dans les sous-groupes appropriés.
- Nouveaux groupes de produits pour le Groupe 021 Graminées pour la production de sucre ou sirops et Groupe 024 Graines pour boissons et sucreries et
- Examen des Tableaux pour la sélection de produits représentatifs pour les Groupes 011, 014, 015, 020, 021 et 024.

Afin d'avoir des discussions concentrées sur les Groupe 011 et 020, le GTE examinera les questions suivantes :

Groupe 011 – Légumes-fruits, cucurbitacées

- Options: Combiner 11B et 11C en Option 1 ou conserver les sous-groupes 11A, 11B et 11C de l'option 1
- Questions pour le GTE
 - Quelle était la raison de la séparation du melon et de la courge ? Quels étaient les critères utilisés ?
Est-ce que les données spécifiques du produit ont été examinées versus l'extrapolation d'autres produits ?
 - Indépendamment du nombre de sous-groupes, peut-on proposer suffisamment de souplesse dans le Tableau pour les Principes et Orientations pour la sélection de produits représentatifs afin d'éviter de devoir générer des données supplémentaires ?
 - Résultat : créer un Tableau contenant les justifications par pays pour les différentes propositions (voir n. 1) et déterminant si les justifications suivent les critères.

Groupe 20 – Graminées de Céréales

Principaux problèmes : (a) pseudocéréales; (b) blé et orge

- Questions au GTE
 - Quelle est la raison pour la séparation des pseudocéréales des autres petits grains ? Quels ont été les critères utilisés ?
Est-ce que les données spécifiques du produit ont été examinées versus l'extrapolation d'autres produits ?

¹⁴ [CX/PR 15/47/9](#); Commentaires de l'Australie, Canada, Chili, Costa Rica, Salvador, UE, Ghana, Japon, UA ([CX/PR 15/47/9 Add.1](#)); Chine, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Thaïlande ([CRD8](#)); Cameroun ([CRD16](#)).

- Collecter chez les cultivateurs des informations sur les pratiques/usage des pesticides sur les pseudocéréales
- Quelle était la raison pour la séparation/comboinaison du blé et de l'orge ? Quels étaient les critères utilisés ?
- Les membres fournissent des données sur les résidus et modes d'utilisation
- **Résultat** : Créer un tableau reprenant les raisons par pays pour les différentes propositions (voir n.1) et déterminer si les raisons suivent les critères.

AVANT-PROJET DE DIRECTIVE SUR LES CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LES MÉTHODES D'ANALYSE VISANT À DÉTERMINER LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁵

139. La délégation des États-Unis, en tant que présidente du GT intra-session a présenté le sujet. Elle a expliqué que les délégations participant au GT intra-session ont estimé que le document révisé préparé par la présidence du GTE sur base de commentaires soumis à la présente session demandait une révision dans les pays en raison des nombreux commentaires reçus. Elle a en outre expliqué que plusieurs recommandations avaient par conséquent été soumises pour examen par le Comité, à savoir :
- rétablir le GTE pour poursuivre la révision du document en vue de son examen lors du prochain CCPR.
 - améliorer la mise en page du document pour une meilleure lecture des informations.
 - utiliser les définitions et citations avec plus de cohérence afin de clarifier le langage et éviter les doublons.
 - encourager la participation des membres et observateurs provenant de différents contextes techniques.
 - garantir une traduction scientifique plus précise en français et en espagnol et
 - proposer un délai pour la révision du document.
140. Le président du Groupe de travail électronique intra session a invité les délégations à soumettre leur position sur les recommandations afin de pouvoir progresser sur la directive lors de la prochaine session du Comité.

Discussion

141. Le Comité a appuyé les recommandations du GT intra-session et est convenu que le document révisé soit diffusé à temps pour laisser aux membres du GTE suffisamment de temps pour leur permettre de soumettre leur point de vue.
142. Le Comité a noté que le GTE soumettra l'avant-projet finalisé au Secrétariat du Codex, au plus tard au début du mois de février 2016, afin qu'il y ait suffisamment de temps pour la traduction, la diffusion pour commentaires et la traduction des commentaires dans les langues de travail du CCPR et examen lors de la prochaine session du CCPR. Le calendrier du GTE devra dès lors être adapté afin de pouvoir honorer la date butoir.
143. Le Comité a par ailleurs pris note d'une proposition visant à organiser le GTP (Groupe de Travail Physique) avant le prochain CCPR afin de faciliter les discussions sur ce sujet. Le Secrétariat du pays d'accueil a informé le Comité qu'il allait voir quelles étaient les possibilités d'organiser ce GTP avant le prochain CCPR, autrement un GT intra-session pourrait être établi conformément aux procédures courantes pour l'établissement de tels groupes dans les réunions Codex.

Conclusion

144. Le Comité est convenu de rétablir le GTE, présidé par les États-Unis et coprésidé par la Chine et l'Inde, pour poursuivre la révision de la directive en tenant compte des commentaires soumis lors de la présente session et des commentaires soumis par les membres du GTE. Le GTE travaillera uniquement en langue anglaise. L'avant-projet finalisé devra être soumis au Secrétariat du Codex au plus tard début février 2016.

ÉTAT DES LIEUX DE L'AVANT-PROJET DE DIRECTIVE SUR LES CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LES MÉTHODES D'ANALYSE EN VUE DE LA DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES

145. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de directive à l'étape 2 pour révision par le GTE, diffusion pour commentaires à l'étape 3 et examen lors de la prochaine session du Comité.

¹⁵ [CX/PR 15/47/10](#); Commentaires du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Salvador, de l'UE, du Japon, du Pérou, de l'UA ([CX/PR 15/47/10-Add.1](#)); Commentaires du Brésil, de la Chine, du Ghana, de l'Indonésie, des Philippines, de la Thaïlande ([CRD9](#)); Directive révisée sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse en vue de la détermination des résidus de pesticides préparée par la présidence du GTE ([CRD12](#)) ; Nigéria ([CRD13](#)) commentaires de la République de Corée ([CRD14](#)) ; Cameroun ([CRD 16](#)); Rapport du Groupe de Travail intra-session sur les critères ([CRD20](#))

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LES ORIENTATIONS À FOURNIR EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES POUR LES CULTURES MINEURES ET LES CULTURES SPÉCIALES (Point 9 de l'ordre du jour)¹⁶

146. La délégation française, dans son rôle de présidente du GTE sur les cultures mineures, a présenté le sujet et a expliqué que le GTE avait atteint un accord sur la classification de trois des quatre cultures limites, à savoir : les citrons, kiwis et citrouilles (potiron). Elle a noté qu'une solution avait été trouvée pour la culture restante, l'igname, qui était reprise dans le Tableau 1 et que les LMR pour ce produit pouvaient être extrapolées de la pomme de terre et la patate douce. Avec cette modification et les explications on peut considérer que la directive est finalisée.
147. La délégation a expliqué que le GTE avait par ailleurs poursuivi ses travaux sur le projet pilote « collecte des données sur les cultures mineures » en vue d'identifier des problèmes et d'y trouver des solutions afin de faciliter l'établissement de LMR pour les cultures mineures sur base de l'établissement des calendriers Codex et des listes des pesticides à évaluer en priorité. Elle a noté qu'en raison des contraintes de temps dans la procédure, le GTE n'avait pas été efficace en soumettant suffisamment de LMR. C'est pourquoi le GTE a suggéré que les propositions de LMR pour les cultures mineures soient ajoutées directement à la liste des priorités en mentionnant que ces LMR pourraient aussi être établies sur base des règles d'extrapolation et ne nécessitaient pas toujours un jeu de données complet. Le GTE a également recommandé aux pays de continuer de fournir des données au Comité de pilotage du GMU en charge de la base de données et du partage des données pour les cultures mineures.
148. La délégation a noté les différents commentaires soumis et a souligné que la classification présentée dans le Tableau 1 (Liste des cultures dont les valeurs de consommations sont supérieures au seuil de 0,5% de la consommation mondiale totale) et le Tableau 2 (Liste des cultures pour lesquelles les valeurs de consommations sont inférieures au seuil de 0,5% de la consommation totale mondiale) ne se voulait pas complète ni n'avait pour objectif l'attribution de cultures dans le groupe de denrées alimentaires approprié. Elle a en outre noté que les Tableaux n'étaient pas destinés à perturber le travail en cours sur la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (Point 7). À ce sujet, elle a noté qu'il sera nécessaire à l'avenir de réviser les Tableaux pour qu'ils reflètent la Classification révisée et les nouvelles données de consommation.
149. La délégation a par ailleurs noté que l'orientation telle que révisée par le président et les coprésidents du GTE a tenu compte de plusieurs commentaires éditoriaux et a noté que les dispositions pour les labels (Section 2) étaient conformes aux Principes pour l'analyse de risques appliqués par le Comité Codex sur les Résidus de Pesticide et ne nécessitaient dès lors aucune adaptation.
150. La délégation a recommandé de joindre l'orientation et les tableaux apparentés comme annexe aux Principes pour l'analyse de risque appliqués par le CCPR.

Discussion

151. Les délégations ont appuyé la proposition dans l'orientation révisée. Elles ont noté que ce sujet était en discussion depuis plusieurs années et que les travaux avaient résulté en un document complet et utile. En outre il a été pris note :
- que le développement de l'orientation a été initié pour fournir aux autorités nationales le nombre minimum d'essais sur le terrain pour établir des LMR pour les cultures mineures.
 - de la discussion de la section 2.7 du rapport de la JMPR (Point 5a) et il a été demandé à la JMPR de tenir compte de cette orientation lors de l'examen des LMR pour les cultures mineures ;
 - que l'inclusion de l'igname dans le Tableau 1 avec la pomme de terre et la patate douce permettrait quand même l'extrapolation de LMR du groupe des légumes-racines et tubercules ;
 - que les tableaux pourraient être actualisés étant donné qu'il faut impérativement tenir compte de la révision de la Classification et des modifications et/ou de la disponibilité de nouvelles données de consommation de denrées alimentaires ou de données supplémentaires.
152. La Délégation du Costa Rica, tout en appuyant le document, a noté que la Section 2 « Label » de l'orientation n'était pas cohérente avec le Code de conduite sur l'usage de pesticides de la FAO. La délégation française a noté que la Section 2 était cohérente avec les Principes pour l'analyse de risque appliqués par le CCPR et permettraient l'inclusion dans une phase précoce des propositions de LMR pour les cultures mineures dans le calendrier du CCPR et la liste des pesticides à examiner en priorité (p.ex. avant que les labels ne soient disponibles).
153. La délégation française a expliqué qu'il n'était pas possible pour le moment d'adapter les demandes de

¹⁶ [CX/PR 15/47/11](#); Commentaires du Canada, de la Chine, du Salvador, de l'UE, du Ghana, de l'Indonésie, du Kenya, de la Thaïlande, des USA, de l'UA ([CRD10](#)); du Kenya ([CRD14](#)); Directive révisée pour faciliter l'établissement de LMR pour les pesticides pour les cultures mineures, préparé par le président et les coprésidents du GTE sur les cultures mineures ([CRD21](#))

modifications supplémentaires, étant donné que l'orientation reflète les pratiques actuelles du CCPR/de la JMPR pour l'établissement de LMR pour les cultures mineures. La délégation a en outre expliqué que de nouvelles entrées dans les Tableaux ou révisions des Tableaux pourraient être envisagées dans une phase ultérieure afin de refléter la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale révisée.

154. Afin de faciliter l'actualisation des Tableaux, le Comité est convenu d'inclure l'Orientation avec l'annexe sur la Méthodologie d'attribution des cultures en catégories de consommation en tant qu'Annexe aux Principes pour l'analyse de risques appliqués par le Comité sur les résidus de pesticide. Le Comité est en outre convenu de rendre les Tableaux 1 et 2 disponibles au titre d'information. Par ailleurs, le Comité est convenu d'inclure des références croisées et des hyperliens dans les deux documents pour en faciliter l'utilisation.

Conclusion

155. Le Comité est convenu de :
- soumettre à la CAC pour adoption, l'orientation pour faciliter l'établissement de LMR pour les pesticides pour les cultures mineures avec l'annexe sur la méthodologie d'attribution de cultures en catégories de consommation et l'inclusion en tant qu'annexe aux Principes pour l'analyse de risque appliqués par le CCPR (Annexe XI, Partie A).
 - rendre disponible sur le site web de Codex¹⁷ les Tableaux sur l'application de l'orientation en tant que documents informatifs (Annexe XI, Partie B).
 - encourager les pays membres à poursuivre le travail sur le projet pilote dans le cadre du Comité pilote du Sommet Mondial sur les usages mineurs (GMU) en charge de la base de données et du partage des données et
 - demander aux pays membres de fournir des données pour approvisionner la base de données du GMU qui pourrait permettre la soumission de propositions de LMR pour les cultures mineures au GTE sur les priorités en vue de leur inclusion dans le calendrier et la liste des pesticides à examiner en priorité.
156. Le Comité a remercié le GTE pour avoir terminé avec succès le travail sur cet important sujet.
157. Le Comité a pris note des informations concernant le premier atelier sur l'établissement des priorités pour les usages mineurs – Recherche de solutions de gestion des ravageurs pour les cultivateurs dans le monde, atelier qui se tiendra à Chicago (États-Unis) du 20 au 22 septembre 2015.¹⁸

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER ET DES LISTES CODEX DE PESTICIDES À ÉVALUER EN PRIORITÉ (Point 10 de l'ordre du jour)¹⁹

158. La délégation australienne en sa qualité de président du GTE sur les priorités a présenté les calendriers révisés et listes de pesticides à évaluer en priorité révisées (CRD2).

Calendrier 2016 pour les évaluations par la JMPMR

159. Le président du GTE a soumis la liste des nouveaux composés devant être programmés pour une évaluation par la JMPR et a indiqué que le statut de composé de réserve avait été attribué à Pinoxadène et Cyclaniliprole.
160. Le calendrier prévu pour 2016 pour les révisions périodiques a été confirmé avec Chlorméquat (15) et Fenpropimorphe (188) comme composé de réserve. La programmation du composé Méthidathion (51) a été déplacée de 2018 à 2016 en raison de problèmes de santé publique. Le Comité a noté que ce composé n'était plus appuyé par le fabricant.
161. Le Comité a confirmé avec des amendements mineurs le calendrier pour les nouveaux usages et les autres évaluations.
162. Le président du GTE a fait savoir au Comité que le calendrier 2016 des évaluations par la JMPR était clos pour l'addition de nouveaux composés.

Liste des priorités 2017

163. Le Comité a noté le nombre très élevé de nouveaux usages et de nominations pour d'autres évaluations liées à 11 nouveaux composés et 6 révisions périodiques. Le président du GTE a fait savoir que cette question sera traitée avant la prochaine session du CCPR.

Équilibrage entre les évaluations de nouveaux et anciens composés

164. Le président du GTR a commenté pris dans la révision périodique des composés : 24 pour le Tableau 2A et 17

¹⁷ L'adresse exacte du site web sera reprise dans la Directive lorsqu'elle sera adoptée par la CAC.

¹⁸ Pour de plus amples informations ou pour demander une lettre officielle d'invitation, contacter le Dr. Daniel Kunkel sur kunkel@aesop.rutgers.edu

¹⁹ [CX/PR 15/47/12](#); [CRD2](#) (Calendriers révisés et listes révisées des pesticides à évaluer en priorité); Commentaires de la Chine, du Maroc et de l'UA ([CRD11](#)); du Cameroun ([CRD16](#)).

pour le Tableau 2B. Avec un apparent déclin des nominations pour les nouveaux composés en 2018, la délégation a indiqué que le rapport entre les évaluations des nouveaux et des anciens composés sera révisé en se concentrant éventuellement sur les révisions périodiques. Cette révision sera effectuée avant la prochaine session du CCPR dans le GTE. Ceci a bien été accueilli par la délégation de l'UE qui souhaitait une discussion approfondie sur ce point lors de la prochaine session du CCPR.

Problèmes de santé publique

165. Le président du GTE a rapporté qu'un nouveau tableau « candidats à l'inclusion dans le Tableau 2A fondé sur des problèmes de santé publique », suivant immédiatement le Tableau 2A a été mis au point comme point d'attente pour les composés nominés par les membres sur base de problèmes de santé publique.
166. Plusieurs des composés nominés étaient déjà repris dans le Tableau 2A, alors que certains composés repris dans le Tableau 2B avaient été déplacés dans le Tableau 2A. Certains composés ont été soumis à une révision plus récente, comme c'est le cas pour Acétamipride (246). Ce composé a été repris dans les nouveaux usages et autres évaluations pour 2017, année où une révision ultérieure pourrait être entreprise. Certains composés sont restés dans ce tableau de « retenue » dans l'attente de plus d'informations.
167. Le président du GTE a rapporté que Guazatine (114) a deux « niveaux de directive » au lieu de CXL en conséquence d'une décision prise en 1997 de retirer la DJA de 0,03 mg/kg qui avait été établie en 1978. Ce composé a été placé sur la liste des pesticides à évaluer en priorité pour la révision périodique de 2020.

Pesticides n'étant pas appuyés repris dans les Tableaux 2A et 2B

168. La délégation de l'UE s'est proposé de combiner la révision périodique du carbendazime avec les nouveaux usages en 2017. La délégation de CropLife a indiqué que cela pourrait nécessiter plus de temps pour préparer les jeux de données nécessaires
169. Le président du GTE a insisté sur le besoin pour tous les pays membres de réviser les composés des Tableaux 2A et 2B pour lesquels l'appui était soit inconnu soit n'était pas fourni par le fabricant. Le président du GTE a recommandé aux membres de contacter les fabricants ou sponsors potentiels pour qu'ils développent les jeux de données requis pour les pesticides qui ont des modes d'utilisation pertinents.

Oxyde de Fenbutatine (109)

170. Le président du GTE a demandé l'avis sur un appui potentiel pour ce pesticide. Aucun appui n'ayant été identifié deux ans de suite, la délégation a informé le Comité que toutes les CXL pour l'oxyde de fenbutatine (109) seront recommandées pour révocation lors de la prochaine session du CCPR.

Homologations nationales pour les composés repris dans les Tableaux 2A et 2B

171. Le président du GTE a indiqué qu'un nouveau tableau « homologations nationales actuelles pour les composés repris dans les Tableaux 2A et 2B » a été mis au point pour lister les composés « orphelins » pour lesquels l'appui a été retiré ou est inconnu, en vue d'apprendre si oui ou non il existe une homologation nationale actuelle dans un pays membre.
172. Le président du GTE a noté que l'Union européenne, l'Australie, les Philippines, le Maroc, le Japon et le Canada avaient soumis des informations. Le président du GTE a insisté pour que tous les membres fournissent des informations pour ce tableau afin de permettre une prise de décision informée. La délégation de l'UE a proposé de couvrir tous les membres de l'UE par une colonne unique.
173. Le président du GTE a indiqué que les composés suivants semblent ne pas avoir d'homologation nationale, de mode d'utilisation national approuvé ou qu'il en existe encore des stocks pour le commerce international : Bioresméthrine (93), Tecnazène (115), Diclofluanide (82), Tolyfluanide (162), Diclorane (83) et Aldicarbe (117). Le président du GTE a demandé aux membres de soumettre des informations sur les homologations nationales, labels actuels et mode d'utilisation pour chacun de ces composés. La délégation a souligné que si aucune information ne lui parvenait sur ces composés avant la prochaine session du CCPR, le GTE sur les priorités recommandera au Comité de retirer les composés de la liste des pesticides et de révoquer toutes les CXL lors de la 48^{ème} session du CCPR.
174. Le Comité n'a fait aucun commentaire sur cette proposition.

Conclusion

175. Le Comité est convenu de soumettre le calendrier des pesticides à évaluer en priorité par la JMPR 2016 pour approbation par la CAC (Annexe XII).
176. Le Comité est par ailleurs convenu de rétablir le GTE sur les Priorité, présidé par l'Australie et travaillant en anglais afin qu'il fournisse un rapport sur les calendriers et les listes des priorités à examiner lors de sa prochaine session.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 11 de l'ordre du jour)²⁰

177. La délégation de l'UE a informé le Comité d'une nouvelle réunion internationale qui doit revisiter l'équation ACTEI, organisée par EFSA en collaboration avec la FAO, l'OMS et RIVM en miroir (back-to-back) avec la JMPR 2015 à Genève.
178. La réunion consistera en une réunion des parties prenantes ouverte à tous les intéressés, suivie d'un atelier scientifique, sur invitation uniquement. Elle préparera le rapport technique sur les résultats des discussions. Des informations seront disponibles à partir du 1er mai 2015 sur le site web EFSA²¹.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)

179. Le Comité est informé que sa 48^{ème} session est provisoirement prévue en Chine d'ici un an, les arrangements définitifs devant être confirmés par les Secrétariats du pays d'accueil et du Codex.

²⁰ Information de l'UE sur la réunion des parties prenantes et l'atelier scientifique sur l'équation ACTEI ([CRD22](#))

²¹ <http://www.efsa.europa.eu/>

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Sujet	Étape	Action par	Référence REP15/PR
Avant-projets de LMR de pesticides	5/8	Gouvernements CAC38	Par. 118 Annexe III
Avant-projets de LMR de pesticides	5	Gouvernements CAC38	Par. 118 Annexe IV
LMR Codex pour révocation	CXL	CAC38	Par. 118 Annexe V
Projet de LMR de pesticides	7	CCPR48 (JMPR 2015)	par. 119 Annexe VI
Avant-projet de LMR de pesticides	4	CCPR48 (JMPR 2015)	par. 119 Annexe VII
Projet et avant-projet de LMR de pesticides	Retrait	CCPR47	par. 119 Annexe VIII
Projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> : Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 015 - Légumes secs)	7	CCPR47	par. 123 Annexe IX
Avant-projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (autres groupes de produits végétaux Groupe 014 Légumineuses)	4	CCPR47	par. 130 Annexe X
Avant-projet de révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 011 – Légumes-fruits, cucurbitacées • Groupe 020 – Graminées de céréales • Groupe 021 Herbes pour la production de sucre ou sirops et • Groupe 024 Graines pour boissons et sucreries 	2/3	GTE (États-Unis et Pays-Bas) Gouvernements CCPR48	par. 130, 135 et 138
Avant-projet de Tableaux sur la sélection et les exemples de produits représentatifs (pour inclusion dans les <i>Principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour certains groupes de produits</i>)	2/3	GTE (États-Unis et Pays-Bas) Gouvernements CCPR48	par. 137
Avant-projet de directives sur les critères de performance spécifiques pour les méthodes d'analyse visant	2/3	Gouvernements GTE (États-Unis / Chine / Inde)	par. 144

Sujet	Étape	Action par	Référence REP15/PR
à déterminer les résidus de pesticides		Gouvernements CCPR48	
Établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité par la JMPR	1/2/3	CAC38 GTE sur les priorités (Australie) Gouvernements CCPR48	par. 175 Annexe XII
Orientation en vue de faciliter l'établissement de LMR de pesticides pour les cultures mineures y compris l'Annexe sur la méthodologie d'attribution des cultures dans les différentes catégories de consommation (pour inclusion comme Annexe aux <i>Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides.</i>	-	CAC38	par. 155 Annexe XI, Part A
Document de discussion sur l'impact du déplacement de <i>Vigna</i> spp sous Haricots (secs) sur les CXL pour le Pois (sec)	---	(Thaïlande) CCPR48	par. 122

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON – PRÉSIDENT – PRESIDENTE

Dr Xiongwu QIAO
Shanxi Academy of
Agricultural Sciences
81 Longcheng Street, Taiyuan
Shanxi Province, 030031
P.R. China
Tel: +86 351 7581865
Fax: +86 351 7040092
E-mail: ccpr_qiao@agri.gov.cn

**MEMBER COUNTRIES
PAYS MEMBRES
PAÍSES MIEMBROS**

ALGERIA – ALGÉRIE - ARGELIA

Mr Ridha NEBAIS
Premier Secrétaire
Ambassade d'Algérie à Pékin
7, San Li Tun Lu, Beijing
100600 Beijing
Tel: +8665323773
Fax: +8665321648
Email: riad197@yahoo.fr

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr Ian REICHSTEIN
(Head of Delegation)
Director, National Residue Survey
Department of Agriculture
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
2601 Canberra
Tel: +61262725668
Email: ian.reichstein@agriculture.gov.au

Ms Rajumati BHULA
Executive Director, Scientific Assessment and
Chemical Review
Australian Pesticides and Veterinary Medicines
Authority
18 Wormald Street
Symonston ACT 2609
2609 Canberra
Tel: +61262104826
Email: raj.bhula@apvma.gov.au

Mr Gerard MCMULLEN
Consultant
McMullen Consulting Pty Ltd
76 Bruce Street
Coburg VIC 3058
3058 Coburg, Victoria
Tel: +61383000108
Email: gerardmcmullen@optusnet.com.au

Mr Chris WILLIAMS

Assistant Director, Plant Programs
Department of Agriculture
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
2601 Canberra
Tel: +61262723614
Email: chris.williams@agriculture.gov.au

Mr William MURRAY

Consultant
Grains Research and Development Corporation
22 Thornley Close
Ferntree Gully 3156
3156 Ferntree Gully
Tel: +61397638396
Email: wjmurray@bigpond.net.au

Mr Kevin BODNARUK

Consultant
Horticulture
26/12 Phillip Mall
West Pymble 2073
2073 West Pymble
Tel: +61294993833
Email: kevinakc@bigpond.net.au

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr Rogério PEREIRA DA SILVA

(Head of Delegation)
Coordinator for Codex Alimentarius Matters
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Postal Address: Esplanada dos Ministérios, Bloco "D",
Edifício Sede, 3º andar, sala 349,
70.043-900 BRASÍLIA
Tel: +55 61 3218-2416
Fax: +55 61 3225-4738
Email: rogerio.silva@agricultura.gov.br

Mrs Lídia Nunes GONÇALVES

ANVISA Technical
Brazilian Health Surveillance Agency (ANVISA)
SIA (Setor de Indústria e Abastecimento) TRECHO 05
AREA ESPECIAL 57, LOTE 200
71.205-050 541
Tel: +55 61 3462-6507
Fax: +55 61 3462- 5726
Email: lidia.nunes@anvisa.gov.br

Mrs Jeane Jaqueline Françoise DE ALMEIDA FONSECA

Coordinator General Management of Toxicology
ANVISA
SIA (Setor de Indústria e Abastecimento) Trecho 05
Área Especial 57, Lote 200
71.205-050-541 Brasília
Tel: +55 61 3462-6507
Fax: +55 61 3462-5726
Email: jeane.almeida@anvisa.gov.br

Mrs Andrea BERTOLINI

Agricultural attaché
Embassy of Brazil
27 Guanghua Lu
100600 Beijing
Tel: +86 6532 2881
Fax: +86 10 6532 2751
Email: andrea.bertolini@agricultura.gov.br

Mrs Cleide OLIVEIRA

Expert In Regulatory Affairs
Vigna Brasil
Regulatory Issues In Pesticides Residues
Rua Breves 363,
46456000 São Paulo
Tel: 55 11 996560970
Fax: 55 11 32144455
Email: CLEIDE@VIGNABRASIL.COM.BR

CABO VERDE**Mr Celestino GOMES MENDES TAVARES**

(Head of Delegation)
Responsable Protection Végétale
Ministère de Développement Rural
Direction Générale de l'Agriculture – DGADR
A.S.Filipe - Praia, Cabo Verde
278 Praia
Tel: (238)2604189; (238)5160089
Email: Celestino.Tavares@mdr.gov.cv

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN**Mr Medi MOUNGUI**

(Head of Delegation)
Représentant Adjoint du Cameroun auprès de la FAO à Rome
Ambassade du Cameroun - Rome
Coordination du CCAFRICA
Rome
Email: medimoungui@yahoo.fr

Mr Stephen EBAI TAKANG

sous-directeur
Agence des Normes et de la Qualité (ANOR)
Yaoundé
Email: stephen.ebai@yahoo.com

CANADA - CANADÁ**Dr Peter CHAN**

(Head of Delegation)
Director General, Health Evaluation Directorate
Health Canada
Pest Management Regulatory Agency
2720 Riverside Drive, A.L. 6605C
K1A 0K9 Ottawa
Tel: 613-736-3510
Fax: 613-736-3909
Email: peter.chan@hc-sc.gc.ca

Mr Paul ENWEREKOWE

Senior Policy Analyst
Health Canada
Pest Management Regulatory Agency
2720 Riverside Drive
K1A 0K9 Ottawa, Ontario
Tel: 1-613-736-3389
Fax: 1-613-736-3758
Email: Paul.Enwerekowe@hc-sc.gc.ca

Mr Brent WILSON

Deputy Director
Agriculture and Agrifood Canada
1305 Baseline Road, Floor 5 Room 347
K1A 0C5 Ottawa
Tel: 613-773-1651
Email: Brent.wilson@agr.gc.ca

Dr Jian WANG

Research Scientist
Canadian Food Inspection Agency
Calgary Laboratory
3650 36th Street NW
T2L 2L1 Calgary
Tel: 403-338-5273
Fax: 403-338-5299
Email: jian.wang@inspection.gc.ca

CHILE - CHILI**Ms Roxana VERA**

(Head of Delegation)
Coordinadora Unidad de Acuerdos Internacionales
Ministerio de Agricultura
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)
Santiago
Tel: +56 2 23451167
Email: roxana.vera@saq.gob.cl

Mrs Paulina CHAVEZ

Asesor
Ministerio de Salud
Nutrición y Alimentos
Santiago
Email: pchavez@minsal.cl

Mr Eduardo AYLWIN

Asesor
Ministerio de Agricultura
Agencia Chilena para la Calidad e Inocuidad Alimentaria, ACHIPIA
Santiago
Email: eduardo.aylwin@achipia.gob.cl

CHINA - CHINE**Ms Ying JI**

(Head of Delegation)
Professor
Institute for the Control of Agrochemicals, MOA,
P.R.china
Beijing ChaoYang District, MaiZiDian Street No.22
100125 Beijing
Tel: 86-13910737120
Fax: 86-10-59194047
Email: jying@agri.gov.cn

Ms Xiaohua FANG

Deputy Division Director
Bureau of Quality and Safety Supervision for Agro-
products, Ministry of Agriculture,China
No.11 Nongzhanguan Nanli, Chaoyang District, Beijing
Beijing
Tel: 86-13611166646
Fax: 86-010-59193315
Email: fangxiaohua@agri.gov.cn

Ms Hao LI

Section Chief
Department of Crop Production, Ministry of
Agriculture,China
Beijing
Tel: 86-13691477326
Fax: 86-010-59191875
Email: pmd@agri.gov.cn

Mr Fugen LI

Senior Agronomist
Institute for the Control of Agrochemicals, MOA,
P.R.china
100125 Beijing
Tel: 86-13621266070
Fax: 86-10-59194107
Email: lifugen@agri.gov.cn

Ms Qiu JIAN

Professor
Institute for the Control of Agrochemicals,
MOA,P.R.china
Beijing ChaoYang District, MaiZiDian Street No.22
100125 Beijing
Tel: 86-13811028362
Fax: 86-10-59194107
Email: jianqiu@agri.gov.cn

Ms Liying ZHANG

senior toxicologist
Health Division of Institute for the Control of
Agrochemicals, Ministry of Agriculture, P. R. China
Building 22, Maizidian Street, Chaoyang District,
Beijing, China
100125 Beijing
Tel: 86-010-59194062
Fax: 86-010-59194244
Email: zhangliying@agri.gov.cn

Mr Fengmao LIU

Professor
China Agricultural University
College of Science, China Agricultural University,
Beijing 100193, P R China
100193 Beijing
Tel: 86-18901175536
Fax: 86-010-62733620
Email: Lfm2000@cau.edu.cn

Mr Canping PAN

Professor
China Agricultural University
Yuanmingyuan Western Road 2,Haidian District,Beijing
100193 Beijing
Tel: 86-13701327882
Fax: 86-010-62733620
Email: Panc@cau.edu.cn

Mr Xuewan XU

Deputy Division Director
Development Center of Science and Technology, MOA
Nongfengdasha,no.96 Dongsanhuannanlu, Chaoyang
District, Beijing
100122 Beijing
Tel: 86-1371886138
Fax: 86-10-59199377
Email: xuxuewan@126.com

Ms Jiongqian PANG

Section Chief
National Health and Family Planning Commission
No.1 South Road Xizhimenwai,Beijing
100044 Beijing
Tel: 86-13810834668
Fax: 86-010-68792408
Email: pangjq@nhfpc.gov.cn

Ms Hong MIAO

Researcher
China National Center for Food Safety Risk
Assessment
Building 2 Mo 37, Guangqu Road, Chaoyang
District,Beijing
Beijing
Tel: 13611118771
Email: miaoh@cfsa.net.cn

Mr Jin CAO

Researcher
National Institutes for Food and Drug Control
No.2,Tiantan Xili Chongwen District Beijing China
100050 Beijing
Tel: 86-13581738135
Email: caojin@nifdc.org.cn

Ms Xiaoyan WANG

Officer
Standardization Administration of the People's Republic
of China
N0.9 Madian Donglu,Haidian Distict,Beijing
100086 Beijing
Tel: 86-13699284142
Fax: 86-010-82260687
Email: wangxy@163.com

Ms Na LIU

Deputy Director
Ministry of Commerce
No.2 Dong Chang An Street
100731 Beijing
Tel: 86-13910519292
Fax: 86-010-65197061
Email: liuna@mofcom.gov.cn

Mr Songxue WANG

Researcher
Academy of State Administration of Grain
No.11 Baiwanzhuang Street, Xicheng District,
100037 Beijing
Tel: 86+13522649591
Fax: 86-10-58523599
Email: wsx@chinagrain.org

Mr Wai-Yan CHAN

Scientific Officer
Food and Environmental Hygiene Department, HKSAR
Centre for Food Safety
3/F, 4 Hospital Road, Sai Ying Pun,
Hongkong
Tel: (852) – 3962 2067
Fax: (852) – 2803 0534
Email: waychan@fehgd.gov.hk

Mr Kit Hong CHAN

Senior Technician
Civic and Municipal Affairs Bureau of Macau
Rua Nova de Areia Preta, No. 52 Centro de Serviços 3
andar da RAEM,
Macau
Tel: (853)82969942
Fax: (853)82969930
Email: kithongc@iacm.gov.mo

Ms Xiaoxi JU

Technical Staff
Civic and Municipal Affairs Bureau of Macau
Rua Nova de Areia Preta, No. 52 Centro de Serviços 3
andar da RAEM,
Macau
Tel: (853)8296 9890
Fax: (853)82969930
Email: xxju@iacm.gov.mo

Ms Hoi Chi SOU

Head of Division of Risk Assessment
Civic and Municipal Affairs Bureau of Macau
Rua Nova de Areia Preta, No. 52 Centro de Serviços 3
andar da RAEM,
Macau
Tel: (853)82969931
Fax: (853)82969930
Email: hcsou@iacm.gov.mo

COSTA RICA**Ms Veronica PICADO POMAR**

(Head of Delegation)
Jefe Laboratorio de análisis de residuos de
agroquímicos
Servicio Fitosanitario del Estado
Tel: (506) 2549-3604
Email: vpicado@sfe.go.cr

CUBA**Dr Tomás Joaquín Gómez Bernia**

Especialista en Inocuidad de los Alimentos
Ministerio de Salud Pública
Higiene y Nutrición de los Alimentos
Calle 23 y N Vedado. Plaza de la Revolución
La Habana
Tel: 78330276
E-mail: tgomez@infomed.sld.cu

**CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE -
REPÚBLICA CHECA****Mr Ondrej HOVADEK**

(Head of Delegation)
3. secretary
Czech Embassy
Ritan Lu 2, Beijing 100600
Tel: 13911752209
Email: ondrej_hovadek@mzv.cz

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA**Mrs Bodil HAMBORG JENSEN**

(Head of Delegation)
Senior Adviser
Danish National Food Institute
Mørkhøj Bygade 19
2860 Søborg
Tel: +45 3588 7468
Email: bhje@food.dtu.dk

ECUADOR - ÉQUATEUR**Ing Rommel Aníbal BETANCOURT HERRERA**

(Head of Delegation)
Coordinador General de Inocuidad de los Alimentos
Agencia Ecuatoriana de Aseguramiento de la Calidad
del Agro - AGROCALIDAD
Inocuidad de los Alimentos
Avenida Eloy Alfaro y Amazonas
170516 Quito
Tel: 593 2 567 232
Fax: 593 2 567 232
Email: rommel.betancourt@agrocalidad.gob.ec

ESTONIA - ESTONIE**Mrs Sille VAHTER**

(Head of Delegation)
Chief Specialist
Ministry of Agriculture
Food Safety Department
Lai 39/41
15056 Tallinn
Tel: +3726256211
Fax: +3726256210
Email: sille.vahter@agri.ee

EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE - UNIÓN EUROPEA**Ms Barbara MORETTI**

(Head of Delegation)
 Administrator
 European Commission
 Dg Sante
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels
 Email: barbara.moretti@ec.europa.eu

Ms Hermine REICH

Senior Scientific Officer
 European Union
 Efsa
 Via Carlo Magno 1a
 43100 Parma
 Email: Hermine.REICH@efsa.europa.eu

Ms Almut BITTERHOF

Deputy Head of Unit
 European Commission
 DG SANTE
 Rue Froissart 101 4/54
 1049 BRUSSELS
 Email: almut.bitterhof@ec.europa.eu

Mr Volker WACHTLER

Administrator
 European Commission
 Dg Sante
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels
 Email: volker.wachtler@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA**Ms Tiia MÄKINEN-TÖYKKÄ**

(Head of Delegation)
 Senior Officer
 Finnish Food Safety Authority Evira
 Mustialankatu 3
 FI-00790 Helsinki
 Finland
 Tel: +358-40-5521859
 Email: tia.makinen@evira.fi

FRANCE - FRANCIA**Mrs Florence GERAULT**

(Head of Delegation)
 residue expert
 Ministry of Agriculture - DGAL
 SRAL Pays de Loire
 10 rue Le Notre
 49044angers
 Tel: 617382402
 Email: florence.gerault@agriculture.gouv.fr

Dr Xavier SARDA

Deputy Head of Consumer Safety Unit
 Anses
 Directorate of Regulated Products
 14 rue Pierre et Marie Curie
 94700 Maisons Alfort
 Tel: 33 1 49 77 21 66
 Email: xavier.sarda@anses.fr

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA**Dr Angela GOEBEL**

(Head of Delegation)
 Desk Officer
 Federal Ministry of Food and Agriculture
 Division 313
 Wilhelmstr. 54
 10117 Berlin
 Tel: +49 30 18 529 3665
 Email: angela.goebel@bmel.bund.de

Dr Ingrid Maria KAUFMANN-HORLACHER

Head of laboratory / Senior Chemist
 Chemical and Veterinary Investigatory Office Stuttgart
 Schaflandstrasse 3/2
 70736 Fellbach
 Tel: +49 711 3426-1142
 Fax: +49 711 588176
 Email: Ingrid.Kaufmann-Horlacher@cvuas.bwl.de

Dr Hans-dieter JUNGBLUT

Head of Global Consumer Safety
 BASF SE
 APD/EC - Global Consumer Safety
 Speyerer Straße 2
 67117 Limburgerhof
 Tel: +49 621 60 27774
 Fax: +49 621 60 27092
 Email: hans-dieter.jungblut@basf.com

Dr Karsten HOHGARDT

Director and Professor
 Federal Office of Consumer Protection and Food Safety
 Plant Protection Products
 Messeweg 11 - 12
 38104 Braunschweig
 Tel: +49 531 299 3503
 Fax: +49 531 299 3002
 Email: karsten.hohgardt@bvl.bund.de

GHANA**Mr Joseph Cantamanto EDMUND**

(Head of Delegation)
 Deputy Director
 Environmental Protection Agency
 Chemicals Control And Management Centre
 P. O. M 326
 ACCRA
 Tel: +233 208168907
 Email: joseph.edmund@epa.gov.gh

Mr John OPPONG-OTOO

Standards Officer
 Ghana Standards Authority
 Pesticide Residues Laboratory
 P. O. BOX MB 245
 ACCRA
 Tel: +233 243 785375
 Email: nanapong23@yahoo.com

Mr Benjamin OSEI-TUTU

Senior Regulator Officer
 Food And Drugs Authority
 Food Safety Management
 P. O. Box 2783
 Cantonments,
 ACCRA
 Tel: +233 244453406
 Email: otumfu04@gmail.com

Dr Sam ADU-KUMI

Director
 Environmental Protection Agency
 Chemicals Control And Management Centre
 P. O. Box MB 326
 ACCRA
 Email: sam.adu-kumi@epa.gov.gh

Mrs Nora Narkie TERLABIE

Principal Regulatory Officer
 Food And Drugs Authority
 P. O. Box CT 2783, CANTONMENTS
 ACCRA
 Tel: +233 509127810
 Email: narkie_t@yahoo.co.uk

Mr Paul OSEI-FOSU

Senior Standards Officer
 Ghana Standards Authority
 Pesticide Residues Laboratory
 P.O. Box MB 245
 ACCRA
 Tel: +233 208 150469
 Email: posei_fosu@yahoo.co.uk

Ms Olivia Peace Dzifa Vordogau

Senior Research Officer
 Quality Control Company LTD.
 Research
 Quality Control Company LTD. Ghana Cocoa Board P.
 P. O. Box M. 54 ACCRA
 Tel: +233 269 889282
 E-mail: dzifavord@yahoo.com

Mr Banahene Joel Cox Menka

Senior Research Officer
 Quality Control Company LTD.
 Research
 Quality Control Company LTD. Ghana Cocoa Board P.
 P. O. Box M. 54 ACCRA
 Tel: +233 261 175420
 E-mail: coxjmb@yahoo.com

GREECE - GRÈCE - GRECIA**Mr Emmanuel STANTZOS**

(Head of Delegation)
 Head of Economic and Commercial Section in Beijing
 Minister for Economic and Commercial Affairs Embassy
 of Greece in China
 No. 19 Guang Hua Lu,
 Chao Yang District
 100600 Beijing
 Tel: +86 (0)10 8532 6718
 Fax: +86 (0)10 8532 6738
 Email: ecocom-beijing@mfa.gr

GUYANA**Mr Sheirdath Michael RAMSAMMY**

(Head of Delegation)
 Inspector-Licensing and Registration
 Pesticides and Toxic Chemicals Control Board
 Email: smichael679@gmail.com

INDIA - INDE**Dr Pranjib CHAKRABARTY**

(Head of Delegation)
 Assistant Director General (Plant Protection &
 Biosafety)
 Indian Council of Agricultural Research (ICAR)
 Krishi Bhawan, Dr Rajendra Prasad Road
 110001 New Delhi
 Tel: 91-9540029275
 Email: adgpp.icar@nic.in

Dr Zavier THALIYAKUZH VARGHESE

Scientist A
 Spices Board India
 Ministry of Commerce and Industry
 Sugandha Bhavan
 Palarivattom
 Kerala S. INDIA
 Kochi-682025
 Tel: 0480-2330610
 Email: zaviersbqel@gmail.com / zavier.tv@nic.in

Mr Ranga Rao RAVINDRA

General Manager
 Agricultural And Processed Food Products Export
 Development Authority
 NCUI Building 3, Siri Institutional Area, August Kranti
 Marg, New Delhi
 110016 New Delhi
 Email: ravindra@apeda.gov.in

Dr Krishan Kumar SHARMA

Network Coordinator
 All India Network Project on Pesticide Residues Indian
 Agricultural Research Institute
 110012 New Delhi
 Tel: 011-25846396
 Email: kksaicrp@yahoo.co.in

INDONESIA - INDONÉSIE**Dr Joni MUNARSO**

(Head of Delegation)
 Principal Researcher
 Indonesian Agency For Agriculture Research And
 Development, Ministry Of Agriculture
 Indonesian Center For Agricultural Postharvest
 Research And Development
 Jl. Tentara Pelajar No. 12
 16114 BOGOR
 Tel: +622518321762
 Fax: +622518350920
 Email: joni_munarso@yahoo.co.id

Mr Nazly AL MAHDY

Head Of Section Of Food Crops And Horticulture
Ministry Of Agriculture, Republic Of Indonesia
Directorate Of Quality And Standardization
Jl Harsono Rm No.3, Ragunan
12550 JAKARTA
Tel: +62217815881
Fax: +62217811468
Email: codex.kementan@yahoo.com

Dr Asep Nugraha ARDIWINATA

Researcher
Ministry of Agriculture
Indonesian Agency for Agriculture Research and
Development (IAARD)
Jl Raya Laladon No.240 Laladon, Ciomas, Bogor, West
Java Indonesia
16610 BOGOR
Tel: +6281380659961
Fax: +62 251-8639181
Email: asena@indo.net.id

Mr Ok Teguh INDRAWAN MULIA

Laboratory Manager
Directorate of Quality Development of Goods, Ministry
Of Trade
Pesticide Laboratory
Jl. Raya Bogor Km 26 Ciracas, Jakarta Timur Indonesia
13740 JAKARTA
Tel: +62 21 8703881
Fax: +62 21 8710447
Email: oka_22@yahoo.com

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA**Mr Colm O'CRIBIN**

(Head of Delegation)
Agriculture Counsellor
Department of Agriculture, Food and the Marine
Department of Foreign Affairs
The Irish Embassy
Ritan Dong Lu 3
Beijing
Tel: 8618518363646
Email: Colm.OCribin@dfa.ie

JAPAN - JAPON - JAPÓN**Mr Masahiro SEGAWA**

(Head of Delegation)
Director
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Plant Products Safety Division, Food Safety and
Consumer Affairs Bureau
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8950 Tokyo
Tel: +81-3-6744-2026
Fax: +81-3-3501-3774
Email: masahiro_segawa@nm.maff.go.jp

Dr Satoru NEMOTO

Section Chief
National Institute of Health Sciences
Division of Foods
1-18-1, Kamiyoga, Setagaya-ku
158-8501 Tokyo
Tel: +81-3-3700-1141
Fax: +81-3-3700-9348
Email: nemoto@nihs.go.jp

Mr Yoshiyuki TAKAGISHI

Assistant Director
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Food Safety Policy Division, Food Safety and
Consumer Affairs Bureau
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8950 Tokyo
Tel: +81-3-3502-8731
Fax: +81-3-3597-0329
Email: yoshiyuki_takagishi@nm.maff.go.jp

Mr Yuji MATSUKURA

Assistant Director
Ministry of Health, Labour and Welfare
Department of Food Safety
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8916 Tokyo
Tel: +81-3-3595-2341
Fax: +81-3-3501-4868
Email: matsukura-yuuji@mhlw.go.jp

Mr Akira IINO

Technical Official
Ministry of Health, Labour and Welfare
Department of Food Safety
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8916 Tokyo
Tel: +81-3-3595-2341
Fax: +81-3-3501-4868
Email: iino-akira@mhlw.go.jp

KENYA**Mr Ngaruiya PAUL NJUGUNA**

Manager
Pest Control Products Board
Registration
Box Number 13794
800 NAIROBI
Tel: +254 722894138
Email: paul.ngaruiya12@yahoo.com

Mr Njane SAMUEL NJOROGE

Manager -Regulation and compliance
Tea Directorate
Compliance
P.O Box 20064
200 NAIROBI
Tel: +254-722200556
Email: Snjane@teaboard.or.ke

Dr Henry Kibet ROTICH

Chief Manager
Kenya Bureau Of Standards
Testing Laboratory
P.O Box 54974
200 Nairobi
Tel: +254206948000
Email: rotich@kebs.org

Mrs Caren OSORO

Senior Horticultural Officer
Horticultural Crops Directorate
Agriculture, Fisheries and Food Authority
P.O Box 42601
100 NAIROBI
Tel: +254 20 2088469
Email: caren_osoro@yahoo.com

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO**Mr Danny ZUST**

(Head of Delegation)
 chargé de mission
 Ministry of Health
 Direction de la Santé-Service de la Sécurité alimentaire
 3, rue des Primeurs
 L-2361 Strassen
 Tel: (+352) 247 75632
 Email: danny.zust@ms.etat.lu

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA**Mr Mohammad Nazrul Fahmi ABDUL RAHIM**

(Head of Delegation)
 Principal Assistant Director
 Department of Agriculture
 Email: nazrulfahmi@doa.gov.my

Ms Khairatul Azmah MOHAMED

Senior Research Officer
 Malaysian Agriculture Research and Development
 Institute
 Makmal Pestisid, Program Pengurusan Bersekitaran
 Agro Industri, Pusat Penyelidikan Sumber Strategik, Ibu
 Pejabat MARDI, Perisaran MARDI-UPM
 43400 Selangor
 Email: atul@mardi.gov.my

Ms Ili Safuraa OTHMAN GHANI

Assistant Director
 Department of Agriculture
 Email: ilisafura@doa.gov.my

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO**Mrs Hemlata DOWLUT**

(Head of Delegation)
 Senior Scientific Officer
 Ministry of Agro-Industry and Food Security
 Food Technology Laboratory
 Agricultural Services,
 Reduit,
 Mauritius
 80835 Reduit
 Tel: +230 4661419
 Fax: +2304668563
 Email: hdowlut@govmu.org

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO**Ms Alma Liliana TOVAR DÍAZ**

(Head of Delegation)
 Subdirectora de Certificación y Reconocimiento
 Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad
 Agroalimentaria (SENASICA)
 Guillermo Pérez V. 127. Col. Del Carmen Coyoacán
 4100 Distrito Federal
 Tel: +52(55) 5905-1000
 Email: alma.tovar@senasica.gob.mx

Ms Thalia ALVAREZ LUNA

Asesor Técnico
 Secretaría De Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural,
 Pesca Y Alimentación
 Dirección General De Normalización Agroalimentaria
 Avenida Municipio Libre 377, Col. Colonia Santa Cruz
 Atoyac, Benito Juárez.
 3310 Distrito Federal
 Tel: +52(55) 5905-1000
 Email: thalia.alvarez@sagarpa.gob.mx

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS**Mr Ahmed JAAFARI**

(Head of Delegation)
 Chef de Service du Suivi et du Contrôle des intrants
 Chimiques
 Office National de Sécurité Sanitaire des Produits
 Alimentaires(ONSSA)
 Agriculture
 Avenue Haj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat
 10000 Rabat
 Tel: +212537681351
 Fax: +212537676505
 Email: ahmedjaafari@yahoo.fr

Mr Aarar MUSTAPHA

Délégué
 Etablissement Autonome Contrôle et de Coordination
 des Exportations(EACCE)
 Agriculture
 N°72; Rue Mohamed Smiha, Casablanca
 20000 Casablanca
 Tel: +212 5 22 30 51 04
 Fax: +212 5 22 30 51 68
 Email: aarar@eacce.org.ma

Mr Zouaoui AHMED

chef de Service des Pesticides
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches
 Chimiques(LOARC)
 Agriculture
 25 rue Nichakra Rahal Casablanca
 Casablanca
 Tel: +212522302007
 Fax: +212522301972
 Email: zouaouiloarc@yahoo.fr

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS**Mr Martijn MARTENA**

(Head of Delegation)
 Policy Officer
 Ministry of Health, Welfare and Sport
 Department of Nutrition, Health Protection and
 Prevention
 P.O. Box 20350
 2500 EJ The Hague
 Email: mj.martena@minvws.nl

Ms Dorin POELMANS

Policy Officer
 Dutch Food And Consumer Product Safety Authority
 P.O. Box 9201
 6700 Hc Wageningen
 Email: D.A.M.POELMANS@NVWA.NL

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE –
NUEVA ZELANDIA****Mr Warren HUGHES**

(Head of Delegation)
Principal Adviser ACVM Regulation and Assurance
Ministry for Primary Industries
Regulation & Assurance
25 The Terrace
Wellington
Email: warren.hughes@mpi.govt.nz

Mr Dave LUNN

Principal Adviser (Residues)
Ministry for Primary Industries
Regulation & Assurance
25 The Terrace
Wellington
Email: dave.lunn@mpi.govt.nz

Ms Nikki JOHNSON

Observer
Market Access Solutionz
Civic Assurance House
Level 2, 114 Lambton Quay
Wellington
Email: Nikki@solutionz.co.nz

NIGERIA - NIGÉRIA**Mr Peters. S.O. EMUZE**

(Head of Delegation)
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Nigeria to the UN
Chenim du Petit-Saconnex 28A 1209 Geneva
Geneva
Tel: 41(0)766435886
Email: peteremuze@yahoo.com

PARAGUAY**Ing Jose Eduardo GIMÉNEZ DUARTE**

(Head of Delegation)
Coordinador de Comité
Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de
Semilla
Trazabilidad Vegetal
Humaita N° 145 c/ Ntra. Sra. de la Asunción.
Edificio Planeta I
Asunción
Tel: 595 21 441549
Fax: 595 21 441549
Email: jose.gimenez@senave.gov.py

PHILIPPINES - FILIPINAS**Ms Ma.Esperanza UY**

(Head of Delegation)
Assistant Division Chief Plant Product Safety Services
Division and Chair, NCO Sub-Committee on Pesticide
Residues
Bureau of Plant Industry
Department of Agriculture
San Andres Street, Malate, Manila, Philippines
Manila
Tel: 426 3366
Email: euy92@yahoo.com

Mr Sonny CONDE

OIC, National Pesticide Analytical Laboratory
Bureau of Plant Industry
Department of Agriculture
San Andres Street, Malate, Manila, Philippines
Manila
Tel: 426 3366
Email: sonconde@yahoo.com

Mr Ibrahim RACMAT

Senior Science Research Specialist
Bureau of Agriculture and Fisheries Standards
Department of Agriculture
Visayas Avenue, Diliman Quezon City
1101
Tel: 4550031; +639272461777
Email: bongracmat@yahoo.com

POLAND - POLOGNE - POLONIA**Mr Artur SIEJKA**

(Head of Delegation)
II Secretary
Embassy of the Republic of Poland in Beijing
1, Ritan Rd. Beijing, China.
Post Code: 100600
Email: a.siejka@trade.gov.pl

**REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE -
REPÚBLICA DE COREA****Dr Geonjae IM**

(Head of Delegation)
Senior Researcher
National Academy of Agricultural Science, RDA
Agro-Materials Safety Evaluation Division
166 Nongsaengmyeong-ro, Iseo-myeon, Wanju-Gun,
Jeollabuk-do, Korea
Tel: 82-63-238-3354
Email: gunjim@korea.kr

Dr Moon-ik CHANG

Deputy Director
Ministry of Food and Drug Safety
Pesticide & Veterinary Drug Residue Division
Osong Health Technology Administration Complex, 187
Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup
363-700 Chungcheongbuk-do
Tel: +82-43-719-4204
Fax: +82-43-719-4200
Email: 1004@korea.kr

Ms Kyung-hee JUNG

Codex researcher
Ministry of Food and Drug Safety
Food Standard Division
Osong Health Technology Administration Complex, 187
Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup
363-700 Chungcheongbuk-do
Tel: +82-43-719-2437
Fax: +82-43-719-2400
Email: inukioo@korea.kr

Mrs Hee-jung KIM

Scientific Officer
 Ministry of Food and Drug Safety
 Pesticide & Veterinary Drug Residue Division
 Osong Health Technology Administration Complex, 187
 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup
 363-700 Chungcheongbuk-do
 Tel: +82-43-719-4211
 Fax: +82-43-719-4200
 Email: heejung731@korea.kr

Dr Chan-hyeok KWON

Scientific Officer
 Ministry of Food and Drug Safety
 Food Standards Division
 Osong Health Technology Administration Complex, 187
 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup
 363-700 Chungcheongbuk-do
 Tel: +82-43-719-2420
 Fax: +82-43-719-2400
 Email: chkwon@korea.kr

Dr Hyo Chin KIM

Scientific Officer
 Ministry of Food and Drug Safety
 Food Standard Division
 Osong Health Technology Administration Complex, 187
 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup
 363-700 Chungcheongbuk-do
 Tel: +82-43-719-2439
 Fax: +82-43-719-2400
 Email: hckim77@korea.kr

Mrs Hyun-hee KIM

Researcher
 National Agricultural Products Quality Management
 Service
 114 Anyang-ro Manangu, Anyang-si Republic of Korea
 Tel: +82-31-470-2987
 Email: dream71@korea.kr

Ms Hyesoon KANG

Researcher
 National Agricultural Products Quality Management
 Service
 125, Chungyeol-ro, Chuncheon-si, Gangwon-do
 Tel: +82-33-252-6028
 Email: k6300n@korea.kr

Dr Kyeong-ae SON

Researcher
 National Academy of Agricultural Science, RDA
 166 Nongsaengmyeong-ro, Iseo-myeon, Wanju-Gun,
 Jeollabuk-do, Korea
 Tel: 82-63-238-3356
 Email: sky199@korea.kr

Dr Sung-won PARK

Researcher
 Organization: Animal and Quarantine Agency
 Veterinary Drugs & Biologics
 175 Anyang-ro, Manan-go, Anyang-si, Gyeonggi-do
 Tel: +82-10-9699-1383
 Email: pasawa@korea.kr

Prof Mi-gyung LEE

Professor, Adviser
 Andong National University
 #1375 Gyeongdong-ro, Andong-si, Gyeongsangbuk-
 do, 706-749, Republic of Korea
 Tel: +82-54-820-6011
 Email: leemig@andong.ac.kr

Mr Jae-yong YOO

Observer
 Researcher
 Crop Life
 11th Fl., Samsung Life Insurance Daechi 2 Bldg. 412,
 Teheran-Ro, Gangnam-Gu, Seoul, 135-524, Korea
 Tel: +82-2-3490-0717
 Fax: +82-2-3490-4308
 Email: JYoo@dow.com

Dr Tae-hwa KIM

Observer
 Researcher
 Analysis Technology and Tomorrow Co.
 CEO
 301, 47 17th Road Kyungdae-ro Bukgu, Daegu, Korea
 Tel: +82-53-951-6800
 Fax: +82-53-951-6802
 Email: atnt_thkim@daum.net

Ms Eun-young KIM

Observer
 Researcher
 Analysis Technology and Tomorrow Co.
 Dept. of R&D
 301, 47 17th Road Kyungdae-ro Bukgu, Daegu, Korea
 Tel: +82-53-951-6800
 Email: eykim@atnt.co.kr

**RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE
- FEDERACIÓN DE RUSIA****Ms Olga EGOROVA**

(Head of Delegation)
 Senior research assistant
 The Federal Budgetary Establishment of Science
 «Federal Scientific Center of Hygiene named after
 F.F.Erisman» of the Federal Service for Supervision in
 Protection of the Rights of Consumer and Man Well-
 being
 Department of Toxicology and Environmental Health
 Tel: +7 906 031 81 90
 Email: ovycherova@mail.ru

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE -
ARABIA SAUDITA****Mr Mohammed ALJOHANI**

Senior Chemical Engineering specialist
 Saudi Food and Drug Authority
 Executive Dept. for Technical Regulations and
 Standards
 North Ring Road - Al Nafal Unit (1)
 13312 - 6288 Riyadh
 Tel: 00966112038222
 Fax: 00966112751164
 Email: codex.cp@sfd.gov.sa

SENEGAL - SÉNÉGAL**Prof Mamadou FALL**

(Head of Delegation)
Enseignant chercheur Toxicologue
Centre antipoison
Ministère Santé et Action sociale
Hôpital Fann
Dakar
Tel: 00221 774549900
Email: madoufal@gmail.com

Mr Nar DIENE

Expert-Unite Toxicovigilance
Centre Antipoison
Ministère Santé et Action sociale
Hôpital Fann de
Dakar
Tel: 00221 77 649 61 56
Email: snardiene@yahoo.fr

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR**Dr WU Yuan Sheng**

(Head of Delegation)
Deputy Director (Pesticide Residues Section)
Veterinary Public Health Laboratories Chemistry
Department
Laboratories Group
Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
10 Perahu Road
718837 Singapore
Tel: +65-6795 2837
Fax: +65-6861 9491
Email: wu_yuan_sheng@ava.gov.sg
Website <http://www.ava.gov.sg>

Ms Mabel TAN

Senior Scientist
Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
VPHL Chemistry Department
10 Perahu Road
718837 Singapore
Tel: +65 67952818
Email: mabel_tan@ava.gov.sg

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA**Mr Cesar CASADO DE SANTIAGO**

(Head of Delegation)
Head of Service of Pesticide residues in food
Spanish Agency for Consumer Affairs, Food Safety and
Nutrition
Subdirectorato-General for Food Safety Promotion
C Alcalá, 56
28014 Madrid
Email: ccasado@msssi.es

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN**Mrs Nour GRASHI**

(Head of Delegation)
Pesticide Residue Speachilist/ Head of Conformity
assessment section
Sudanese Standard & Metrology Organization
Pesticide Residue Standards
Khartoum Aljamaa Street Sudanese Standard &
Metrology Organization
+11111 Khartoum
Tel: +249912367408
Email: nourssmo2009@hotmail.com

Mrs Afag ALMAHY

Agriculture Engineering/ Crop Protection Specialist
Sudanese Standard & Metrology Organization
Standards Dep. Head Of Agricultural Committees Unit
Sudan/Khartoum Aljamaa Street Sudanese Standard &
Metrology Organization
+11111 Khartoum
Tel: +249912667800
Email: afaggoodluck@hotmail.com

Mrs Ihlam Hassan AHMED

Head of Pesticides Registration Section
Ministry of Agriculture & Irrigation, plant protection
Directorate.
Pesticide Registration sector
+11111 Khartoum
Tel: +249912839500
Fax: +249-85-337462
Email: ahlamhassan424@yahoo.com

Mrs Nada OSMAN

Ministry of Agriculture & Irrigation
Quality Control & Export Development
Khartoum -P.O.Box 285
+11111 Khartoum
Tel: +249912638318
Email: nadahamza2010@hotmail.com

Mr Husham Nasr Eldin Mustafa Hussan

Position: Chemist
Name of Organization: Agricultural Research
Corporation
Department: Pesticide Residue Analysis lab.
Address: Agricultural Research Corporation Crop
Protection Research Center
Wad Medani,P.O.Box126
Zip code: +11111
SUDAN
City: Khartoum
Telephone: +249912580061
E-mail: hushamab6@yahoo.com

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA**Ms Lucia KLAUSER**

(Head of Delegation)
Scientific Officer
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Food and Nutrition
3003 Bern
Tel: +41 58 462 95 69
Email: lucia.klauser@blv.admin.ch

Mr Till Stéphane GOLDMANN

Early Warning Group
Nestec Ltd.
Food Safety & Quality Competence Pillar
Nestlé Research Center
PO Box 44
1000 Lausanne
Email: Till.Goldmann@rdls.nestle.com

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA**Ms Surmsuk SALAKPETCH**

(Head of Delegation)
Deputy Director General
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Department of Agriculture
50 Phaholyoyhin road, Ladyao, Chatuchak
10900 Bangkok
Tel: +66 2940 5418
Fax: +66 2579 4855
Email: ssalakpetch@gmail.com

Mr Charoen KAOWSUKSAI

Vice- Chairman of Food Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries
Zone C, 4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd.,
Klongtoey, Bangkok 10110 Thailand
Tel: 66(0)2345-1000
Email: charoen@cpram.co.th

Ms Julaporn SRINHA

Senior Veterinary Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Department of Livestock Development
Governmentcomplex of Department of Livestock
Development Division of Animal Feed and Veterinary
Products Control 91 Moo 4, Tivanont Road, Bang kadi,
Mueang District, Pathumthani 12000
Tel: +66830668739
Email: julaporn19_dld@yahoo.com

Dr Nuansri TAYAPUTCH

consultant
Central Laboratory Thailand
50 Phaholyoyhin road, Chatujak
10900 Bangkok
Tel: +66878287658
Fax: +6629411267
Email: nuansri2011@gmail.com

Ms Panida CHAIYANBOON

Senior Scientist
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Department of Agriculture
50 Phaholyoyhin road, Chatujak
10900 Bangkok
Tel: +6625793577
Email: acpanida@yahoo.com

Ms Lamai CHUKIATWATANA

Senior Scientist
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Department of Agriculture
50 Phaholyoyhin road, Chatujak
10900 Bangkok
Tel: +6625793577
Email: lamai_c@yahoo.com

Mrs Sudarat KUEYLAW

Senoir Veterinary officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Department of Livestock Development
20/158 Moo.4 Rungsitnakornayok rd, Thunyaburee
Patumtanee
Tel: +6618663510
Fax: +6629639213
Email: kooksudarat27@gmail.com

Mrs Ladda KAEWKLAPANYACHAROEN

medical scientist
Ministry of Public Health
Department of Medical Science
88/7 Tiwanon Rd. Amphur Muang,
11000 Nonthaburi
Tel: +6629510000 ext 99611
Fax: +662951000 ext 99602
Email: ladda.k@dmisc.mail.go.th

Ms Panpilad SAIKAEW

Standards Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
50 Phaholyothin road, Chatujak
10900 Bangkok
Tel: +6625612277 ext 1427
Fax: +6625613357
Email: panpilad@acfs.go.th

Ms Chitra SETTAUDOM

Senior Advisor in Standards of Health Products
Ministry of Public Health
Food and Drug Administration
88/24 Moo 4, Tiwanon Rd., Muang
11000 Nonthaburi
THAILAND
11000 Nonthaburi
Tel: 662 590 7140
Fax: 662 591 8446
Email: schitra@fda.moph.go.th

Mr Pisan PONGSAPITCH

Deputy Secretary General
Ministry of Agriculture and Cooperatives
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
50 Paholyothin Rd., Ladyao, Chatuchak
10900 Bangkok
Tel: +66 2 5612277 ext. 1120
Fax: +66 2 561 3712
Email: pisan@acfs.go.th

UGANDA - OUGANDA**Mr Geoffrey ONEN**

(Head of Delegation)
Principal Government Analyst
Government Chemist and Analytical Laboratory
P.O. Box 2174, Kampala
256 KAMPALA
Tel: +256-414-250464
Fax: +256-414-250474
Email: geoffrey.onen@gmail.com

Ms Irene WANYENYA

Deputy Food Desk Coordinator
National Drug Authority
Plot 46-48 Lumumba Avenue,
P.O. Box 23096, Kampala
256 KAMPALA
Tel: +256-414-255665
Fax: +256-414-255758
Email: iwanyenya@nda.or.ug

Ms Mary TUMUSHABE

Food Desk Administrator
National Drug Authority
Plot 46-48, Lumumba Avenue,
P.O. Box 23096, Kampala
256 KAMPALA
Tel: +256-414-255665
Fax: +256-414-255758
Email: mtumushabe@nda.or.ug

Ms Diana KABUZIRE

Ag. Head, Legal Services
National Drug Authority
Plot 46-48, Lumumba Avenue,
P.O. Box 23096, Kampala
256 KAMPALA
Tel: +256-414-255665
Fax: +256-414-255758
Email: dkabuzire@nda.or.ug

Mr David BAZIWANE

Senior Projects Officer - Agro Industry
Uganda Development Corporation
Plot 23, Lumumba Avenue,
Floor 5, Soliz House,
P.O. Box 7042, Kampala
256 KAMPALA
Tel: +256-414-258204
Email: baziwane@yahoo.co.uk

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA -
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE -
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANIA

Dr Bakari KAONEKA

(Head of Delegation)
Chief Research Officer
Ministry of Agriculture Food Security and Cooperatives
Tropical Pesticides Research Institution
P.O. Box 3024
ARUSHA, TANZANIA
TZA Arusha
Tel: +255 754476346
Email: bkaoneka2012@gmail.com

UNITED STATES OF AMERICA -
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Ms Barbara MADDEN

(Head of Delegation)
Minor Use Officer
U.S. Environmental Protection Agency
Office of Pesticide Programs, Registration Division
1200 Pennsylvania Ave., N.W.
20460 Washington, DC
Tel: +1 703 305 6463
Fax: +1 703 605 0781
Email: madden.barbara@epa.gov

Ms Marie MARATOS

International Issues Analyst
U.S. Codex Office
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
20250 Washington, DC
Tel: +1-202-690-4795
Email: marie.maratos@fsis.usda.gov

Dr Terry COUNCELL

Chemist
Food and Drug Administration
CFSAN-Plant Products
5100 Paint Branch Parkway
20740 College Park, MD
Tel: +12404021180
Email: terry.council@fda.hhs.gov

Dr Jennifer URBANSKI

Biologist, Invertebrate & Vertebrate Branch 1
U.S. Environmental Protection Agency
Registration Division, Office of Pesticide Programs
1200 Pennsylvania Ave, 7505 PY
20460 Washington, DC
Tel: +1-703-347-0156
Email: urbanski.jennifer@epa.gov

Ms Sara KUCENSKI

Agricultural Scientific Analyst
U.S. Department of Agriculture
Foreign Agricultural Service
1400 Independence Avenue, SW
20250 Washington D.C.
Tel: +12027206741
Fax: +12027200433
Email: sara.kucenski@fas.usda.gov

Mr Bill BARNEY

Senior Scientist
Rutgers University
Food, Crop Grouping, and Biopesticides
IR-4 Project Headquarters
500 College Road East
Suite 201 W
08540-6635 Princeton, NJ
Tel: +1-732-932-9575 ext. 4603
Fax: +1-609-514-2612
Email: barney@aesop.rutgers.edu

Ms Kimberly BERRY

Senior Manager
Bryant Christie, Inc.
Regulatory Data Services
500 Union Street, Suite 701
98101 Seattle, WA
Tel: +1-206-292-6340
Fax: +1-206-292-6341
Email: Kimberly.berry@bryantchristie.com

Dr Michal ELDAN

Vice President, Global Regulatory & Scientific Affairs
Luxembourg-Pamol, Inc.
Global Regulatory & Scientific Affairs
3647 Willowbend Blvd, Suite 810
77054 Houston, TX
Tel: +1.212.495.9717
Email: meldan@luxpam.com

Dr Raul GUERRERO

Consultant
793 N. Ontare Road
93105 Santa Barbara, CA
Tel: +18058981830
Fax: +18058981830
Email: guerrero_raul_j@yahoo.com

Dr Jamin HUANG

Senior Regulatory Manager
Bayer CropScience
Regulatory Affairs
2. T.W. Alexander Drive
27709 Research Triangle Park, North Carolina
Tel: +1-919-549-2634
Email: jamin.huang@bayer.com

Mr Douglas NELSON

Senior Advisor for Trade,
IP & Strategic Issues CropLife America
Legal
1156 15th Street NW, Suite 400
20005 Washington, DC
Tel: +12028723880
Fax: +12023551417
Email: dnelson@croplifeamerica.org

Dr Ronald WILLIAMS

Director, Crop Protection Technology Safety
The Coca-Cola Company
Corporate Scientific and Regulatory Affairs
PO Box 1734
30301 Atlanta, GA
Tel: +14046767035
Fax: +14045987035
Email: ronaldwilliams@coca-cola.com

Dr Daniel KUNKEL

Associate Director Food and International Programs
Rutgers, the State University of NJ
IR-4 Program Project Headquarters
500 College Road East, Suite 201 W
8540 Princeton, NJ
Tel: +1 732 932 9575 ext. 4616
Fax: +1 609 514 2612
Email: kunkel@aesop.rutgers.edu

VIET NAM**Mr Huu Huyen TRAN**

(Head of Delegation)
Engineer
Directorate for Standards, Metrology and Quality
8 Hoang Quoc Viet, street
4 Hanoi
Tel: 912367228
Email: nghiepvu3@quatest1.com.vn

Mr Hoang Viet VU

Inspector of No.3 (Food agricultural product - chemical inspection)
Directorate for Standards, Metrology and Quality
Quality Assurance and Testing Center 3
49 Pasteur, District 1
88 Ho Chi Minh city
Tel: 0084 918136226
Fax: 0084 918136226
Email: vt-phuong@quatest3.com.vn

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

International Pulse Trade and Industries**Confederation****Confédération Internationale du Commerce et des Industries des Légumes Secs****Confederación Internacional de Comercio e Industria de Verduras Secas****Mr Roy George LIDSTONE**

consultant
Pulse Canada
The Carstone Group Inc.
13 Ancona Crescent
Nepean, Ontario
Canada K2G 0N7
K2G 0N7 Nepean
Tel: +1 613 697 9092
Email: roylidstone@bell.net

Mrs Karen HULEBAK

Principal
ResolutionStrategy,LLC
23093 Charlottesville,virginia
Email: karen.hulebak@gmail.com

Mr Daniel GAD

Managing Director
Omega Farms
Addis Abeba
Email: dangad2012@gmail.com

Mr Yajun DING

Director, Beijing Office
Grain and Feed Trade Association (GAFTA)
Email: Gafta@263.net

Mr Robert Gaynor AHERN

Head, Agricultural Health and Food Safety
IICA
Email: robert.ahern@iica.int

Mr John BENNETT

Farmer
CICILS
Biggar
Email: john@bennettjs.ca

Croplife International**Mr Michael MICHENER**

Director of Sustainability Policy
CropLife International
326 avenue Louise
1050 Brussels
Tel: 3225420410
Fax: 3225420419
Email: michael.michener@croplife.org

Dr Michael KAETHNER

Regulatory Policy Manager
Bayer CropScience
Alfred-Nobel-Strasse 50
40789 Monheim
Tel: 4.9217338752e+011
Email: michael.kaethner@bayer.com

Dr Peter CHALMERS

Head of Development & Registration
Adama Asia Pacific Pte Ltd
9 Temasek Boulevard
Suntec Tower 2 #16-03A
38989 Singapore
Tel: 6564999320
Fax: 6564999324
Email: peter.chalmers@adama.com

Dr Marcus THEURIG

Regulatory Policy & Issue Manager
Bayer CropScience
Alfred-Nobel-Strasse 50
40789 Monheim
Tel: 4.9217338358e+011
Fax: 4.9217338357e+011
Email: marcus.theurig@bayer.com

Mrs Molly MILLER

Import Tolerance Strategist
BASF
North American Regulatory
26 Davis Drive
27709 Durham NC
Tel: 19195472304
Fax: 19195472850
Email: molly.miller@basf.com

Mrs Chie IWAI

Arysta LifeScience Corporation
Regulatory Affairs
8-1, Akashi-cho
Chuo-ku
104-6591 Tokyo
Tel: 81335474513
Fax: 81335474695
Email: chie.iwai@arysta.com

Dr Kazuaki IJIMA

Associate Director
The Institute of Environmental Toxicology
Chemistry Division
4321 Uchimoriya-machi
Joso-shi
303-0043 Ibaraki
Tel: 81297274516
Fax: 81297274517
Email: ijima@iet.or.jp

Mr Naoto SAKIYAMA

Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd
Regulatory Affairs Division, Biosciences Sales &
Marketing
2-3-1 Nishi-Shibukawa
525-0025 Kusatsu, Shiga
Tel: 81775624122
Fax: 81775624160
Email: n-sakiyama@iskweb.co.jp

Mr Peter WATSON

Regulatory Leader
Dow AgroSciences
Regulatory Sciences and Regulatory Affairs
3B Park Square, Milton Park, Abingdon, Oxon,
OX144RN, UK Abingdon
Tel: 0044 1235 437968
Email: pwatson@dow.com

Mrs Takako KUMETA

Manager
Mitsui Chemicals Agro, Inc.
Registration & Regulatory Affairs Department
1-19-1 Nihonbashi
Chuo-ku
103-0027 Tokyo
Tel: 81352902906
Fax: 81332311174
Email: takako.kumeta@mitsuichemicals.com

Mrs Carmen TIU DE MINO

Global Residue and Risk Leader
Dow AgroSciences
9330 Zionsville Road
46268 Indianapolis
Tel: 13173724215
Fax: 13173724880
Email: tcarmen@dow.com

Mr Tomohiro OMURA

No information
Hokko Chemical Industry Co., Ltd
Regulatory Affairs
1-5-4 Nihonbashi
Honcho
Chuo-ku
103-8341 Tokyo
Tel: 81332795831
Fax: 81332418125
Email: omura-t@hokkochem.co.jp

Mr James William PICKERING

Registration Manager
Nihon Nohyaku Co., Ltd
Regulatory
5 Pioneer Court
Vision Park
Histon
CB24 9PT Cambridge
Tel: 4.4150967074e+011
Fax: 4.4122323312e+011
Email: bpickering@nichino-europe.com

Mr Tokunori YOKOTA

General Manager
Japan Crop Protection Association
Regulatory Affairs
2-3-6 Kayaba-cho
Nihobashi
Chuo-ku
103-0025 Tokyo
Tel: 81356497191
Fax: 81356497245
Email: yokota@jcpa.or.jp

Mrs Mayumi YAMAMOTO

Kyoyu Agri Co., Ltd
Registration and RC Department
Yamaman Bldg 11F
6-1 Koami-cho
Nihonbashi
Chuo-ku
103-0016 Tokyo
Tel: 8135465708
Fax: 81336395299
Email: yamamoto-mayumi@kyoyu-agri.co.jp

Mr Yukio KIMURA

Assistant General Manager
Nihon Nohyaku Co., Ltd
Regulatory Affairs Unit, Research & Development
Division
Kyobashi OM Bldg
19-8 Kyobashi
1-Chome
Chuo-ku
104-8386 Tokyo
Tel: 81363611411
Fax: 81363611451
Email: kimura-yukio@nichino.co.jp

Mr Yuji IKEMOTO

Assistant General Manager
Nihon Nohyaku Co., Ltd
Regulatory Affairs Unit, Research & Development
Division
Kyobashi OM Bldg
19-8 Kyobashi
1-Chome
Chuo-ku
104-8386 Tokyo
Tel: 81363611411
Fax: 81363611451
Email: yikemoto@nichino.net

Mr Kazuyuki FUKUSHIMA

Registration Specialist
ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road
Suite A
44077 Concord, OH
Tel: 14403574643
Fax: 14403574661
Email: fukushimak@iskbc.com

Mr Yasuyuki IJIMA

Manager
Nissan Chemical Industries, Ltd
Regulatory Affairs, Planning & Development
Agricultural Division
Kowa Hitotsubashi Building
3-7-1 Kandanishiki-ko
Chiyoda-ku
101-0054 Tokyo
Tel: 81332968151
Fax: 81332968016
Email: ijima@nissanchem.co.jp

Mr Naoto IKEGAMI

Manager
Nippon Soda Co., Ltd
Agro Product Division
2-1 Ohtemachi
2-chome
Chiyoda-ku
100-8165 Tokyo
Email: n.ikegami@nippon-soda.co.jp

Mr Toshio SHIMOMURA

Consultant
National Federation of Agricultural Cooperation
Associations
1-3-1 Otemachi
Chiyoda-ku
100-6832 Tokyo
Tel: 81362718289
Fax: 81352182536
Email: shimomura-toshio-q1@zennoh.or.jp

Mr Takeshi SHIBUYA

Manager
SDS Biotech K.K.
Regulatory Affairs
1-1-5 Higashi-Nihombashi
Chuo-ku
103-0004 Tokyo
Tel: 81358255516
Fax: 81358255501
Email: takeshi_shibuya@sdsbio.co.jp

Mr Yoshihiro WADA

Manager
SDS Biotech K.K.
Regulatory Affairs
1-1-5, Higashi-Nihombashi
Chuo-ku
103-0004 Tokyo
Tel: 81358255516
Fax: 81358255501
Email: yoshihiro_wada@sdsbio.co.jp

Mr Hiroo WAKIMORI

Chemistry Technical Lead, Asia
Monsanto Japan Limited
Chemical Regulatory Affairs
Kyobashi Souseikan 6F
2-5-18 Kyobashi
Chuo-ku
104-0031 Tokyo
Tel: 81362644856
Fax: 81335665411
Email: hiroo.wakimori@monsanto.com

Mr Yoshihiro NISHIMOTO

R&RA Manager
Sumitomo Chemical Co, Ltd
Crop Protection division
27-1, Shinkawa 2-Chome
Chuo-ku
104-8260 Tokyo
Tel: 81355435692
Fax: 81355435695
Email: nishimotoy@sc.sumitomo-chem.co.jp

Mrs Mi Kyoung PARK

Regulatory Affairs
 Syngenta Korea Ltd
 18th floor, SC bank building
 Jongro 47
 Korea
 110-121 Jongro-Gu
 Tel: 8.2108807466e+011
 Fax: 8227343880
 Email: mikyoung.park@syngenta.com

Mr Philip BRINDLE

Global MRL Manager
 BASF Agricultural Products
 26 Davis Drive
 NC27709 Durham NC
 Tel: 19195472654
 Fax: 19195472850
 Email: philip.brindle@basf.com

Mr Craig DUNLOP

Regulatory Policy Lead
 Syngenta
 Regulatory Affairs
 Schwarzwaldallee 215
 4058 Basel
 Tel: 41791393178
 Fax: 41613236855
 Email: craig.dunlop@syngenta.com

Dr Otto KLEIN

Dietary Safety Expert
 Bayer CropScience
 Alfred-Nobel-Strasse 50
 40789 Monheim
 Tel: 4.9217338346e+011
 Fax: 4.9217368587e+011
 Email: otto.klein@bayer.com

Mr Vasant PATIL

Director - Science & Regulatory Affairs
 CropLife Asia
 Regulatory
 150 Cantment Road
 BI Block B/#01-07
 89762 Singapore
 Tel: 6591501802
 Fax: 6562221615
 Email: vasant.patil@croplifeasia.org

Mr Neil John LISTER

Technical Manager
 Syngenta
 Product Safety
 Jealott's Hill International Research Centre
 RG42 6EY Bracknell
 Tel: 4.4787263565e+011
 Email: neil.lister@syngenta.com

Dr Peter HORNE

Global Regulatory Affairs Manager
 DuPont Crop Protection
 Product Stewardship and Regulatory
 1090 Elkton Road
 19711 Newark
 Tel: 13023666228
 Fax: 13023517022
 Email: peter.horne-1@dupont.com

International Atomic Energy Agency
Agence Internationale de l'énergie Atomique
Organismo Internacional de Energía Atómica

Dr Johannes CORLEY

Food Safety Specialist
 International Atomic Energy Agency
 Nuclear Sciences & Application, Joint FAO/IAEA
 Division of Nuclear Techniques in Food & Agriculture,
 Vienna International Centre
 PO Box 100
 A-1400 Vienna
 Tel: +43-1-2600-21695
 Email: j.s.corley@iaea.org

INTERNATIONAL NUT AND DRIED FRUIT COUNCIL
FOUNDATION

Dr Gabriele LUDWIG

Associate Director, Environmental Affairs
 INC International Nut and Dried Fruit Council
 Almond Board of California
 1150 9th St. Modesto, CA 95354 U.S.A
 Tel: +209-765-0578
 Email: gludwig@almondboard.com

International Society of Citriculture
Société Internationale des Travailleurs de
l'agrumiculture
Sociedad Internacional de Citricultura

Mr James R. CRANNEY

Representative for ISC
 International Society of Citriculture
 c/o California Citrus Quality Council
 853 Lincoln Way, Suite 206
 Auburn, California 95603
 95603 Auburn
 Tel: 5308851894
 Fax: 5308851546
 Email: jcranney@calcitrusquality.org

INTERNATIONAL UNION OF PURE AND APPLIED
CHEMISTRY

Dr Caroline HARRIS

Member
 IUPAC
 c/o Exponent international Ltd.
 The Lenz
 Hornbeam Park
 HG2 8RE Harrogate
 Tel: +44 1423 853201
 Fax: +44 1423 810431
 Email: charris@uk.exponent.com

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA
LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA

Ms Yongzhen YANG

FAO JMPR Secretary
 00153, Viale delle Terme di Caracalla
 Rome, Italy
 Tel: +39 06 57054246
 Fax: +39 06 57053224
 E-mail: Yongzhen.Yang@fao.org

Ms Daniela BATTAGLIA

Livestock production Officer
FAO
AGriculture and Consumer Department
Viale delle Terme di Caracalla
153 Rome
Tel: 390657056773
Email: daniela.battaglia@fao.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD****Dr Philippe Jean VERGER**

Scientist
World Health Organization (WHO)
Risk Assessment and Management
20, avenue Appia
CH-1211 Geneva27
Tel: +41 22 791 3053
Email: vergerp@who.int

**CODEX SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CODEX
/ SECRETARÍA DEL CODEX****Ms Gracia BRISCO**

Food Standards Officer
Secretariat, Codex Alimentarius Commission.
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06 5705 2700
E-mail: Gracia.Brisco@fao.org

Ms Annamaria BRUNO

Senior Food Standards Officer
Joint FAO - WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Roma, Italy
Phone: +39 06570 56254
Email: annamaria.bruno@fao.org

Mr. KyongMO KANG

Food Standards Officer
Secretariat, Codex Alimentarius Commission.
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06 5705 4796
E-mail: KyongMo.Kang@fao.org

**CCPR SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CCPR /
SECRETARÍA DEL CCPR****HOST GOVERNMENT SECRETARIAT
SECRÉTARIAT DU GOUVERNEMENT HÔTE
SECRETARÍA DEL GOBIERNO ANFITRIÓN****Mr Duanxiang YAN**

Deputy Director,
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.22 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86-10-59194106
E-mail: yanduanxiang@agri.gov.cn

Dr Guibiao YE

Director
CCPR Secretary Office
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
No.18 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4302
Fax: +86 10 5919 4252
E-mail: yeguibiao@agri.gov.cn

Dr Hongun ZHANG

Director
Planning and Finance Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
No.18 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4257
E-mail: zhanghongjun@agri.gov.cn

Ms Xiaojun WANG

Deputy Director
International Cooperation Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
No.22 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4342
Fax: +86 10 5919 4107
E-mail: wangxiaojun@agri.gov.cn

Ms Mengmeng QU

Deputy Director
Environment Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
No.22 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4033
Fax: +86 10 5919 4107
E-mail: jianqiu@agri.gov.cn

Ms Dongmei QIN

Professor
Residue Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.22 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4078
Fax: +86 10 5919 4107
E-mail: qindongmei@agri.gov.cn

Ms Guangyan ZHU

Senior Agronomist
Residue Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.22 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4105
Fax: +86 10 5919 4107
E-mail: zhuquangyan@agri.gov.cn

Mr Zuntao ZHENG

Senior Agronomist
Residue Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.22 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4078
Fax: +86 10 5919 4107
E-mail: zhengzuntao@agri.gov.cn

Ms Xiuying PIAO

Senior Agronomist
Registration Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.22 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4105
Fax: +86 10 5919 4107
E-mail: piaoxiuying@agri.gov.cn

Dr Xianbin LI

Senior Agronomist
Planning and Finance Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.18 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4254
Fax: +86 10 5919 4252
E-mail: lixianbin@agri.gov.cn

Ms Lifang DUAN

Senior Agronomist
CCPR Secretary Office
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.18 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4255
Fax: +86 10 5919 4252
E-mail: duanlifang@agri.gov.cn

Dr Fengzu ZHANG

Agronomist
CCPR Secretary Office
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.18 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4255
Fax: +86 10 5919 4252
E-mail: duanlifang@agri.gov.cn

Ms Xue YU

Agronomist
CCPR Secretary Office
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.18 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4255
Fax: +86 10 5919 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Mr Yizhou YAN

Toxicologist
Health Division
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.22 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: + 86 10 5919 4244
Fax: +86 10 5919 4244
E-mail: [yizhou_8848@sina.com](mailto:yizhou8848@sina.com)

Ms Jun XU

Associate Professor
Institute of Plant Protection,
Chinese Academy of Agricultural Sciences
No.2 West Yuan Ming Yuan Road
100193, Beijing, China
Tel: 86-10-62815938
Fax: 86-10-62815938
E-mail: xujun1977927@163.com

Ms Changjie KE

Agronomist
CCPR Secretary Office
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
NO.18 Maizidian Street, Chaoyang District
100125, Beijing, China
Tel: +86 10 5919 4255
Fax: +86 10 5919 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Annexe II

RÉPONSE DU CCPR À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR 2014-2019

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments	1.1: Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius	1.1.1: Appliquer avec constance les critères établis à l'égard de la prise de décision et de l'établissement des priorités à l'échelle des comités pour faire en sorte que les normes et les travaux dans les domaines hautement prioritaires progressent de façon diligente	Les normes nouvelles ou mises à jour sont élaborées à point nommé	<ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'établissement des priorités sont réexaminés et modifiés selon les besoins, puis appliqués - Le nombre de normes modifiées et le nombre de nouvelles normes élaborées en appliquant ces critères
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI.</p> <p>Le Comité a-t-il recours à des critères spécifiques en matière d'établissement de normes? Le Comité a-t-il l'intention d'élaborer de tels critères ?</p> <p>Le CCPR a développé des critères spécifiques pour les pesticides à évaluer en priorité par la JMPR, à savoir, Section 5.2 "sélection des pesticides en vue de l'évaluation par la JMPR" du document <i>Principes pour l'analyse de risque appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides</i>.</p> <p>Le Comité a-t-il l'intention de développer de tels critères ? Non</p>				
	1.2: Déterminer de façon proactive les enjeux naissants et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre	1.2.1: Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments	Les réponses opportunes du Codex aux enjeux naissants et aux besoins des Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Les comités mettent en œuvre des démarches systématiques aux fins de la détermination des enjeux naissants en matière de salubrité des aliments et de nutrition - Par l'entremise du Secrétariat du Codex, des rapports réguliers sont présentés au CCEXEC au sujet de la démarche systématique et des enjeux naissants
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI.</p> <p>Comment le Comité recense-t-il les nouveaux enjeux et les besoins des Membres ?</p> <p>Questions soulevées et identifiées par les membres, d'autres comités ou FAO/OMS et soumises à l'attention du Comité</p> <p>Le Comité adopte-t-il une approche systématique ? Est-il nécessaire de mettre au point une telle approche ?</p> <p>Actuellement il n'existe pas d'approche systématique, cependant, il pourrait être nécessaire d'en développer une si la procédure actuelle ne suffit pas.</p>				
		1.2.2: Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les Membres et en	La capacité du Codex à élaborer des normes pertinentes par rapport aux besoins de ses membres est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> - Les suggestions des comités déterminant et établissant la priorité des besoins des Membres - Un rapport des comités à l'intention du CCEXEC

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire		exposant de quelle façon les normes satisfont les besoins des Membres à titre de volet du processus d'examen critique
Inclus dans la question relative à l'objectif 1.2.				
2: Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques dans l'élaboration des normes du Codex	2.1: Veiller à l'application constante des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques	2.1.1: Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organismes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure du possible en se fondant sur les <i>Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius</i>	Au cours du processus d'établissement des normes, les avis scientifiques sont pris en compte avec constance par tous les comités pertinents.	- Le nombre de reprises auxquelles le besoin d'un avis scientifique est: - déterminé, - sollicité et - utilisé à point nommé.
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI.</p> <p>Le Comité demande-t-il des avis scientifiques au cours de ses travaux ? Si oui, à quelle fréquence ?</p> <p>Le Comité s'appuie-t-il toujours sur ces avis ? Si non, pourquoi ?</p> <p>Le travail du CCPR est fondé sur l'avis scientifique émis par la JMPR. Le Comité demande chaque année un avis scientifique de la part de la JMPR par le biais de l'établissement des calendriers Codex et des listes de pesticides à examiner en priorité. Le « formulaire de préoccupations » développé par le CCPR (Section 5.5 « Procédure de soumission des préoccupations et explications » des <i>Principes pour l'analyse de risque appliqués par la Comité Codex sur les résidus de pesticides</i>) permet aux membres de communiquer leurs préoccupations et de demander des explications sur les recommandations de la JMPR lorsque les membres ont des préoccupations.</p>				
		2.1.2: Promouvoir l'engagement des Membres et de leurs représentants en matière d'expertise scientifique et technique dans l'élaboration des normes du Codex	L'augmentation du nombre d'experts techniques et scientifiques de niveau national qui contribuent à l'élaboration des normes du Codex	- Le nombre de scientifiques et d'experts techniques au sein des délégations des Membres - Le nombre de scientifiques et d'experts techniques formulant des suggestions adéquates sur les positions nationales
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI.</p> <p>Comment les Membres s'assurent-ils que les contributions scientifiques nécessaires sont fournies quant aux positions nationales et que la composition des délégations de pays permet de présenter et d'étudier ces positions de façon adéquate ? Quelles orientations le Comité ou la FAO et l'OMS pourraient-ils formuler ?</p> <p>Les membres impliquent leurs experts scientifiques et techniques (non gouvernementaux) pour fournir leur contribution et des commentaires sur le travail du CCPR. Les délégations comportent des experts disposant des connaissances techniques et de l'expertise pour participer aux discussions.</p> <p>La formation et des ateliers ad hoc peuvent contribuer à renforcer la participation technique des pays au travail du CCPR.</p>				

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		2.1.3: Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex, veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'exploration des options de gestion des risques	La détermination et la tenue améliorées d'un registre de tous les facteurs pertinents pris en compte par les comités pendant l'élaboration des normes du Codex	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de documents issus de comités faisant état de tous les facteurs pertinents pris en compte dans les recommandations sur la gestion des risques - Le nombre de documents issus de comités faisant état en détail de la façon dont ces facteurs pertinents ont été pris en compte en contexte d'élaboration des normes
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI.</p> <p>Comment le Comité veille-t-il à ce que tous les facteurs pertinents soient pris en compte à l'heure d'établir une norme et comment ces facteurs sont-ils documentés ?</p> <p>Dans son travail de développement des principes de gestion des risques et des directives, le Comité est lié par le Manuel de procédure et le mandat du Codex. Le Comité respecte les <i>Principes pour l'analyse de risque</i> et <i>Les principes d'analyse de risque appliqués par la Comité Codex sur les résidus de pesticides</i> et garantit qu'il n'est tenu compte que des facteurs légitimes.</p>				
		2.1.4: Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées	Les options en matière de gestion des risques sont communiquées et diffusées avec efficacité à toutes les parties intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de publications et de communications transmettant les normes du Codex - Le nombre de communiqués de presse diffusant les normes du Codex
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI.</p> <p>Lorsqu'il prend une décision ayant trait à la gestion des risques, le Comité communique-t-il des orientations aux Membres quant à la manière de la transmettre? Serait-il utile aux Membres que l'on se penche davantage sur ce point ? La communication des recommandations pour la gestion des risques se fait selon des normes, directives et autres textes apparentés, repris sur le site du Codex. Le développement d'une stratégie de communication serait utile pour les membres.</p>				
3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex	3.1: Intensifier la participation effective des pays en voie de développement aux travaux du Codex	3.1.5: Favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des groupes de travail électroniques	Une participation active des Membres dans le cadre des comités et des groupes de travail	- Un rapport au sujet du nombre de comités et de groupes de travail faisant usage des langues officielles de la Commission
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI.</p> <p>L'utilisation des langues officielles dans les groupes de travail du Comité est-elle suffisante ?</p> <p>Le Comité utilise principalement la langue anglaise dans ses groupes de travail. Lorsque la chose est possible, le Comité utilise les autres langues officielles afin d'améliorer la participation des membres.</p> <p>Quels sont les facteurs déterminant le choix des langues ? Comment pourrait-on améliorer la situation ?</p> <p>Le Comité détermine le choix de la langue en se fondant en premier lieu sur la disponibilité des ressources et sur l'hôte du groupe de travail (G T). La coprésidence du GT peut faciliter l'usage d'une autre langue officielle que l'anglais.</p>				

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
	3.2: Promouvoir les programmes de développement de la capacité appuyant les pays dans la mise sur pied de structures nationales du Codex durables	3.2.3: Dans la mesure du possible, faire des réunions du Codex des tribunes destinées au déroulement d'activités visant l'augmentation des capacités techniques et éducatives	Une augmentation des possibilités de tenir des activités simultanées afin d'optimiser l'utilisation des ressources du Codex et des Membres	- Le nombre d'activités tenues à l'occasion de réunions du Codex
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité? OUI.</p> <p>Le Comité organise-t-il des activités, notamment de renforcement des capacités techniques, en marge de ses sessions? Si oui, combien en a-t-il organisé par le passé et quels en étaient les thèmes? Si non, serait-ce utile et quels sujets pourraient être traités?</p> <p>Oui, des ateliers et événements collatéraux ont été organisés ces dernières années en vue de promouvoir la sensibilisation au travail du CCPR et p. ex. fournir des informations techniques sur des sujets spécifiques (p.ex atelier sur l'évaluation de la sécurité des résidus de pesticides, organisé dos-à-dos avec le CCPR45.</p>				
4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces	4.1: Œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et fondé sur le consensus	4.1.4: Veiller à la distribution dans les délais de tous les documents de travail du Codex dans les langues de travail du comité/de la Commission	Les documents du Codex sont distribués de manière plus opportune, soit conformément aux échéanciers déterminés selon le Manuel de procédure.	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport de référence (%) établi entre les documents distribués au moins deux mois avant et moins de deux mois avant une réunion prévue au calendrier - Les facteurs risquant de ralentir la circulation des documents sont déterminés et écartés - Une augmentation du pourcentage de documents diffusés deux mois avant les réunions ou plus tôt
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité? OUI</p> <p>Le Comité dispose-t-il d'un mécanisme lui permettant de veiller à ce que les documents soient distribués en temps voulu ? Comment pourrait-on améliorer la situation ?</p> <p>L'obligation de diffuser les documents à temps est reprise dans le manuel de procédure. Une surveillance étroite des activités des GTE et le respect des dates butoirs (p.ex. demande de commentaires) pourrait contribuer à une préparation et distribution plus ponctuelle des documents dans toutes les langues.</p>				
		4.1.5: Augmenter la tenue simultanée des réunions des groupes de travail et des comités	Une augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des ressources par les comités du Codex et les Membres	- Le nombre de réunions de travail tenues parallèlement aux réunions de comités, lorsqu'il y a lieu
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité? OUI.</p> <p>Le Comité convoque-t-il des groupes de travail physiques indépendamment de ses sessions? Si oui, pourquoi est-ce nécessaire?</p> <p>Le CCPR utilise les GTE comme premier choix et des GTP, sont organisés, si nécessaire, pendant les sessions du Comité. Des groupes de travail intrasession sont aussi établis sur des sujets spécifiques (p.ex. cultures mineures, classification), afin de faciliter le travail du Comité.</p>				
	4.2: Augmenter la capacité d'atteindre un consensus dans	4.2.1: Parfaire la compréhension qu'ont les Membres	Les Membres et les délégués comprennent mieux	- Le matériel de formation énonçant les lignes directrices

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
	le cadre du processus d'établissement des normes	du Codex et leurs délégués de l'importance du développement du consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex	l'importance de la démarche consensuelle dans le processus d'établissement des normes Codex	<p>sur l'atteinte de consensus est élaboré et distribué aux délégués dans les langues de travail de la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel existant est distribué aux Membres régulièrement par l'entremise des points de contact du Codex - Des programmes de formation des délégués sont organisés et coordonnés avec les réunions du Codex - Les obstacles aux consensus sont déterminés et analysés et des lignes directrices additionnelles sont élaborés pour les surmonter, lorsqu'il y a lieu
<p>Questions adressées au Comité :</p> <p>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI.</p> <p>Existe-t-il des obstacles à l'obtention d'un consensus au sein du Comité? Si oui, lesquels ? Quelle démarche a-t-on entreprise pour les surmonter et quelles mesures supplémentaires peut-on prendre ?</p> <p>Des problèmes peuvent survenir sur certains sujets, cependant le Comité s'efforce de garantir que ses décisions soient prises sur base de consensus; les GT sont utilisés pour faciliter l'élaboration d'un consensus.</p>				

ANNEXE III**AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES****À l'étape 5/8**

	Produit	LMR (mg/kg)	Étape	Note
103	Phosmet			
	FB 0265 Grosse canneberge d'Amérique	3	5/8	
105	Dithiocarbamates			
	HS 0775 Graine de cardamome	0,1	5/8	
	HS 0779 Graine de coriandre	0,1	5/8	
	HS 0780 Cumin	10	5/8	
	HS 0731 Graine de fenouil	0,1	5/8	
	VR 0604 Ginseng	0,3	5/8	
	DV 0604 Ginseng, séché (y compris le ginseng rouge)	1,5	5/8	
	HS 0790 Poivre noir; poivre blanc	0,1	5/8	
	VO 0444 Piments forts	3	5/8	
	HS 0444 Piments forts, séchés	20	5/8	
116	Triforine			
	FB 0020 Airelles	0,03	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)	5/8	
	VO 0440 Aubergine	1	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,01 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*)	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	VO 0448 Tomate	0,7	5/8	
133	Triadiméfon			
	DF 0269 Raisins séchés (= raisins secs et raisins de Corinthe)	1	5/8	Sur la base des utilisations pour le triadiméfon
	FB 0269 Raisins	0,3	5/8	Sur la base des utilisations pour le triadiméfon
148	Propamocarbe			
	VB 0400 Broccoli	3	5/8	
	VB 0402 Choux de Bruxelles	2	5/8	
	VB 0404 Chou-fleur	2	5/8	
	PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	5/8	
	VA 0384 Poireau	30	5/8	
	VA 0385 Oignon, bulbe	2	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	5/8	
160	Propiconazole			
	AS 0640 Paille et fourrage sec d'orge	8	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,5	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,01 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*) (fat)	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	AS 0647 Paille et fourrage sec d'avoine	8	5/8	
	AS 0650 Paille et fourrage sec de seigle	15	5/8	
	AS 0653 Paille et fourrage sec de triticales	15	5/8	
	AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	15	5/8	
168	Triadiménol			
	DF 0269 Raisins séchés (= raisins secs et raisins de Corinthe)	1	5/8	Sur la base des utilisations pour le triadiménol
	FB 0269 Raisins	0,3	5/8	
173	Buprofézine			
	SB 0716 Grains de café	0,4	5/8	
175	Glufosinate-ammonium			
	VD 0541 Soja (sec)	2	5/8	
181	Myclobutanil			
	VP 0061 Haricots, à l'exception des fèves et du soja	0,8	5/8	
	VB 0040 Légumes du genre Brassica (Choux ou choux verts), Choux cabus, Brassica à rameaux florifères	0,05	5/8	
	VA 0035 Légumes bulbeux	0,06	5/8	
	FS 0013 Cerises (y compris tous les produits de ce sous-groupe)	3	5/8	
	FB 0021 Groseille, rouge, verte, cassis	0,9	5/8	
	DF 0269 Raisins séchés (= raisins secs et raisins de Corinthe)	6	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)	5/8	
	PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	5/8	
	VC 0045 Légumes-fruits, Curcubitacées	0,2	5/8	
	FB 0269 Raisins	0,9	5/8	
	DH 1100 Houblon sec	5	5/8	
	VL 0053 Légumes feuillus	0,05	5/8	
	AL 0157 Légumineuses fourragères	0,2	5/8	De résidus dans les cultures de rotation
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,01 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*)	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	FS 2001 Pêches (y compris nectarine et abricot) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	3	5/8	
	VO 0051 Piments	3	5/8	
	HS 0444 Piments forts, séchés	20	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	FS 0014 Prunes (y compris les pruneaux) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	2	5/8	
	FP 0009 Fruits à pépins	0,6	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	5/8	
	VR 0075 Légumes-racines et tubercules	0,06	5/8	
	AS 0081 Paille et fourrage (sec) de céréales	0,3	5/8	De résidus dans les cultures de rotation
	FB 0275 Fraise	0,8	5/8	
	VO 0448 Tomate	0,3	5/8	
185	Fenprothrine			
	AM 0660 Coques d'amandes	10	5/8	
	FC 0001 Agrumes	2	5/8	
	OR 0001 Huile d'agrumes comestible	100	5/8	
	SB 0716 Grains de café	0,03	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)	5/8	
	PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,03	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*)	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	VO 0051 Piments	1	5/8	
	HS 0444 Piments forts, séchés	7	5/8	
	FS 0014 Prunes (y compris les pruneaux) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	1	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*) (fat)	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	5/8	
	DF 0014 Pruneaux	3	5/8	
	VD 0541 Soja (sec)	0,01	5/8	
	FB 0275 Fraise	2	5/8	
	DT 1114 Thé vert, noir (noir, fermenté et séché)	3	5/8	
	VO 0448 Tomate	1	5/8	
	TN 0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0,15	5/8	
210	Pyraclostroline			
	FS 0013 Cerises (y compris tous les produits de ce sous-groupe)	3	5/8	
	FS 2001 Pêches (y compris nectarine et abricot) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	0,3	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	FS 0014 Prunes (y compris les pruneaux) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	0,8	5/8	
225	Diméthomorphe			
	VS 0620 Artichaut	2	5/8	
	VP 0062 Haricots écosés (= haricots sans gousse)	0,7	5/8	
	VB 0400 Broccoli	4	5/8	
	VB 0041 Choux cabus	6	5/8	
	VS 0624 Céleri	15	5/8	
	DF 0269 Raisins séchés (= raisins secs et raisins de Corinthe)	5	5/8	
	VO 0050 Légumes-fruits autres que les Curcurbitacées	1,5	5/8	
	VA 0381 Ail commun ou ail blanc	0,6	5/8	
	FB 0269 Raisins	3	5/8	
	VA 0384 Poireau	0,8	5/8	
	VA 0385 Oignon, bulbe	0,6	5/8	
	VA 0387 Ciboule	9	5/8	
	VP 0064 Pois écosés (graines vertes)	0,15	5/8	
	VA 0388 Échalote	0,6	5/8	
	VL 0502 Épinard	30	5/8	
	VA 0389 Oignon de printemps	9	5/8	
	FB 0275 Fraise	0,5	5/8	
	VL 0505 Feuilles de taro	10	5/8	
230	Chlorantraniliprole			
	FC 0001 Agrumes	0,7	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,2	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0,01 (*)	5/8	
	VD 0541 Soja (sec)	0,05	5/8	
232	Prothioconazole			
	FB 2006 Baies d'arbustes	1,5	5/8	
	FB 0265 Grosse canneberge d'Amérique	0,15	5/8	
	VC 0045 Légumes-fruits, Curcurbitacées	0,2	5/8	À l'exception des pastèques
	GC 0645 Maïs	0,1	5/8	
	AS 0645 Fourrage sec de maïs	15	5/8	
	AL 0697 Fourrage d'arachide	15	5/8	
	GC 0656 Maïs à éclater	0,1	5/8	
	VR 0589 Pomme de terre	0,02 (*)	5/8	
	VD 0541 Soja (sec)	0,2	5/8	
	VO 0447 Maïs doux (maïs en épi)	0,02	5/8	
	AS 0447 Fourrage de maïs doux	15	5/8	Code de produit provisoire

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
237	Spirodiclofène			
	FI 0326 Avocat	0,9	5/8	
	FB 0020 Airelles	4	5/8	
238	Clothianidine			
	FI 0326 Avocat	0,03	5/8	
	VP 0061 Haricots, à l'exception des fèves et du soja	0,2	5/8	
	DH 1100 Houblon sec	0,07	5/8	
	FI 0345 Mangue	0,04	5/8	
	HH 0738 Menthes	0,3	5/8	
243	Fluopyram			
	VS 0621 Asperge	0,01 (*)	5/8	
	FB 0264 Mûres de ronce	3	5/8	
	VB 0400 Broccoli	0,3	5/8	
	VB 0402 Choux de Bruxelles	0,3	5/8	
	VB 0041 Choux cabus	0,15	5/8	
	VB 0404 Chou-fleur	0,09	5/8	
	VA 0381 Ail commun ou ail blanc	0,07	5/8	
	VA 0384 Poireau	0,15	5/8	
	VL 0482 Laitue pommée	15	5/8	
	VL 0483 Laitue à cueillir	15	5/8	
	VA 0385 Oignon, bulbe	0,07	5/8	
	FS 2001 Pêches (y compris nectarine et abricot) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	1	5/8	
	FS 0014 Prunes (y compris les pruneaux) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	0,5	5/8	
	SO 0495 Graine de colza	1	5/8	
	FB 0272 Framboise, y compris framboise de Virginie	3	5/8	
245	Thiaméthoxame			
	FI 0326 Avocat	0,5	5/8	
	VP 0061 Haricots, à l'exception des fèves et du soja	0,3	5/8	
	DH 1100 Houblon sec	0,09	5/8	
	FI 0345 Mangue	0,2	5/8	
	HH 0738 Menthes	1,5	5/8	
247	Benzoate d'émamectine			
	VL 0510 Cos lettuce	0,7	5/8	
	VL 0483 Laitue à cueillir	0,7	5/8	
	SO 0495 Graine de colza	0,005 (*)	5/8	
	TN 0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0,001 (*)	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
252	Sulfoxaflor			
	FS 0013 Cerises (y compris tous les produits de ce sous-groupe)	1,5	5/8	
	FC 0002 Citrons et limes (y compris Citron)	0,4	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,1	5/8	
	FC 0003 Mandarines (y compris les hybrides du type Mandarine)	0,8	5/8	
	FC 0004 Oranges douces, oranges amères (y compris les hybrides du type Orange): plusieurs cultivars	0,8	5/8	
	FS 2001 Pêches (y compris nectarine et abricot) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	0,4	5/8	
	FS 0014 Prunes (y compris les pruneaux) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	0,5	5/8	
	FP 0009 Fruits à pépins	0,3	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0,03	5/8	
	FC 0005 Pummelo et pamplemousses (y compris les hybrides apparentés entre autres Grapefruit)	0,15	5/8	
259	Sédaxane			
	AL 0061 Fourrage de haricots	0,01 (*)	5/8	
	GC 0080 Céréales	0,01 (*)	5/8	
	AL 0072 Foin ou fourrage sec de pois	0,01 (*)	5/8	
	VR 0589 Pomme de terre	0,02	5/8	
	VD 0070 Légumes secs	0,01 (*)	5/8	
	AS 0161 Paille, fourrage (sec) et foin de céréales et autres plantes herbacées	0,1	5/8	
	VO 0447 Maïs doux (maïs en épi)	0,01 (*)	5/8	
261	Benzovindiflupyr			
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)	5/8	
	PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,01 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*)	5/8	
	ML 0106 Lait	0,01 (*)	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	5/8	
	VD 0541 Soja (sec)	0,05	5/8	
264	Fénamidone			
	VP 0061 Haricots, à l'exception des fèves et du soja	0,8	5/8	

<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
VP 0062 Haricots écosés (= haricots sans gousse)	0,15	5/8	
VB 0041 Choux cabus	0,9	5/8	
VR 0577 Carotte	0,2	5/8	
VS 0624 Céleri	40	5/8	
SO 0691 Graine de coton	0,02 (*)	5/8	
MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)	5/8	
PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	5/8	
VB 0042 Brassica à rameaux florifères (y compris Brocoli: Brocoli, Chinois et Chou-fleur)	4	5/8	
VO 0050 Légumes-fruits autres que les Curcurbitacées	1,5	5/8	À l'exception des piments forts, des champignons et du maïs doux
VC 0045 Légumes-fruits, Curcurbitacées	0,2	5/8	
VA 0381 Ail commun ou ail blanc	0,15	5/8	
FB 0269 Raisins	0,6	5/8	
VA 0384 Poireau	0,3	5/8	
VL 0482 Laitue pommée	20	5/8	
VL 0483 Laitue à cueillir	0,9	5/8	
MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*) (fat)	5/8	
FM 0183 Matières grasses du lait	0,02	5/8	
ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
VA 0385 Oignon, bulbe	0,15	5/8	
VA 0387 Ciboule	3	5/8	
VO 0444 Piments forts	4	5/8	
HS 0444 Piments forts, séchés	30	5/8	
VR 0589 Pomme de terre	0,02 (*)	5/8	
PF 0111 Graisses de volaille	0,01 (*)	5/8	
PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*) (fat)	5/8	
PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	5/8	
VA 0388 Échalote	0,15	5/8	
VA 0389 Oignon de printemps	3	5/8	
FB 0275 Fraise	0,04	5/8	
SO 0702 Graine de tournesol	0,02 (*)	5/8	
CP 0448 Tomate ketchup	3	5/8	Code de produit provisoire
VW 0448 Pâte de tomate	4	5/8	
MW 0448 Purée de tomate	3	5/8	Code de produit provisoire
VS 0469 Chicorée witloof (pousses)	0,01 (*)	5/8	
265 Fluensulfone			
VO 0050 Légumes-fruits autres que les Curcurbitacées	0,3	5/8	À l'exception du maïs doux et des champignons
VC 0045 Légumes-fruits, Curcurbitacées	0,3	5/8	
HS 0444 Piments forts, séchés	2	5/8	
VW 0448 Pâte de tomate	0,5	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	DV 0448 Tomate séchée	0,5	5/8	
272	Aminocyclopyrachlore			
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,3	5/8	
	AS 0162 Foin ou fourrage sec de graminées	150	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,03	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01	5/8	
	ML 0106 Laits	0,02	5/8	
273	Cyflumétofène			
	AM 0660 Coques d'amandes	4	5/8	
	FC 0001 Agrumes	0,3	5/8	
	OR 0001 Huile d'agrumes comestible	36	5/8	
	DF 0269 Raisins séchés (= raisins secs et raisins de Corinthe)	1,5	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,02	5/8	
	FB 0269 Raisins	0,6	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,01 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*)	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	FP 0009 Fruits à pépins	0,4	5/8	
	FB 0275 Fraise	0,6	5/8	
	VO 0448 Tomate	0,3	5/8	
	TN 0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0,01 (*)	5/8	
274	Dichlobénil			
	VB 0040 Légumes du genre Brassica (Choux ou choux verts), Choux cabus, Brassica à rameaux florifères	0,05	5/8	
	FB 2005 Mûres	0,2	5/8	
	VS 0624 Céleri	0,07	5/8	
	GC 0080 Céréales	0,01 (*)	5/8	
	DF 0269 Raisins séchés (= raisins secs et raisins de Corinthe)	0,15	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,04	5/8	
	PE 0112 Oeufs	0,03	5/8	
	VO 0050 Légumes-fruits autres que les Curcubitacées	0,01 (*)	5/8	à l'exception du maïs doux et des champignons
	VC 0045 Légumes-fruits, Curcubitacées	0,01 (*)	5/8	
	JF 0269 Jus de raisin	0,07	5/8	
	FB 0269 Raisins	0,05	5/8	
	VL 0053 Légumes feuillus	0,3	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,01 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*)	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	VA 0385 Oignon, bulbe	0,01 (*)	5/8	
	VA 0387 Ciboule	0,02	5/8	
	HS 0444 Piments forts, séchés	0,01 (*)	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0,02	5/8	
	PM 0110 Chair de volaille	0,03	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,1	5/8	
	VD 0070 Légumes secs	0,01 (*)	5/8	
	AS 0081 Paille et fourrage (sec) de céréales	0,4	5/8	
275	Flufénoxuron			
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,05 (*)	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,05 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,05 (*)	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	FC 0004 Oranges douces, oranges amères (y compris les hybrides du type Orange): plusieurs cultivars	0,4	5/8	
	DT 1114 Thé vert, noir (noir, fermenté et séché)	20	5/8	
276	Imazamox			
	AL 1020 Fourrage de luzerne	0,1 (*)	5/8	
	VD 0071 Haricots (secs)	0,05 (*)	5/8	
	VP 0061 Haricots, à l'exception des fèves et du soja	0,05 (*)	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)	5/8	
	PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	5/8	
	VD 0533 Lentille (sèche)	0,2	5/8	
	MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,01 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	AL 0072 Foin ou fourrage sec de pois	0,05 (*)	5/8	
	SO 0697 Arachide	0,01 (*)	5/8	
	VD 0072 Pois (secs)	0,05 (*)	5/8	
	VP 0064 Pois écosés (graines vertes)	0,05 (*)	5/8	
	PF 0111 Graisses de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	5/8	
	SO 0495 Graine de colza	0,05 (*)	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
	GC 0649 Riz	0,01 (*)	5/8	
	AS 0649 Paille et fourrage de riz secs	0,01 (*)	5/8	
	VD 0541 Soja (sec)	0,01 (*)	5/8	
	AL 0541 Fourrage de soja	0,01 (*)	5/8	
	SO 0702 Graine de tournesol	0,3	5/8	
	GC 0654 Blé	0,05 (*)	5/8	
	CM 0654 Son de blé non transformé	0,2	5/8	
	CF 1210 Germe de blé	0,1	5/8	
	AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	0,05 (*)	5/8	
277	Mésotrione			
	VS 0621 Asperge	0,01 (*)	5/8	
	FB 2006 Baies d'arbustes	0,01 (*)	5/8	
	FB 2005 Mûres	0,01 (*)	5/8	
	FB 0265 Grosse canneberge d'Amérique	0,01 (*)	5/8,	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)	5/8	
	PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	5/8	
	SO 0693 Graine de lin	0,01 (*)	5/8	
	GC 0645 Maïs	0,01 (*)	5/8	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*)	5/8	
	ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
	GC 0646 Millet (y compris millet Barnyard, Millet perle, Millet commun, Millet éleusine, Millet des oiseaux, Petit Millet)	0,01 (*)	5/8	
	GC 0647 Avoine	0,01 (*)	5/8	
	VO 0442 Okra (Gombo)	0,01 (*)	5/8	
	PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)	5/8	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	5/8	
	VS 0627 Rhubarbe	0,01 (*)	5/8	
	CM 0649 Riz décortiqué	0,01 (*)	5/8	
	GC 0651 Sorgho	0,01 (*)	5/8	
	VD 0541 Soja (sec)	0,03	5/8	
	GS 0659 Canne à sucre	0,01	5/8	
	VO 0447 Maïs doux (maïs en épi)	0,01 (*)	5/8	
278	Métrafénone			
	GC 0640 Orge	0,5	5/8	
	AS 0640 Paille et fourrage sec d'orge	6	5/8	
	VC 0424 Concombre	0,2	5/8	
	DF 0269 Raisins séchés (= raisins secs et raisins de Corinthe)	20	5/8	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01	5/8	
	PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	5/8	
	VC 0425 Cornichon	0,2	5/8	
	FB 0269 Raisins	5	5/8	

<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
MF 0100 Graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait)	0,01 (*)	5/8	
MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*)	5/8	
ML 0106 Laits	0,01 (*)	5/8	
VO 0450 Champignons de couche	0,5	5/8	
AS 0647 Paille et fourrage sec d'avoine	6	5/8	
GC 0647 Avoine	0,5	5/8	
VO 0444 Piments forts	2	5/8	
HS 0444 Piments forts, séchés	20	5/8	
VO 0445 Piments doux (y compris pimento ou pimiento)	2	5/8	
PF 0111 Graisses de volaille	0,01 (*)	5/8	
PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)	5/8	
PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	5/8	
GC 0650 Seigle	0,06	5/8	
AS 0650 Paille et fourrage sec de seigle	10	5/8	
VC 0431 Courgette	0,06	5/8	
FB 0275 Fraise	0,6	5/8	
VO 0448 Tomate	0,4	5/8	
GC 0653 Triticale	0,06	5/8	
AS 0653 Paille et fourrage sec de triticale	10	5/8	
GC 0654 Blé	0,06	5/8	
CF 0654 Son de blé transformé	0,25	5/8	
AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	10	5/8	
CF 1212 Farine complète de blé	0,08	5/8	

ANNEXE IV

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES

À l'étape 5

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
185	Fenpropathrine			
	FS 0013 Cerries (y compris tous les produits de ce sous-groupe)	7	5	
	FS 2001 Pêches (y compris nectarine et abricot) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	3	5	
	FP 0009 Fruits à pépins	3	5	
264	Fenamidone			
	VL 0485 Verts de moutarde	60	5	
	VL 0502 Épinard	60	5	

ANNEXE V**LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES****Pour révocation**

Produit	LMR (mg/kg)	Étape	Note
105 Dithiocarbamates			
HS 0444 Piments forts, séchés	10	CXL-D	
116 Triforine			
FP 0226 Pomme	2	CXL-D	
FB 0020 Airelles	1	CXL-D	
VB 0402 Choux de Bruxelles	0,2	CXL-D	
GC 0080 Céréales	0,1	CXL-D	
FS 0013 Cerises (y compris tous les produits de ce sous-groupe)	2	CXL-D	
VP 0526 Haricot commun (gousses et/ou graines immatures)	1	CXL-D	
FB 0021 Groseille, rouge, verte, cassis	1	CXL-D	
VC 0045 Légumes-fruits, Curcubitacées	0,5	CXL-D	
FB 0268 Groseille à maquereau	1	CXL-D	
FS 0247 Pêche	5	Po CXL-D	
FS 0014 Prunes (y compris les pruneaux) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	2	CXL-D	
FB 0275 Fraise	1	CXL-D	
VO 0448 Tomate	0,5	CXL-D	
133 Triadiméfon			
DF 0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	10	CXL-D	Sur la base des triadiméfon et le triadiménol
148 Propamocarbe			
VB 0404 Chou-fleur	0,2	CXL-D	
PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	CXL-D	
PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)	CXL-D	
PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	CXL-D	
160 Propiconazole			
AS 0640 Paille et fourrage sec d'orge	2	CXL-D	
MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)	CXL-D	
MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0,01 (*) (graisse)	CXL-D	
ML 0106 Laits	0,01 (*)	CXL-D	
AS 0650 Paille et fourrage sec de seigle	2	CXL-D	
AS 0653 Paille et fourrage sec de triticales	2	CXL-D	
AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	2	CXL-D	
168 Triadiménol			
DF 0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	10	CXL-D	Sur la base des triadiméfon et le triadiménol
175 Glufosinate-ammonium			
VD 0541 Soja (sec)	2	CXL-D	

Produit	LMR (mg/kg)	Étape	Note
181 Myclobutanil			
FI 0327 Banane	2	CXL-D	
MM 0812 Viande de bovins	0,01 (*)	CXL-D	
ML 0812 Lait de bovins	001 (*)	CXL-D	
MO 0812 Abats comestibles de bovins	0,01 (*)	CXL-D	
FB 0278 Cassis	0,5	CXL-D	
PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	CXL-D	
FB 0269 Raisins	1	CXL-D	
DH 1100 Houblon sec	2	CXL-D	
FS 0014 Prunes (y compris les pruneaux) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	0,2	CXL-D	À l'exception des pruneaux
FP 0009 Fruits à pépins	0,5	CXL-D	
PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)	CXL-D	
PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	CXL-D	
DF 0014 Pruneaux	0,5	CXL-D	
FS 0012 Fruits à noyau	2	CXL-D	À l'exception des prunes
FB 0275 Fraise	1	CXL-D	
VO 0448 Tomate	0,3	CXL-D	
185 Fenpropathrine			
MM 0812 Viande de bovins	0,5 (graisse)	CXL-D	
ML 0812 Lait de bovins	0,1	CXL-D	
MO 0812 Abats comestibles de bovins	0,05	CXL-D	
SO 0691 Graine de coton	1	CXL-D	
OC 0691 Huile de coton non raffinée	3	CXL-D	
VO 0440 Aubergine	0,2	CXL-D	
PE 0112 Oeufs	0,01 (*)	CXL-D	
VC 0425 Cornichon	0,2	CXL-D	
FB 0269 Raisins	5	CXL-D	
HS 0444 Piments forts, séchés	10	CXL-D	
VO 0445 Piments doux (y compris pimento ou pimiento)	1	CXL-D	
PM 0110 Chair de volaille	0,02 (graisse)	CXL-D	
PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)	CXL-D	
DT 1114 Thé vert, noir (noir, fermenté et séché)	2	CXL-D	
VO 0448 Tomate	1	CXL-D	
210 Pyraclostrobine			
FS 0013 Cerises (y compris tous les produits de ce sous-groupe)	3	CXL-D	
FS 0245 Nectarine, Brugnion	0,3	CXL-D	
FS 0247 Pêche	0,3	CXL-D	
FS 0014 Prunes (y compris les pruneaux) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)	0,8	CXL-D	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
225	Diméthomorphe			
	VB 0400 Brocoli	1	CXL-D	
	VB 0041 Choux cabus	2	CXL-D	
	DF 0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	5	CXL-D	
	VO 0050 Légumes-fruits autres que les Curcurbitacées	1	CXL-D	À l'exception des champignons comestibles, champignons de couche, maïs doux (maïs en épi et grains)
	FB 0269 Raisins	2	CXL-D	
	FB 0275 Fraise	0,05	CXL-D	
230	Chlorantraniliprole			
	FC 0001 Agrumes	0,5	CXL-D	
243	Fluopyram			
	FS 0247 Pêche	0,4	CXL-D	
247	Benzoate d'émamectine			
	VL 0510 Laitue romaine	1	CXL-D	
	VL 0483 Laitue à cueillir	1	CXL-D	
259	Sédaxane			
	GC 0640 Orge	0,01 (*)	CXL-D	
	AS 0640 Paille et fourrage sec d'orge	0,1	CXL-D	
	AS 0647 Paille et fourrage sec d'avoine	0,1	CXL-D	
	GC 0647 Avoine	0,01 (*)	CXL-D	
	GC 0650 Seigle	0,01 (*)	CXL-D	
	AS 0650 Paille et fourrage sec de seigle	0,1	CXL-D	
	VD 0541 Soja (sec)	0,01 (*)	CXL-D	
	GC 0653 Triticale	0,01 (*)	CXL-D	
	AS 0653 Paille et fourrage sec de triticale	0,1	CXL-D	
	GC 0654 Blé	0,01	CXL-D	
	AS 0654 Paille et fourrage sec de blé	0,1	CXL-D	

ANNEXE VI**LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES****À l'étape 7**

Produit	LMR (mg/kg)	Étape	Note
90 Chlorpyrifos-méthyl			
GC 0640 Orge	3 Po	7	
GC 0640 Orge	10 Po	7	
GC 0647 Avoine	10 Po	7	
GC 0649 Riz	10 Po	7	
GC 0654 Blé	3 Po	7	
CM 0654 Son de blé non transformé	6 PoP	7	
CF 1210 Germe de blé	5 PoP	7	
126 Oxamyl			
FC 0001 Agrumes	3	7	
VC 0424 Concombre	1	7	
VC 0046 Melons, à l'exception de la pastèque	1	7	
VO 0051 Piments	5	7	
178 Bifenthrine			
FI 0345 Mangue	0,5	7	
VO 0442 Okra (Gombo)	0,2	7	
FI 0350 Papaye	0,4	7	
189 Tébuconazole			
VP 0526 Haricot commun Gousses et/ou graines immatures)	2	7	
212 Métalaxyl-M			
FP 0226 Pomme	0,02 (*)	7	
SB 0715 Fèves de cacao	0,02	7	
FB 0269 Raisins	1	7	
VL 0482 Laitue pommée	0,5	7	
VA 0385 Oignon, bulbe	0,03	7	
VO 0445 Piments doux (y compris pimento ou pimiento)	0,5	7	
VR 0589 Pomme de terre	0,02 (*)	7	
VL 0502 Épinard	0,1	7	
SO 0702 Graine de tournesol	0,02 (*)	7	
VO 0448 Tomate	0,2	7	

ANNEXE VII**AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES****À l'étape 4**

	Produit	LMR (mg/kg)	Étape	Note	
31	Diquat				
	VD 0071 Haricots (secs)	0,05		4	
	MO 0105 Abats comestibles (de mammifères)	0,01 (*)		4	
	PE 0112 Oeufs	0,01 (*)		4	
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins))	0,01 (*)		4	
	ML 0106 Laits	0,001 (*)		4	
	PM 0110 Chair de volaille	0,01 (*)		4	
	PO 0111 Abats comestibles de volaille	0,01 (*)		4	
90	Chlorpyrifos-méthyl				
	GC 0080 Céréales	5	Po	4	À l'exception du maïs et du riz
	CM 0649 Riz décortiqué	1,5	Po	4	
	CM 1205 Riz poli	0,2	Po	4	
148	Propamocarbe				
	VB 0041 Choux cabus	1		4	
	VL 0480 Chou vert (y compris notamment le Chou frisé vert, le Chou mille-têtes, mais non compris le Chou moellier))	20		4	
178	Bifenthrine				
	FB 0275 Fraise	3		4	
225	Diméthomorphe				
	VL 0483 Laitue à cueillir	20		4	
243	Fluopyram				
	VO 0051 Piments	0,5		4	
	HS 0444 Piments forts, séchés	5		4	
252	Sulfoxaflor				
	TN 0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0,015		4	
253	Penthiopyrade				
	AS 0645 Fourrage sec de maïs	10	(sur la base (du poids sec)	4	
	VL 0485 Verts de moutarde	50		4	

ANNEXE VIII**AVANT-PROJET ET PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES**

Retiré par le CCPR

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>	<u>Note</u>
175	Glufosinate-ammonium			
	VD 0541 Soja (sec)	3	MRL-W	
189	Tébuconazole			
	VC 0432 Pastèque	0,1	MRL-W	
224	Difénoconazole			
	FI 0350 Papaye	0,3	MRL-W	
252	Sulfoxaflor			
	FC 0001 Agrumes	0,9	MRL-W	
	FP 0009 Fruits à pépins	0,4	MRL-W	
	FS 0012 Fruits à noyau	3	MRL-W	(à l'exception des cerises)

ANNEXE IX**PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS
DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE****à l'étape 7****LÉGUMES SECS****Classe A****Type 2 Groupe 015 Lettre code de Groupe VD**

Groupe 015. Les légumes secs sont dérivés des graines matures, séchées naturellement ou artificiellement, de plantes légumineuses connues sous le nom de haricots (sec) et pois (sec). Les légumes secs sont des graines sans leur gousse.

Les graines dans la gousse sont protégées de la majorité des pesticides appliqués au cours de la saison de croissance à l'exception cependant des pesticides ayant une action systémique. Les haricots et pois secs cependant sont souvent exposés à des traitements de pesticides après la récolte.

Les légumes secs sont consommés après transformation ou cuisson à la maison.

Les produits de ce groupe sont regroupés en 2 (deux) sous-groupes:

15A Haricots secs

15B Pois secs

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée): le produit entier

Groupe 015 Légumes secs

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
VD 0070	Légumes secs

Sous-groupe 015A Haricot secs

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
VD 2065	Haricots secs

(comporte tous les produits de ce sous-groupe)

VD 0071	Haricots (<i>Phaseolus spp.</i>) (sec) <i>Phaseolus spp.</i> ; plusieurs espèces et cultivars
---------	---

VD 2890	Haricots (<i>Vigna spp.</i>) (sec) <i>Vigna spp.</i> ; plusieurs espèces et cultivars
---------	---

VD	Haricots noirs tortue ¹
----	------------------------------------

VD 0560	Haricot Adzuki (sec) <i>Vigna angularis</i> (Willd.) Ohwi & Ohashi syn: <i>Phaseolus angularis</i> (Willd.) W. Wight;
---------	--

VD 2891	Pois tubéreux africain <i>Sphenostylis stenocarpa</i> (Hochst. Ex A. Rich.) Harms
---------	---

VD 0520	Pois de terre (graines sèches) <i>Vigna subterranea</i> (L.) Verde.; syn: <i>Voandzeia subterranea</i> (L.) Thou.
---------	--

-	Cornille , voir Dolique (sec), VD 0526 <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp. <i>unguiculata</i>
---	--

-	Lentille noire (sec), Voir Urd (sec), VD 0521
---	--

-	Dolique d'Égypte , voir Haricot Lablab (sec), VD 0531
---	--

¹ Produits **mis en évidence** doivent être révisés par CCRP48.

VD 0523	Fève (sèche) <i>Vicia faba</i> L, subsp. <i>faba</i> , var. <i>faba</i> Syn: <i>V. faba</i> L. var. <i>major</i> (Harz) Beck
-	Haricot beurre , voir Haricot de Lima (sec), VD 0534
-	Dolique mongette (sec), Voir Dolique ,(sec), VD 0527 <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp <i>cylindrical</i> (L.) Verdc. syn: <i>Dolichos catjang</i> Burm.
VD 0526	Haricot commun (sec) <i>Phaseolus vulgaris</i> L.
VD 2892	Vesce commune <i>Vicia sativa</i> L.
VD 0527	Dolique (sec) <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp; syn: <i>V. sinensis</i> (L.) Savi ex Hassk.; <i>Dolichos sinensis</i> L.
-	Haricot Cranberry , voir Haricot commun (sec), VD 0526
-	Haricot nain (sec), voir Haricot commun (sec), VD 0526
-	Haricot fourrager (sec), voir Haricot commun (sec), VD 0526
-	Haricot princesse , voir Groupe 014: Légumineuses
-	Geocarpa groundnut ou Geocarpa bean (Haricot de terre) , voir Kersting's groundnut, VD 0563
VD 2893	Haricot ailé (sec) <i>Psophocarpus tetragonolobus</i> (L.) DC.
-	Haricots vert , voir Groupe 014: Légumineuses
-	Ambérique verte (sec), voir Haricot Mungo (sec), VD 0536
VD 2894	Guar (sec) <i>Cyamopsis tetragonoloba</i> (L.) Taub; syn: <i>C. psoralioides</i> (lam.) DC.
-	Vesce velue , voir vesce à gousse laineuse, VD 2904
-	Flageolet , voir Haricot commun, Groupe 014: Légumineuses
-	Fève à cheval (séchée), voir Fève (séchée), VD 0523
VD 0562	Horse gram <i>Macrotyloma uniflorum</i> (Lam.) Verdc. syn: <i>Dolichosuni florus</i> Lam.; <i>D. biflorus</i> auct. non L.
-	Dolique d'Égypte (sec), voir Haricot Lablab (sec), VD 0531
VD 2895	Canavalia , (sec) <i>Canavalia ensiformis</i> (L.) DC.
VD 0563	Kersting's groundnut <i>Macrostylo mageocarpum</i> (Harms) Marcechal & Baudet; syn: <i>Kerstingiella geocarpa</i> Harms.
-	Haricot rouge (sec), voir Haricot commun (sec), VD 0526
VD 0531	Haricot Lablab (sec) <i>Lablab purpureus</i> (L.) Sweet spp. <i>purpureus</i> syn: <i>Dolichos lablab</i> L.; <i>Lablab niger</i> Medik; <i>L. vulgaris</i> Savi
VD 0534	Haricot de Lima (sec) <i>Phaseolus lunatus</i> L.; syn: <i>Ph. Limensis</i> Macf.; <i>Ph. inamoenus</i> L.

VD 0545	Lupin (sec) <i>Lupinus</i> spp., doux spp. variétés et cultivars à faible teneur alcaloïde
-	Haricot Papillon (sec) , voir Haricot Mat (sec), VD 0535
VD 2896	Haricot Morama <i>Tylosema esculentum</i> (Burch.) A. Schreib.
VD 0535	Haricot Mat (sec) <i>Vigna aconitifolius</i> (Jacq.) Verde. syn: <i>Phaseolus aconitifolius</i> Jacq.; <i>Ph. trilobus</i> Ait;
VD 0536	Haricot Mungo (sec) <i>Vigna radiata</i> (L.) Wilczek, var. <i>radiata</i> ; syn: <i>Phaseolus aureus</i> Roxb;
VD 2897	Vesce de Narbonne <i>Vicia narbonensis</i> L.
-	Narbon vetch , voir Vesce de Narbonne VD 2897
-	Haricot Navy (sec) , voir Haricot commun (sec), VD 0526
-	Haricot Pinto , voir Haricot commun (sec), VD 0526
VD 2898	Vesce pourpre <i>Vicia benghalensis</i> L.
VD 0539	Haricot riz (sec) <i>Vigna umbellata</i> (Thunb.) Ohwi & Ohashi; syn: <i>V. calcarata</i> (Roxb.) Kurz; <i>Phaseolus calcaratus</i> Roxb.
-	Haricot d’Espagne , voir Haricot Commun, Groupe 014: Légumineuses
VD 2899	Haricot écarlate (sec) <i>Phaseolus coccineus</i> L.
-	Haricot Sieva (sec) , voir Haricot de Lima (sec), VD 0534
-	Southern pea , voir Dolique (sec), VD 0527 <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp. <i>Unguiculata</i>
VD 0541	Soja (sec) <i>Glycine max</i> (L.) Merr.;
-	Soja, noir (sec) , voir Soja (sec), VD 0541
-	Soja jaune (sec) , voir Soja (sec), VD 0541
VD 2900	Haricot sabre (sec) <i>Canavalia gladiata</i> (Jacq.) DC.
VD 0564	Haricot tépari (sec) <i>Phaseolus acutifolius</i> Gray, var. <i>acutifolius</i> Syn: <i>Phaseolus acutifolius</i> Gray, var. <i>latifolius</i> Freem.
VD 2901	Fève (sèche) <i>Vicia faba</i> L. var. <i>minor</i>
VD 0521	Urd (sec) <i>Phaseolus mungo</i> L.; syn: <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepper
VD 2902	Pois mascate (sec) <i>Mucuna pruriens</i> (L.) DC.

VD 2903 **Pois asperge (sec)**
 Lotus tetragonolobus L.
 syn: *Tetragonolobus purpureus* Moench

VD Haricots blancs

VD 2904 **Vesce à gousse laineuse**
 Vicia villosa (Roth)
 Syn.: *V. villosa* spp. *Dasycarpa* (Ten). Cavil

Sous-groupe 015B Pois secs

Code No. **Produit**

VD 2066 **Pois secs**
 (comporte tous les produits de ce sous-groupe)

VD 0072 **Pois (sec)**
 Pisum spp.
Pois (sec), *Pisum sativum*, voir pois fourrager (sec) VD 0561

- **Pois Cajan**, voir Pois d'angole (sec), VD 0537

- **Gesse commune**, voir Gesse (sèche), VD 2920

VD 0524 **Pois chiche (sec)**
 Cicer arietinum L.

VD 0561 **Pois Fourrager (sec)**
 Pisum sativum L., subsp. *sativum* var. *arvense* (L.) Poir.
 syn: *Pisum arvense* L.

- **Pois cultivé**, voir Groupe 014: Légumineuses

VD 2920 **Gesse (sec)**
 Lathyrus sativus L.

VD 0533 **Lentille (sèche)**
 Lens culinaris Medik subsp. *culinaris*
 syn: *Lens esculenta* Moench.; *Ervum lens* L. .

VD 0537 **Pois d'angole (sec)**
 VD 0526 (L.) Millsp.
 syn: *C. Indicus* Spreng.

- **Pois cajan (sec)**, voir Pois d'angole (sec), VD 0537

- **Pois à grain ridé (sec)**, voir Pois fourrager (sec), VD 0561

ANNEXE X

**AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS
DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE**

à l'étape 4

LÉGUMINEUSES**Classe A****Type 2 Groupe 014 Lettre code du groupe VP**

Groupe 014. Les légumineuses sont dérivées des graines fraîches (vertes) et gosses immatures des plantes légumineuses communément connues sous l'appellation de haricots et pois.

Les gosses sont entièrement exposées aux pesticides pendant la période de croissance, alors que les graines sont protégées par la gousse de la majorité des pesticides, à l'exception des pesticides ayant une action systémique.

Les formes fraîches (vertes) peuvent être consommées comme gosses entières ou comme produits écosés. Le soja immature est généralement commercialisé et servi avec gousse, mais la gousse n'est pas comestible et seules les graines fraîches sont consommées.

Ce groupe comporte quatre sous-groupes dépendant de la morphologie et des pratiques de culture (croissance):

14A Haricot avec gousse

14B Pois avec gousse

14C Haricots frais (verts) sans gousse (écosés)

14D Pois frais (verts) sans gousse (écosés)

Portion du Produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée): **Le produit entier sauf si spécifié autrement**

Groupe 14 Légumineuses**Code No Produit**

VP 0060 **Légumineuse**

Sous-groupe 14A Haricots avec gousse**Code No, Produit**

VP 2060 **Haricot sans gousse (écosé)**

(y compris tous les produits de ce sous-groupe)

VP 0061 **Haricots, (*Phaseolus spp.*)** (gosses vertes et graine immatures)

VP 2840 **Haricots avec gousse (*Vigna spp.*)** (gousse verte et graines immatures)

- **Haricot asperge** (gousse), voir dolique asperge, VP 0544

- **Pois asperge** (gousse), voir Haricot ailé, VP 0530

- **Haricot Urd**(gousse verte), voir Urd, VP 0521

- **Dolique d'Égypte** (jeunes gousse et graines immatures), voir Haricot Lablab, VP 0531

VP 0522 **Fève** (gousse verte et graine immatures)

Vicia faba L. subsp. *faba*, var. *faba*

VP 2841 **Dolique mongette** (gousse immature et graines vertes)

Vigna unguiculata (L.) Walp. subsp *cylindrical* (L.) Verdc.

syn: *Dolichos catjang* Burm.

- **Haricot long du Surinam**, voir dolique asperge, VP 0544

- **Haricot de Guar** (jeune gousse), voir Guar, VP 0525

- VP 0526 **Haricot commun** (gousses et graines immatures)
Phaseolus vulgaris L., plusieurs cultivars
- VP 0527 **Dolique** (gousse immature)
Vigna unguiculata (L) Walp. subsp. *unguiculata*
- **Pois carré** (gousse immature), voir Haricot ailé, VP 0530
- **Haricot vert** (gousse et graine immature), voir Haricot commun (gousse et graine immature), VP 0526
- **Haricot princesse**, voir Haricot commun, VP 0526
- VP 0530 **Haricot ailé** (gousse immature)
Psophocarpus tetragonolobus (L.) DC.
- **Haricot mange-tout** (gousse verte et graines immatures), voir Haricot commun (gousse et graines immatures), VP 0526
- **Ambérique verte** (gousse verte), voir Haricot Mungo, VP 0536
- **Soja vert**, voir Soja (graines immatures dans la gousse), VP 0546
- VP 0525 **Haricot Guar** (Jeune gousses)
Cyamopsis tetragonoloba (L.) Taub;
syn: *C. psoralioides* (lam.) DC.
- **Haricot mange-tout** (gousse immature et graine immature), voir Haricot commun (gousse et graines immatures), VP 0526
- **Dolique d'Égypte** (jeune gousse et graines immatures), voir Haricot Lablab (gousse et graines immatures), VP 0531
- VP 0532 **Canavalia** (jeune gousse et graines immatures)
Canavalia ensiformis (L.) DC.
- **Haricot rouge** (gousse), voir Haricot commun (gousse et graines immatures), VP 0526
- VP 0531 **Haricot Lablab** (gousses et graines immatures)
Lablab purpureus (L.) Sweet spp. *purpureus*
syn: *Dolichos lablab* L.; *Lablab niger* Medik; *L. vulgaris* Savi
- **Manila bean** (gousse immature), voir Haricot ailé (gousse immature), VP 0530
- **Haricot papillon** (gousse verte), voir Haricot Mat (gousse verte), VP 0535
- VP 0535 **Haricot Mat** (gousse verte)
Vigna aconitifolius (Jacq.) Verde.
syn: *Phaseolus aconitifolius* Jacq.; *Ph. trilobus* Ait;
- VP 0536 **Haricot Mungo** (gousse verte)
Vigna radiata (L.) Wilczek, var. *radiata*;
syn: *Phaseolus aureus* Roxb;
Haricot (gousses et graines immatures) voir Haricot commun (gousses et graines immatures), VP 0526
- VP 0539 **Haricot riz** (jeune gousse)
Vigna umbellata (Thunb.) Ohwi eg Ohashi;
syn: *V. calcarata* (Roxb.) Kurz; *Phaseolus calcaratus* Roxb.
- **Haricot écarlate**, voir Haricot commun, VP 0526

VP 0540	Haricot d'Espagne (gousse et graines) <i>Phaseolus coccineus</i> L.
-	Haricot à couper , voir Haricot commun (gousse et graines immatures), VP 0526
-	Snap bean (jeune gousse), voir Haricot commun, VP 0526
VP 0546	Soja (graines immatures dans la gousse) <i>Glycine max</i> (L.) Merr.;
VP 2842	Petai (gousse et graines immatures) <i>Parkia speciosa</i> Hassk.
VP 0542	Haricot sabre (jeune gousse et graine) <i>Canavalia gladiata</i> (Jacq.) DC.
VP 0521	Haricot Urd (gousse verte) <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepper var. <i>mungo</i> syn: <i>Phaseolus mungo</i> L.;
-	Haricot branche (edamame) , voir Soja (graines immatures dans la gousse), VP 0546
-	Haricot beurre , voir Haricot commun, VP 0526
-	Winged bean (gousse immature), voir Haricot ailé, VP 0530
VP 0543	Pois ailé (jeune gousse) <i>Lotus tetragonolobus</i> L. syn: <i>Tetragonolobus purpureus</i> Moench
VP 0544	Dolique asperge (gousse) <i>Vigna unguiculata</i> subsp. <i>sesquipedalis</i> (L.) Verdc.
Sous-groupe 14B	Pois avec gousse
<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
VP 2061	Pois avec gousse (comporte tous les produits de ce sous-groupe)
VP 0063	Pois (Gousse et graines vertes = immature) <i>Pisum</i> spp.
-	Pois nain , voir Pois mange-tout (jeune gousses), VP 0537
VP 0528	Pois cultivé (jeune gousse) <i>Pisum sativum</i> L. var. <i>sativum</i>
VP 2850	Gesse (jeune gousse) <i>Lathyrus sativus</i> L.
VP 0533	Lentille (jeune gousse) <i>Lens culinaris</i> Medik subsp. <i>culinaris</i> syn: <i>Lens esculenta</i> Moench.; <i>Ervum lens</i> L.
-	Mange-tout ou Pois Mange-tout , voir Pois mange-tout
VP 0537	Pois d'angole (gousse verte et jeunes graines vertes) <i>Cajanus cajan</i> (L.) Millsp. syn: <i>C. indicus</i> Spreng.

VP 0538	Pois mange-tout (jeune gousse) <i>Pisum sativum</i> L., subsp. <i>sativum</i> var. <i>macrocarpon</i> Ser.; <i>P. sativum</i> L., spp. <i>sativum</i> , var. <i>sacharatum</i>
-	Pois cajan (gousse verte et jeunes graines vertes), voir Pois d'angole, VP 0537
-	Snow pea , voir Pois mange-tout (jeune gousse), VP 0537
-	Pois mange-tout sucré (jeune gousse), voir Pois mange-tout, VP 0538 <i>Pisum sativum</i> L., spp. <i>sativum</i> , var. <i>sacharatum</i>
Sous-groupe 14C Haricots frais sans gousse	
Code No.	Produit
VP 2062	Haricot immature sans gousse (comporte tous les produits de ce sous-groupe)
VP 0062	Haricot sans gousse (<i>Phaseolus</i> spp.) (graines immatures)
VP 2860	Haricot sans gousse (<i>Vigna</i> spp.) (graines immatures)
VP 0520	Pois de terre (graines immatures) ¹ <i>Voandzeia subterranea</i> (L.) Thou.
-	Cornille (graines immatures), voir Dolique (graines immatures), VP 2863
-	Pois antaque (graines immatures), voir Haricot Lablab, VP 2864
VP 0523	Fève, écoscée (graines vertes = immatures) <i>Vicia faba</i> L. subsp. <i>faba</i> , var. <i>faba</i>
VP 2861	Dolique mongette (graines immatures) <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp. <i>cylindrical</i> (L.) Verdc. syn: <i>Dolichos catjang</i> Burm.
VP 2862	Haricot commun (graines vertes = immatures) <i>Phaseolus vulgaris</i> L., several cultivars
VP 2863	Dolique (graines immatures) <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp. <i>unguiculata</i>
-	Fèverole (haricot immature), voir Fève écoscée, VP 0523
-	Flageolet (haricot frais), voir Haricot commun (graines immatures), VP 2862
VP 0530	Haricot ailé (graines immatures) <i>Psophocarpus tetragonolobus</i> (L.) DC.
-	Pois carré (graines immatures), voir Haricot Lablab (graines immatures), VP2864
VP 2864	Canavalia (graines immatures) <i>Canavalia ensiformis</i> (L.) DC.
VP 2865	Haricot Lablab (graines immatures) <i>Lablab purpureus</i> (L.) Sweet spp. <i>purpureus</i> syn: <i>Dolichos lablab</i> L.; <i>Lablab niger</i> Medik; <i>L. vulgaris</i> Savi
VP 0534	Haricot de Lima (graines immatures) <i>Phaseolus lunatus</i> L.; syn: <i>Ph. limensis</i> Macf.; <i>Ph. inamoenus</i> L.

¹ Produits **mis en évidence** doivent être révisées par CCRP48.

VP 0545	Lupin <i>Lupinus</i> ssp, doux spp., variétés et cultivars avec une faible teneur en alcaloïde
-	Haricot Papillon (graines fraîches), voir Haricot Mat (graines fraîches), VP 2866
VP 2866	Haricot Mat (graines fraîches) <i>Vigna aconitifolius</i> (Jacq.) Verde. syn: <i>Phaseolus aconitifolius</i> Jacq.; <i>Ph. trilobus</i> Ait;
VP 0540	Haricot d'Espagne (graines immatures) <i>Phaseolus coccineus</i> L.
-	Pois du Cap (haricots verts et frais), voir Haricot de Lima, VP 0534
-	Garrofò , voir Dolique (graines immatures), VP 2863
VP 0541	Soja (graines immatures) <i>Glycine max</i> (L.) Merr.;
-	Soybean , voir Soja (graines immatures), VP 0541
VP 2867	Pétai (graines immatures) <i>Parkia speciosa</i> Hassk.
VP 2868	Pois mascate <i>Mucuna Pruriens</i> (L.) DC.
Sous-groupe 14D	Pois immatures sans gousse
<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
VP 2063	Pois immatures sans gousse (comporte tous les produits de ce sous-groupe)
VP 0064	Pois sans gousse (graines immatures) <i>Pisum</i> spp.
VP 0524	Chick-pea (graines immatures) <i>Cicer arietinum</i> L.
-	Garbanzos , voir pois chiche (graines immatures), VP 0524
VP 0529	Pois cultivé , (graines immatures) <i>Pisum sativum</i> L. var. <i>sativum</i>
-	Pois vert , voir Pois cultivé (graines immatures, VP 0529)
VP 2881	Lentille (graines immatures) <i>L. culinaris</i> Medik subsp. <i>culinaris</i> syn: <i>Lens esculenta</i> Moench.; <i>Ervum lens</i> L.
VP 2882	Pois d'angole (jeunes graine s vertes) <i>Cajanus cajan</i> (L.) Millsp.; syn: <i>C. indicus</i> Spreng.
-	Pois cajan (jeunes graines vertes), voir Pois d'angole (jeunes graines vertes), VP 2882

ANNEXE XI**Partie A****DIRECTIVES EN VUE DE FACILITER L'ÉTABLISSEMENT DE LMR POUR LES PESTICIDES SUR LES CULTURES MINEURES****Pour adoption****1. Nombre minimum d'essais nécessaires pour l'établissement de LMR pour les cultures mineures**

Afin d'aider les pays membres à identifier les cultures mineures et leur faciliter la soumission de données à la JMPR, des critères ont été développés pour être utilisés par le CCPR et la JMPR. Ceci inclus un nombre minimum d'essais nécessaires pour appuyer l'établissement de LMR pour les cultures mineures. En raison de la faible importance des cultures mineures, en terme de consommation, un nombre inférieur d'essais au nombre d'essais nécessaires pour les cultures majeures sera nécessaire pour l'établissement de LMR.

Trois catégories ont été retenues sur base des niveaux de consommation (% de la consommation totale quotidienne par personne).

Catégorie 1 – aucune donnée dans FAO Stat et aucune donnée de régime grappe GEMS Food : à examiner au cas par cas

Catégorie 2 - < 0,5% mondial et < 0,5% dans tous les régimes grappes : un minimum de 4 essais

Catégorie 3 - < 0,5% mondial et > 0,5% dans au moins un régime grappe : un minimum de 5 essais

Une méthodologie a été définie pour attribuer les cultures à ces différentes catégories (Annexe 1). Elle est fondée sur une approche à deux volets. Le premier volet étant basé sur la consommation mondiale et le second volet sur la consommation « locale » telle que définie dans les régimes grappes de GEMS Food.

Les cultures sont classifiées selon les valeurs de consommation mondiale au-dessus ou au-dessous du seuil de 0,5% :

Un document informatif sur l'application de cette orientation est disponible sur le site Codex¹, il comporte

- Les cultures pour lesquelles les valeurs de consommation mondiale sont supérieures au seuil de 0,5% de la consommation totale quotidienne par personne
- Les trois catégories de cultures pour lesquelles les valeurs de consommation mondiale sont inférieures au seuil de 0,5%.

Les listes de cultures ont été perfectionnées au moyen des données nationales de consommation et à la demande des pays membres. Pour certains cas spécifiques, des critères supplémentaires ont été utilisés en tenant compte d'une consommation saisonnière élevée et/ou d'une consommation de grande portion au lieu d'une consommation moyenne.

Le document informatif et le nombre minimum d'essais peuvent être révisés si nécessaires afin de tenir compte des changements dans les niveaux de consommation mondiale et des cultures supplémentaires entrant dans la classification Codex pour les produits destinés à l'alimentation humaine et animale.

Le nombre d'essais spécifié est le minimum proposé pour établir des LMR. Cependant les personnes chargées de soumettre les données peuvent présenter autant d'essais que possible correspondant aux bonnes pratiques agricoles (BPA). La JMPR se fondant sur l'avis des experts, peut déterminer si les essais fournis répondent aux exigences de la JMPR et conviennent à l'établissement de LMR robustes.

Les LMR de groupe et l'usage de données de surveillance ne relèvent pas de cette orientation. Ces nombres d'essais minimum ne sont pertinents que pour l'établissement de LMR pour des cultures individuelles.

¹ www.codexalimentarius.org

2. Label

Lorsqu'il n'existe pas de label officiel, les données sur une culture mineure peuvent être accompagnées d'une lettre officielle provenant d'une agence gouvernementale établissant que le produit chimique est utilisé sur la culture et décrivant la BPA utilisée par les cultivateurs dans ce pays.

3. Jeu mondial de données

Il est conseillé de tenir compte des essais de résidus provenant de différentes régions du monde lors de l'établissement de LMR pour des cultures mineures. La JMPR effectue l'évaluation des informations soumises et estime les limites maximales de résidu sans tenir compte du fait qu'il s'agit d'un usage mondial ou d'un usage limité à une région, c'est pourquoi les LMR Codex sont applicables quelle que soit l'origine du produit

À condition que ces essais soient effectués dans la limite de 25% de variation de la BPA, la JMPR est encouragée à accepter les données de plusieurs pays pour appuyer l'établissement d'une LMR Codex. D'autre part, il faudrait aussi qu'il y ait acceptation des soumissions concernant les produits chimiques prioritaires provenant de plusieurs pays et présentées par un seul pays ayant accepté de se charger de la soumission au nom des autres pays.

4. Usage de la proportionnalité

Le Comité est convenu que le principe de proportionnalité soit applicable aux insecticides, fongicides, herbicides et régulateurs de croissance et que le taux d'application soit le seul écart de la cBPA.

Des données mises à l'échelle 100 pour cent pourraient être utilisées pour les grands jeux de données et « au moins 50% des essais à la BPA peuvent être requis au cas par cas en fonction par exemple de la plage des facteurs d'échelle », et certains essais à la BPA pourraient être utiles en tant que données de confirmation. Cependant l'usage des données mises à l'échelle 100 pour cent pourrait contribuer à faciliter l'établissement de LMR pour les cultures mineures si les données sont considérées comme étant suffisamment robustes.

Le principe de proportionnalité peut être utilisé sur les données de résidus provenant de différentes parties du monde à condition que l'incertitude générale de l'estimation du résidu ne soit pas augmentée.

5. Extrapolation

Les principes d'extrapolation établis par le CCPR doivent être utilisés pour établir des LMR de groupe de cultures qui incluent les cultures mineures. Les fabricants et membres sont encouragés à inclure les cultures mineures lorsqu'un composé est programmé sur la liste des priorités. Ceci devrait permettre d'ajouter des cultures mineures supplémentaires aux cultures candidates existantes et d'établir des LMR par le biais d'extrapolations à condition qu'un label appuyant la BPA soit soumis à la JMPR.

En cas de culture mineure, un produit représentatif pour un groupe de cultures (ou sous-groupe) et une LMR sont prévus pour l'ensemble du groupe, un nombre suffisant d'essais doit être soumis pour couvrir le niveau total de consommation du groupe.

ANNEX

Méthodologie d'attribution des cultures dans les différentes catégories de consommation**Calcul volet 1 :**

Le premier volet a été calculé comme suit à partir des régimes grappes GEMS/FOOD

Les sujets d'une même origine ont été regroupés. Il a été proposé que le regroupement de base ne comporte qu'un sujet par culture si possible, ce qui correspond mieux à la procédure de fixation de LMR et d'essais de résidus, il a par exemple été tenté de regrouper tous les produits contenant du blé et des extraits de blé.

Pour chaque pays, les données de consommation (GEMS/FOOD moyenne de cinq ans; 2002-2007) ont été compilées conformément à la liste prédéfinie pour chaque groupe de produits, les valeurs de consommation correspondantes ont été ajoutées.

Ensuite, chaque valeur de consommation compilée a été évaluée par rapport à la population correspondante d'un pays et divisée par la population mondiale. La somme qui en a résulté pour chaque produit simule mieux l'importance relative pour chaque produit dans le monde et est considérée comme convenant mieux à l'approche du premier volet.

Donc, pour chaque produit le calcul suivant a été effectuée :

$$\%_i = \left(\frac{\sum_c \frac{\text{consommation}_{i,c} \times \text{population}_c}{\text{population}_w}}{\sum_c \frac{\text{total consommation}_c \times \text{population}_c}{\text{population}_w}} \right) \times 100$$

- $\%_i$: pourcentage du produit "i" dans le monde entier
- consommation_{i,c}: consommation du produit "i" dans le pays correspondant "c" (g/hab/jour):
- Consommation totale_c: consommation totale (y compris sucres, boissons et produits d'origine animale, etc.) dans le pays correspondant « c » (g/hab/jour) :
- population_c: population dans le pays "c" (hab)
- population_w: population mondiale (hab)

Calcul volet 2 :

Le volet 2 se concentre sur les différents profils de consommation existant au sein de chaque grappe. En effet, une culture considérée comme mineure au niveau mondial peut être d'une importance relativement élevée dans un régime national (selon la quantité et la variété des cultures ou produits consommés dans le pays).

Le système de regroupement réunit ensemble des similarités existantes entre les régimes et obtient une bonne vue d'ensemble des profils de consommation dans le monde. Néanmoins, afin de ne pas influencer excessivement les résultats par une consommation locale élevée au sein d'une grappe, et en outre étant donné que la consommation très locale n'est de toute façon probablement pas le produit le plus sujet au commerce international et en conséquence pour lequel une CXL est requise, chaque consommation nationale a été évaluée par sa population au sein de sa grappe pour obtenir un meilleur profil de consommation de la grappe. Ceci permet de mieux tenir compte du nombre réel de consommateurs au sein de chaque grappe.

Donc, pour chaque produit et chaque grappe, le calcul suivant a été effectué :

$$\%_j = \left(\frac{\sum_c \frac{\text{consommation}_{j,c} \times \text{population}_c}{\text{population}_z}}{\sum_c \frac{\text{total consommation}_c \times \text{population}_c}{\text{population}_z}} \right) \times 100$$

- $\%_j$: pourcentage du produit « j » dans la grappe
- consommation_{j,c}: consommation du produit « j » dans le pays correspondant « c » (g/hab/jour) :
- consommation totale_c: consommation totale (y compris sucres, boissons et produits d'origine animale etc.) dans le pays correspondant « c » (g/hab/jour) :

-
- population_c: population dans le pays "c" (hab)
 - population_z: population totale dans la grappe (hab)

Part B**DOCUMENT INFORMATIF SUR L'APPLICATION DE L'ORIENTATION EN VUE DE FACILITER L'ÉTABLISSEMENT DE LMR POUR LES PESTICIDES POUR LES CULTURES MINEURES**

Ce document informatif doit être utilisé avec l'orientation en vue de faciliter l'établissement de LMR pour les pesticides pour les cultures mineures².

Afin d'aider les pays membres à identifier les cultures mineures et faciliter la soumission des données à la JMPR, des critères ont été développés pour usage par le CCPR et la JMPR. Ceci comporte le nombre minimum d'essais sur le terrain nécessaires pour appuyer l'établissement de LMR pour les cultures mineures.

Trois catégories ont été retenues sur base des niveaux de consommation (% de la consommation totale quotidienne par personne).

- Catégorie 1 – aucune donnée dans FAO Stat et aucune donnée de régime grappe GEMS Food : à examiner au cas par cas
- Catégorie 2 - < 0,5% mondial et < 0,5% dans tous les régimes grappes : un minimum de 4 essais
- Catégorie 3 - < 0,5% mondial et > 0,5% dans au moins un régime grappe : un minimum de 5 essais

Ce document informatif se compose de deux tableaux

- Cultures pour lesquelles les valeurs de consommation mondiale sont supérieures au seuil de 0,5% de la consommation quotidienne totale (Tableau 1)
- Les trois catégories de cultures pour lesquelles les valeurs de consommation mondiale sont inférieures à ce seuil de 0,5% (Tableau 2)

² Annexe aux *Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides* (Manuel de procédure Codex)

Tableau 1. Liste des cultures pour lesquelles les valeurs de consommation sont supérieures au seuil de 0,5% de la consommation totale mondiale

CODE CODEX	Produit	CODE CODEX	Produit
001	AGRUMES	011	LÉGUMES-FRUIITS, CUCURBITACÉES
FC 0003	Mandarine + hybrides de mandarine	VC 0046	Melons, sauf pastèque
FC 0004	Orange, douce, amère + hybrides de l'orange	VC 0424	Concombre
002	FRUITS À PÉPINS	VC 0432	Pastèque
FP 0226	Pomme	012	LÉGUMES-FRUIITS, AUTRES QUE CUCURBITACÉES
FP 0230	Poire*	VO 0445	Piments doux (y compris, pim(i)ento,), (poivron, paprika)*
003	FRUITS À NOYAU	VO 0440	Aubergine
FS 0013	Cerise*	VO 0448	Tomate
FS 0014	Prune*	013	LÉGUMES FEUILLUS
004	BAIES ET AUTRES PETITS FRUITS	VL 0466	Chou chinois, type pak-choi
FB 0269	Raisin	VL 0467	Chou chinois, type pe-tsai
FB 0275	Fraise*	015	LÉGUMES SECS (RÉCOLTÉS SECS)
005	FRUITS (SUB)TROPICAUX HÉTÉROGÈNES – À PELURE COMESTIBLE	VD 0071	Haricot (sec) (Phaseolus spp)
FT 0305	Olive*	VD 0072	Pois (sec) (Pisum spp, Vigna spp)
006	FRUITS (SUB)TROPICAUX HÉTÉROGÈNES – À PELURE NON COMESTIBLE	VD 0541	Soja (sec) (Glycine spp)
FI 0327	Banane	016	LÉGUMES-RACINES ET TUBERCULES
FI 0354	Plantain	VR 0463	Cassave (Manioc, Tapioca)
009	LÉGUMES BULBEUX	VR 0508	Patate douce
VA 0385	Oignon	VR 0577	Carotte
010	BRASSICA	VR 0589	Pomme de terre
VB 0041	Chou cabus	VR 0596	Betterave sucrière
		VR 0600	Igname
020	CÉRÉALES	022	FRUITS À COQUE D'ESPÈCE ARBORESCENTE
GC 0640	Orge	TN 0665	Noix de coco
GC 0645	Mais (corn)	023	OLÉAGINEUX
GC 0646	Millet	SO 0495	Graine de colza*
GC 0649	Riz	OR 0696	Huile de palme
GC 0651	Sorgho (Chicken corn, graine de Dari, Durra, Feterita)	SO 0702	Graine de tournesol*
GC 0654	Blé	024	GRAINES POUR BOISSONS ET SUCRERIES
02§1	GRAMINÉES POUR LA PRODUCTION DE SUCRE OU DE SIROP	SB 0716	Grains de café
GS 0659	Canne à sucre	066	THÉS
		DT 1114	Thé vert, noir (noir fermenté et séché)

* Cultures auxquelles s'appliquent des critères perfectionnés

Tableau 2: Liste des cultures pour lesquelles les valeurs de consommation sont inférieures au seuil de 0,5% de la consommation mondiale totale.

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
		Volet 1		Volet 2		
001	AGRUMES					
FC 0005	Pamplemousse ou pomelo + hybrides du pamplemousse	1,351	0,1%	1	3	
FC 0204	Citron	4,153	0,3%	3	3	
FC 0205	Lime	N/A	N/A	N/A	1	
002	FRUITS À PÉPINS					
FP 0227	Pomme	N/A	N/A	N/A	1	
FP 0228	Loquat (Nèfle du Japon)	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
FP 0229	Nèfle	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
FP 0231	Coing	0,174	0,01%	0	2	
003	FRUITS A NOYAU					
FS 0240	Abricot	0,953	0,1%	0	2	
FS 0245	Nectarine	5,486	0,4%	4	3	
FS 0247	Pêche					
004	BAIES ET AUTRES PETITS FRUITS					
FB 0019	Airelles (y compris raisin d'ours commun) (sauf les bluets)	0,242	0,02%	0	2	
FB 0020	Myrtilles					Voir airelles
FB 0021	Cassis, Groseilles, rouges, vertes	0,309	0,02%	0	2	
FB 0264	Mûres de ronces	disponibles sous le code 558 GEMS/FAO : baies nes	N/A	N/A	2	
FB 0266	Ronces bleuâtres, y compris mûres de boysen- & baies de logan	disponibles sous le code 558 GEMS/FAO : baies nes	N/A	N/A	2	
FB 0267	Sureau	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
FB 0268	Groseilles à maquereau	0,057	0,004%	0	2	
FB 0271	Mûres	disponibles sous le code 558 GEMS/FAO : baies nes	N/A	N/A	2	
FB 0272	Framboises y compris framboise de	0,195	0,01%	0	2	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
	Virginie					
FB 0273	Cynorrhodon	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
005	FRUITS (SUB) TROPICAUX HÉTÉROGÈNES – À PELURE COMESTIBLE					
FT 0287	Cerise de la Barbade (acérole)	5,43	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
FT 0289	Carambole (= star fruit)	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FT 0291	Caroube (Caroubier, Pain de St Jean Baptiste)	0,068	N/A	N/A	2	pas de données de consommation GEMS mais données/hab FAO de production mondiale
FT 0292	Noix de cajou	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 591: noix de cajou	N/A	N/A	2	
FT 0295	Datte	2,249	0,1%	3	3	
FT 0297	Figue	0,305	0,02%	0	2	
FT 0300	Jaboticaba	N/A	N/A	N/A	1	
FT 0301	Jujube. Indienne	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
FT 0302	Jujube de chine.	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
FT 0303	Kumquats	disponibles sous GEMS/FAO code 512: citrus fruit nes	N/A	N/A	2	
FT 0307	Plaquemine du Japon	1,137	0,1%	0	2	
FT 0309	Jamrosat	11,4			2	Données nationales, 1 pays
FT 0312	Tomarillo	N/A	N/A	N/A	1	
FI 0341	Kiwi	0,442	0,03	0	3	
006	FRUITS (SUB) TROPICAUX HÉTÉROGÈNES – À PELURE NON COMESTIBLE					
FI 0326	Avocat	1,257	0,1%	0	2	
FI 0329	Fruit à pain	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0331	Chérimoles	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0332	Pomme cannelle	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits.	N/A	N/A	2	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
		Tropicaux frais nes				
FI 0334	Durian	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0335	Fejoa (Goya ve ananas)	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0336	Goyave	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	Données individuelles soumises en 2013
FI 0338	Pomme de jacque	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0339	Jambolan	N/A	N/A	N/A	1	
FI 0340	Jamalac	N/A	N/A	N/A	1	
FI 0342	Longane	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0343	Litchi	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0345	Mangue*	Données individuelles GEMS Food 2006	<0,5%	5	3	Données individuelles soumises en 2013
FI 0346	Mangoustan	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 571: Mangues. mangoustans. goyaves	N/A	N/A	2	Données individuelles soumises en 2013
F10350	Papaye	3,174	0,2%	3	3	
FI 0351	Fruit de la passion	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 9024/603: Fruit. tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0352	Kaki	1,137	0,1%	0	2	
FI 0353	Ananas	5,880	0,4%	6	3	
FI 0355	Grenade	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0356	Figue de barbarie	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0358	Ramboutan	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
FI 0359	Sapotille	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0360	Sapote noire	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0364	Sentul	N/A	N/A	N/A	1	
FI 0365	Corossol (Guanabana)	0,134	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
FI 0367	Caïnite	disponibles sous le code 9024/603 GEMS/FAO : Fruits. Tropicaux frais nes	N/A	N/A	2	
FI 0369	Tamarin doux	Disponible sous le code 619 GEMS/FAO code : fruits frais nes	N/A	N/A	2	
009	LEGUMES BULBEUX					
VA 0380	Fenouil, bulb	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 711: Anis. badiane. fenouil. coriandre et 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VA 0381	Ail	5,422	0,3%	1	3	
VA 0384	Poireau	2,115	0,14%	1	3	
VA 0386	Oignon de Chine					
VA 0387	Ciboule (ciboule du Japon, oignon d'Égypte)					
VA 0388	Échalote (par exemple petit oignon récolté sec)					
VA 0389	Oignon de printemps					
010	BRASSICA					
VB 0402	Choux de Bruxelles	1,18	N/A	N/A	2	Données nationales (15 pays)
VB 0405	Chou rave	0,78	N/A	N/A	2	Données nationales (4 pays)
VB 0400	Brocoli	6,141	0,4%	3	3	
VB 0404	Chou-fleur				3	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
011	LÉGUMES-FRUITES, CUCURBITACÉES					
VC 0421	Margose (concombre amer, Courge amère, Melon amer)	1,619	N/A	N/A	2	Données nationales, 2 Pays.
VC 0422	Gourde, calebasse gourd (Cucuzzi)	0,53	N/A	N/A	2	Données nationales, un pays
VC 0423	Chayotte (Christophine)	1,325	N/A	N/A	2	Données nationales, 4 pays
VC 0425	Cornichon	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 397:Concombre et cornichons	N/A	N/A	2	
VC 0427	Luffa anguleuse, (Sinkwa, Courge éponge)	N/A	N/A	N/A	1	
VC 0428	Luffa à fruits cylindriques	N/A	N/A	N/A	1	
VC 0429	Potirons *	7,641	0,5%	8	3	
VC 0430	Anguine (serpent gourde)	N/A	N/A	N/A	1	
VC 0431	Courgette (courgette, marrow, zucchetti, zucchini)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 394: potirons, courge et gourdes			3	
012	LÉGUMES-FRUITES AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES					
VO 0444	Piments forts*	0,02	N/A	N/A	3	Données nationales (20 pays)
VO 0442	Okra	2,388	0,2%	2	3	
VO 0443	Pepino (Poire melon, Tree melon)	N/A	N/A	N/A	1	
VO 0447	Maïs doux (maïs en épis)	2,768	0,18%	3	3	
VO 0449	Fungi, comestibles (principalement sauvages, ne comprend pas les champignons)	1,142	0,1%	1	3	
VO 0450	Champignons (cultivés)					

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
013	LÉGUMES FEUILLUS					
VL 0269	Feuilles de vigne	N/A	N/A	N/A	1	
VL 0460	Amarante (Bledo)	Amarante queue de renard Disponible dans GEMS/FAO sous le code 9004/108: Céréales. nes		N/A	2	
VL 0464	Bette	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VL 0465	Cerfeuil	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VL 0469	Feuilles de chicorée (vertes et rouges)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 372: Laitue et chicorée	N/A	N/A	2	
VL 0470	Mâche (salade de blé)	0,132	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
VL 0472	Cresson alénois	0,252	N/A	N/A	2	Données nationales, 4 pays
VL 0473	Cresson de fontaine	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VL 0474	Feuilles de pissenlit	0,01	N/A	N/A	2	Données nationales, 3 pays
VL 0478	Moutarde chinoise (Amsoi)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 358: Chou et autres Brassica	N/A	N/A	2	
VL 0479a	Légumes verts du Japon: feuilles de chrysanthèmes (Chrysanthemum spp)	0,56	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
VL 0479b	Légumes verts du Japon: Mizuna (Brassica rapa nipposinica)	N/A	N/A	N/A	1	
VL 0480	Chou vert (borécole, chou cavalier)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 358: Chou et autres Brassica	N/A	N/A	2	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
VL 0481	Komatsuna	N/A	N/A	N/A	1	
VL 0482	Laitue pommée*	8,241	0,5%	4	3	Données nationales (20 pays) suggestion 50% de chaque variété
VL 0483	Laitue à cueillir*				3	
VL 0476	Endive	0,8	N/A	N/A	3	Données individuelles soumises. Grappe européenne peut être supérieure au seuil de 0,5%
VL 0485	Verts de moutarde	0,104	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
VL 0492	Pourpier	0,067	N/A	N/A	2	Données nationales, 2 pays
VL 0495	Fanes de colza	5,79	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
VL 0496	Roquette (arrugula, rucula)	0,23	N/A	N/A	2	Données nationales, 4 pays
VL 0501	Laiteron maraîcher	N/A	N/A	N/A	1	
VL 0502	Épinard	4,776	0,3%	1	3	
VL 0505	Feuilles de taro	N/A	N/A	N/A	1	
VL 0506	Brocoli de raves (Namenia, Tendergreen)	N/A	N/A	N/A	1	
VL 0507	Kang kong (Liseron d'eau)	3,86	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
VL 0510	Laitue romaine	4,218	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
014	LÉGUMINEUSES					
VP 0061	Haricots (à l'exception des fèves et du soja) (gousses vertes et graines immatures)	3,216	0,2%	1	3	Pas de données individuelles soumises, cependant la consommation est très élevée

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
	(Phaseolus spp)					dans certains pays
VP 0062	Haricots écosés (graines immatures)	3,216	0,2%	1	3	Pas de données individuelles soumissionnées, cependant la consommation est très élevée dans certains pays
VP 0063	Pois (gousses vertes et graines immatures) (Pisum spp, Vigna spp)	3,014	0,2%	1	3	Pas de données individuelles
VP 0064	Pois écosé (graines immatures) (Pisum spp, Vigna spp)	3,014	0,2%	1	3	
VP 0520	Pois bambara (graines immatures) (Voandzeia spp)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 9016/203: pois de terre et bambara écosé/pos bambara	N/A	N/A	2	
VP 0522	Fève (gousse verte et graines immatures) (Vicia spp)	0,485	0,03%	0	2	
VP 0523	Fève écosée (graines immatures) (Vicia spp)					
VP 0541	Soja (graines immatures) (Glycine spp)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 236: soja	N/A	N/A	2	
VP 0542	Pois sabre (jeune gousse et pois) (Canavalia spp)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 211: légumes secs nes	N/A	N/A	2	
VP 0553	Lentille (jeunes gousses) (Lens spp)	1,150	0,1%	1	3	
015	LÉGUMES SECS (récoltés secs)					
VD 0523	Fèves (sèches) (Vicia spp)	1,049	0,1%	0	2	
VD 0524	Pois chiche (sec) (Cicer spp)	2,97	0,2%	1	3	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
VD 0531	Dolique d'Égypte (sèche) (Lablab spp)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 211	0,1%	0	2	Pas de données individuelles (légumes secs – nes)
VD 0537	Cajan (sec) (Cajanus spp)	1,107	0,1%	0	2	
VD 0533	Lentilles (sèches) (Lens spp)	1,150	0,1%	1	3	
VD 0545	Lupin (sec) (Lupinus spp)	0,378	-	N/A	2	Pas de données de consommation GEMS mais données/capita FAO de production mondiale
016	LÉGUMES-RACINES ET TUBERCULES					
VR 0469	Chicorée, racine	0,111	0,01%	1	3	
VR 0494	Radis	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VR 0497	Navet fourrager (rutabaga)	Disponible sous FAO code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VR 0498	Salsifis (Oyster plant)	Disponible sous FAO code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VR 0504	Feuilles de tayove (tanier, yautia)	0,118	0,01%	1	3	
VR 0505	Taro (dasheen, eddoe)	2,378	0,2%	6	3	
VR 0506	Brocoli de raves	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 426: Carottes et navets	N/A	N/A	2	Groupé avec la carotte. Pas de données individuelles cependant la consommation en semble être bien faible comparé à la carotte.
VR 0573	Dictame	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 149: Racines et tubercules. nes	N/A	N/A	2	
VR 0574	Betterave rouge	0,98	N/A	N/A	2	Données nationales (17 pays)

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
VR 0575	Grande Bardane, ou bardane comestible	0,855	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
VR 0578	Céleri	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VR 0583	Raifort	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VR 0585	Topinambour	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 149: Racines et tubercules. nes	N/A	N/A	2	
VR 0587	Persil tubéreux	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VR 0588	Panais	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VR 0590	Radis noir	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VR 0591	Radis blanc (Radis chinois, Daïkon)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
017	LÉGUMES À COTES ET VIVACES					
VS 0469	Chicorée witloof (pousses)	N/A	N/A	N/A	1	
VS 0620	Artichaut	0,485	0,03%	0	2	
VS 0621	Asperge	2,417	0,2%	0	2	
VS 0622	Pousse de bambou	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VS 0623	Cardon	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes	N/A	N/A	2	
VS 0624	Céleri	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
VS 0626	Cœur de palmier	0,211	N/A	N/A	2	Données nationales, 6

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
						pays
VS 0627	Rhubarbe	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
020	CÉRÉALES					
GC 0641	Sarrasin	0,133	0,01%	0	2	
GC 0643	Fonio blanc	0,074	0,005%	0	2	
GC 0644	Coix lacryma-jobi	Herbe à chapelet ou Larme de Job (Coix lacryma-jobi) Disponible dans GEMS/FAO sous le code 9004/108: Céréales. nes	N/A	N/A	2	
GC 0647	Avoine	0,760	0,05%	0	2	
GC 0648	Quinoa	0,026	-	-	2	Pas de données de consommation GEMS, mais des données de production mondiale FAO par habitant
GC 0650	Seigle	1,842	0,1%	3	3	
GC 0653	Triticale	5,5	-	-	2	Pas de données de consommation GEMS, mais des données de production mondiale FAO par habitant.
GC 0655	Riz sauvage	N/A	N/A	N/A	1	
021	GRAMINÉE POUR LA PRODUCTION DE SUCRE OU DE SIROP					
GS 0658	Sorgho ou sirop de sorgho	N/A	N/A	N/A	1	
022	FRUITS À COQUE D'ESPÈCE ARBORESCENTE					
TN 0295	Noix de cajou	1,129	0,1%	1	3	
TN 0660	Amande	0,421	0,03%	0	2	
TN 0662	Noix du Brésil	0,022	0,001%	0	2	
TN 0664	Châtaigne	0,488	0,03%	0	2	
TN 0666	Noisette	0,146	0,01%	0	2	
TN 0669	Macadamia	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 434: Noix. nes	N/A	N/A	2	
TN 0672	Pacane	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 434: Noix. nes	N/A	N/A	2	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
TN 0673	Pigne	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 434: Noix. nes	N/A	N/A	2	
TN 0675	Pistache	0,168	0,01%	0	2	
TN 0678	Cerneau	0,380	0,02%	0	2	
?	Noix d'arec	0,353	0,02%	0	2	Pas trouvé de code Codex. Mais sous le code FAO. 236:Noix d'arec
023	OLÉAGINEUX					
SO 0090	Graine de moutarde	0,153	0,01%	0	2	
SO 0691	Graine de coton	5,875	-	0	2	Exprimée en produit brut: norme de récolte industrielle utilisée. Pour l'huile de graine de coton, un facteur 5 a été appliqué de l'huile à la graine: 1,175 x 5 = 5,875 g prod/cap/jour
SO 0692	Kapok	0,145	-	-	2	Pas de données de consommation GEMS mais des données FAO par capita de production mondiale
SO 0693	Graine de lin	0,830	-	-	2	Pas de données de consommation GEMS mais des données FAO par capita de production mondiale
SO 0697	Arachide, pelée (noix de terre)	6,077	0,4%	4	3	
SO 0698	Graine de pavot	0,012	0,001%	0	2	
SO 0699	Carthame des teinturiers	0,045	0,003%	0	2	
SO 0700	Graine de lin	0,830	-	-	2	Pas de données de

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
						consommation GEMS mais des données FAO par capita de production mondiale
024	GRAINES POUR BOISSONS ET SUCRERIES					
SB 0715	Graine de cacao	1,272	0,1%	0	2	
SB 0717	Noix de cola	0,091	0,01%	0	2	
027	HERBES					
HH 0624	Feuilles de céleri	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
HH 0720	Angélique, y compris Angélique officinale	0,002	N/A	N/A	2	Données nationales 1 pays
HH 0722	Basilic	0,104	N/A	N/A	2	Données nationales 11 pays
HH 0723	Feuilles de laurier	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 723: Épices. nes	N/A	N/A	2	
HH 0727	Ciboulette	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 407: Poireau. Autres veg. alliaceous	N/A	N/A	2	
HH 0730	Aneth	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 723: épices. nes	N/A	N/A	2	
HH 0731	Fenouil	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 711: Anis. badiane. fenouil. coriandre et 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
HH 0733	Hysope	N/A	N/A	N/A	1	
HH 0735	Livèche	N/A	N/A	N/A	1	
HH 0736	Marjolaine (y compris origan)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
HH 0738	Menthes	0,031	0,002%	0	2	
HH 0740	Persil	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes	N/A	N/A	2	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
		frais nes				
HH 0741	Romarin	0,003	N/A	N/A	2	Données nationales, 4 pays
HH 0743	Sauge et espèces de sauge apparentées	0,01	N/A	N/A	2	Données nationales, 4 pays
HH 0745	Sarriette, sarriette des montagnes	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
HH 0749	Estragon	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
HH 0750	Thym	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 723: épices, nes	N/A	N/A	2	
HH 0751	Cresson de terre	N/A	N/A	N/A	1	
028	ÉPICES					
HS 0624	Graine de céleri	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
HS 0730	Graine d'aneth	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 723: épices, nes	N/A	N/A	2	
HS 0731	Graine de fenouil	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 711: Anis, badiane, fenouil, coriandre et 463: légumes frais nes	N/A	N/A	2	
HS 0771	Graine d'anis	0,181	0,01%	0	2	
HS 0773	Câpres	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 463: Légumes frais nes	N/A	N/A	2	
HS 0774	Graine de carvi	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 711: Anis, badiane, fenouil, coriandre	N/A	N/A	2	
HS 0775	Graine de Cardamome	0,033	0,002%	0	2	

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
HS 0777	Cannelle (écorce)	0,061	0,004%	0	2	
HS 0778	Clou de girofle	0,019	0,001%	0	2	
HS 0779	Graine de coriandre	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 711: Anis, badiane, fenouil, coriandre	N/A	N/A	2	
HS 0780	Graine de cumin	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 711: Anis, badiane, fenouil, coriandre	N/A	N/A	2	
HS 0782	Graine de fenugrec	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 723: Épices, nes	N/A	N/A	2	
HS 0783	Galanga, rhizomes	0,00005	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
HS 0784	Racine de gingembre	0,504	0,03%	0	2	
HS 0786	Baie de genévrier	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 711: Anise, badiane, fenouil, coriandre	N/A	N/A	2	
HS 0787	Réglisse, racine	N/A	N/A	N/A	1	
HS 0788	Macis (arille rouge)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 702: Noix de muscade. Macis et cardamome	N/A	N/A	2	
HS 0789	Noix de muscade	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 702: Noix de muscade. macis et cardamome	N/A	N/A	2	
HS 0790	Poivre (noir, blanc)	0,171	0,01%	0	2	
HS 0792	Pimento, fruit (quatre épices)	Disponible dans GEMS/FAO sous le code 689: Piments forts et piments secs,	N/A	N/A	2	
HS 0794	Curcuma, racine	0,028	N/A	N/A	2	Données nationales, 2 pays

CODE CODEX	Produit	Consommation par rapport population (g/hab/jour)	% de la consommation totale	Nbre de grappes >0,5%	Catégorie de consommation	Commentaires
HS 0795	Gousse de vanille	0,004	0,0002%	0	2	
057	HERBES SÉCHÉES					
DH 1100	Houblon sec	0,008	0,0005%	0	2	
066	THÉS					
DT 0446	Roselle séchée	N/A	N/A	N/A	1	
DT 1110	Camomille	0,001	N/A	N/A	2	Données nationales, 1 pays
DT 1111	Verveine citronnelle (feuilles séchées)	N/A	N/A	N/A	1	
DT 1112	Fleurs de tilleul	N/A	N/A	N/A	1	
DT 1113	Maté (feuilles séchées)	0,335	0,02%	0	2	

* Cultures auxquelles s'appliquent les critères de perfectionnement

TABLEAU 1 :CALENDRIER DU CCPR ET LISTES DES PESTICIDES À ÉVALUER EN PRIORITÉ (NOUVEAUX COMPOSÉS, NOUVEAUX USAGES ET AUTRES ÉVALUATIONS)

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Acibenzolar-S méthyle (999) (fongicide) [Syngenta] Nouvelle-Zélande	Acibenzolar-S méthyle	Homologué LMR>LQ	Nouvelle-Zélande - Kiwi États-Unis - Oignon; fraise Fruits à pépins, fruits à noyau, agrumes, légumes feuillus, , cucurbitacées, pomme de terre, blé, tomate, banane, chou	Oignon (12), fraise (10), fruits à pépins (10), pêche abricot (8), légumes feuillus (25), cucurbitacées (25), kiwi (24), pomme de terre (10), blé (15), banane (13), chou (9), tomate (24), agrume (23)
Imazéthapyr BASF – États-Unis (999) (herbicide)	Imazéthapyr	Homologué? Oui LMR > LQ? Oui	Luzerne; canola; trèfle; maïs; lentilles; arachide; pois frais; pois secs; haricots frais; haricots secs; riz; soja; tournesol Canada colza/canola	Luzerne (35); canola (11); trèfle (12); maïs (35); lentilles (10); arachide (12); pois frais (22); pois secs; (26); haricots frais (6); haricots secs (14); riz (19); soja (32); tournesol (5); colza/canola (essais?)
Isofétamide [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis (999) (fongicide)	Isofétamide	Non homologué LMR > LQ	Laitue; abricot; cerise; pêche; prune; raisin; fraise; amande; canola/colza	Laitue (49); abricot (8); cerise (8); pêche (8); prune (12); raisin (40); fraise (33); amande (5); canola/colza (24)
MCPB [Nufarm] – États-Unis (herbicide) (999)	MCPB	Homologué – Oui LMR > LQ - Non	Pois (frais et secs)	Pois (frais et secs) – 8 essais États-Unis, 8 essais Union européenne
Norflurazon (herbicide) (999) – États-Unis déplacé de 2014 Tessenderlo Kerley Inc.	Norflurazon	Homologué LMR > LQ	Amande; pomme; abricot; asperge; avocat; mûres de ronces; airelle; grosse canneberge d'Amérique; cerise (merise et cerise aigre); groupe des agrumes; graine de coton; raisin; noisette; houblon; nectarine; pêche; arachide; poire; noix pacane; prunes et pruneaux; framboise; soja; cerneau	Amande: 7; pomme 8; abricot: 2; asperges: 6; avocat: 3; mûres de ronce: 1; airelle: 6; grosse canneberge d'Amérique: 5; cerise: 3; agrumes: 8; graine de coton: 10; avelines: 3; raisins: 14; nectarine: 2; pêche: 4; arachide: 10; poire: 4; noix pacane: 4; prunes: 6; framboise: 6; soja: 22; cerneau : 2
Oxathiapiprolin [DuPont] – États-Unis (fongicide) (999)	Oxathiapiprolin	Homologué - Non LMR > LQ	Raisin; pomme de terre; oignon séché; oignon vert; tomate; poivron; piment; courgette; concombre; melon; courgette; cantaloup; brocoli; chou-fleur; choux cabus; laitue; épinard; pois à graines immatures; ginseng; et tabac	Raisin (16); pomme de terre (40); oignon séché (12); oignon vert (5); tomate (37); poivron (12); piment (6); courgette (18); concombre (16); melon (17); courgette (10); cantaloup (12); brocoli (6); chou-fleur (4); choux cabus (10); laitue (40); épinard (10); pois à graines immatures (12); ginseng (4); et tabac (6)

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Pinoxadène [Syngenta] Suisse (herbicide) (999) RÉSERVE	Pinoxadène	Homologué LMR > LQ	Blé; orge	Blé (60); orge (60)
Pendiméthaline (herbicide) BASF – États-Unis (999)	Pendiméthaline	Homologué? Oui LMR > LQ? La plupart	Laitue à cueillir; légumes feuillus du genre Brassica (verts de moutarde; chou vert); luzerne et foin de graminées; légumineuses fraîches/légumes secs; agrumes; fruits à coque d'espèces arborescentes; carotte/autres racines et tubercules; bulbes: oignon séché et oignon vert; asperge; poireaux; céleri, céleri-rave	Légumes feuillus du genre Brassica (chou vert) (7); luzerne (23); foin de graminées (12); légumineuses fraîches/légumes secs (21); agrumes (13); fruits à coque d'espèces arborescentes (5); carotte (16); céleri-rave (9); oignon vert (3); asperge (4); poireaux (7); céleri (11) Données États-Unis Laitue à cueillir (9); légumes feuillus du genre Brassica (verts de moutarde (9); foin de graminées (8); agrumes (16); fruits à coque d'espèces arborescentes (23); carotte (10); oignon vert et oignon (13); asperge (6)
Spiromésifène Allemagne [Bayer CropScience] (insecticide) (999)	Spiromésifène	Homologué LMR > LQ	Légumineuses (haricots/pois (sec; à graine immature, à gousse comestible)); légumes feuillus (laitue pommée, laitue à cueillir, épinard, céleri); légumes du genre Brassica (brocoli, chou, verts de moutarde); légumes racines et tubercules (pomme de terre); légumes fruits (tomate, poivron, piment fort); cucurbitacées (concombre, melon, courgette); légumes secs; (haricots secs, pois secs); céréales (blé, maïs, maïs doux, maïs de grande culture, maïs à éclater); baies (fraises); thé, café, infusions et cacao (thé, café); fruits tropicaux (papaye, fruit de la passion); herbes condimentaires; cultures par assolement (luzerne, orge, avoine, betterave sucrière, légumes bulbeux (ciboule / oignon verts, blé), sorgho	Légumineuses (27); légumes feuillus (26); légumes du genre Brassica (21); légumes racines et tubercules (16); légumes fruits (67); cucurbitacées (34); légumes secs (19); céréales (88); baies (16); thé (8), café (10); herbes condimentaires (5); fruits tropicaux (9); cultures par assolement (66); sorgho (12)

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Benzovindiflupyr (261) (fongicide) [Syngenta] - Canada	Petites céréales (blé, orge, avoine, seigle, tritcale), canola, raisin, fruits à pépins (pommes et poires), légumes secs, légumes (légumes fruits, cucurbitacées), maïs, coton, arachide, soja (y compris un second examen par la JMPR sur la base du modèle d'utilisation critique des États-Unis), pomme de terre, canne à sucre,	Blé (33 essais), orge (21 essais), avoine (extrapolé de l'orge), seigle et tritcale (extrapolé du blé), canola (13 essais), raisin (17 essais), fruits à pépins (30 essais pour les pommes et les poires), haricots secs (14 essais), pois secs (10 essais); légumes fruits (tomate (12 essais) et poivrons et piments (9 essais)), cucurbitacées (concombres (6 essais),

		topinambour, gingembre, curcuma	courgette (5 essais), cantaloup (6 essais), maïs de grande culture, maïs à éclater et maïs doux (36 essais au total), coton (12 essais), arachide (15 essais), soja (23 essais États-Unis), pomme de terre (16 essais), canne à sucre (12 essais), topinambour, gingembre et curcuma (extrapolé de la pomme de terre)
	Bixafène (262) [Bayer CropScience]	Évaluation de suivi de la FAO pour examiner un scénario de cultures par assolement	4 études limitées sur les cultures par assolement en plein champ
	Buprofézine [Nihon] (173)	Soja (Brésil) ; Basilic (Thaïlande)	
	Chlorantraniliprole (230)	États-Unis - Oignons verts (ciboule, échalote); arachide; blé; orge; sorgho	Oignon vert (5); arachide (6); blé (5); orge (3); graine de sorgho (3)
Cyclaniliprole [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis (999) (insecticide) Pas homologué avant mars 2016 LMR > LOQ	Cyclaniliprole	Pomme de terre; brocoli; chou; verts de moutarde; choux de Bruxelles; chou vert; chou-fleur; soja, sec; soja, graines immatures (avec gousses); tomate; piment; pomme; poire; cerise; pêche; prune abricot; prune; nectarine; coques d'amande; amande; amande ; noix pacane; laitue pommée; laitue à cueillir; épinard; raisin; concombre; melon réticulé; courgette; thé	Pomme de terre (8); brocoli (21); chou (34); verts de moutarde (5); choux de Bruxelles (6); chou vert (4); chou-fleur (8); soja, sec (6); soja, graines immatures (avec gousses) (3); tomate (53); piment (36); pomme (46); poire (16); cerise (17); pêche (24); prune (26); abricot (6); prune (26); nectarine (2); coques d'amande (5); amande (5); noix pacane (5); laitue pommée (9); laitue à cueillir (11); épinard (9); raisin (43); concombre (9); melon réticulé (10); courgette (9); thé (6)
	Deltaméthrine (135) [Bayer CropScience] - Canada	Colza/canola - LMR>LQ	Colza/canola (13 essais)
	Diméthomorphe (225) [BASF]	Laitue à cueillir – BPA alternative	
	Fénamidone (264) [Bayer CropScience]	Vert de moutarde, épinard – BPA alternative	
	Fenpropathrine (185) [Sumitomo]	Pêches, Cerises, Fruits à pépins – BPA alternative	
	Fipronil (202) [BASF]	Basilic (Thaïlande)	
Étude de 90 jours (BSA)	Fluensulfone (265) [Makhteshim]	Carotte, pomme de terre, fraise, légumes du genre brassica ; radis, légumes feuillus japonais ; cultures par assolement	Carotte (12) ; pomme de terre (16) ; fraise (8) ; légumes du genre brassica (17) ; radis (4) ; légumes feuillus japonais (8) ; cultures par assolement
	Métrafénone (278) [BASF]	Fruits à pépins ; fruits à noyau ; houblon ; melons	Fruits à pépins(18) ; fruits à noyau (32) ; houblon (?) ; melons (25)
	Méthoprène (147) États-Unis [dow AgroSciences]	Graine de coton ; graine de carthame ; graine de lin ; graine de tournesol ; graine de colza, produit entier	Tournesol (4)
	Penthiopyrade (253)	Fourrage de maïs ; Verts de moutarde (BPA alternative) États-Unis - Airelles; Grosse canneberge d'Amérique	Airelles (9) et grosse canneberge d'Amérique (7)
		Luzerne; foin/paille/fourrage d'orge et de blé; céréales (utilisations dessiccatives); herbes fourragères; graines de	Luzerne (12); céréales (blé 25; orge 15), foin/paille/herbes fourragères (16), arachide (8),

	Saflufenacil [BASF] États-Unis (251))	lin; arachide; graines de pavot; graines de sésame; graines de moutarde; carthame; bourrache; caméline; ricin; olive; canne à sucre; grenade; produits animaux	[Graines de lin, bourrache, graines de moutarde, graine de pavot, graines de sésame, caméline - extrapolation du canola (16)], [ricin, carthame - extrapolation du tournesol (12)], olive (4); canne à sucre (9); grenade (4); produits animaux (nouvelles charges alimentaires, pas de nouveaux essais)
Sulfoxaflor (252) [Dow AgroSciences] États-Unis - Réévaluation de la toxicité pour le développement sur la base de nouvelles données.	Sulfoxaflor [Dow AgroSciences] – États-Unis Demande de nouvelles LMR, sur la base des nouvelles données de résidus	Maïs (grain); maïs doux; sorgho (grain); ananas; cacao; haricots; riz (grain); avocat Fruits à coque d'espèce arborescente (États-Unis)	Maïs, de grande culture (15); maïs, doux (9); sorgho (9); ananas (8); cacao (8); riz (12), avocat (5) Fruits à coque d'espèce arborescente
	Tolfenpyrad (269) [Nihon Nohyaku] – États-Unis	Amandes; noix pacane; pistache; noisettes; noyers; raisin (table); raisin (jus) (si LMR n'est pas incluse dans raisin de table); abricots; prune; pruneaux; pêche; nectarine; cerise; poire; citron; lime; pamplemousse; tangerine (mandarine); oranges; cantaloup; concombres; courgette; potiron; pastèque; piments; tomates; chou; laitue pommée; laitue à cueillir; céleri; épinard; chou-fleur; pomme de terre; graine de coton; et produits d'origine animale correspondants.	Légumes feuillus du genre Brassica (chou): chou (6), chou-fleur (6), verts de moutarde (5), coton (12); agrumes: pamplemousse (6), citron (5), orange (12); légumes fruits, cucurbitacées: cantaloup (6), concombre (6), courgette (5); légumes fruits, autres que cucurbitacées: piment (9), tomate (12); baies et autres petits fruits: raisin (12), raisins secs (1); légumes feuillus: laitue pommée (6), laitue à cueillir (6), épinard (6); poire (6); légumes racines et tubercules: pomme de terre (16); légumes à côtes et légumes vivaces: céleri (6); fruits à noyau: merise (6), pêche (9), prune (6), pruneau (prune séchée) (2), fruits à coque d'espèces arborescentes: amande (5), noix pacane (5)

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2017 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Bicyclopyrone (999); (herbicide); [Syngenta] - États-Unis	Bicyclopyrone (999)	Homologué; LMR > LQ? Oui	Maïs; orge; blé; canne à sucre; soja	Maïs (29); orge (12); blé (20); canne à sucre (11); soja (20)
Fénazaquine (999) (insecticide) [Gowan] États-Unis Déplacé de 2015 après discussion	Fénazaquine (999)	Homologué LMR > LQ	Luzerne; pomme; abricot; baies; agrumes; coton; cucurbitacées (concombre, melon, courgette, courge, potiron); aubergine; raisin; houblon; nectarine; pêche; poire; piment; ananas; prune; pruneau; fraise; thé; tomate;	Cucurbitacées (concombres 6; cantaloup 6; courgette 5); fruits à noyau (cerise douce 3; cerise acide 3; pêche 9; prune 6); légumes fruits (tomate 12; poivrons 6; piments forts 3); fraise 8; fruits à coque (noix pacane 5; amande 5); baies (airelles 6;

			fruits à coque; courgette Inde – Thé	framboise 5); houblon 3, menthe (menthe verte 1; menthe poivrée 4); luzerne 4; maïs (de grande culture, doux) 24; coton 12; haricots (légumineuses à gousse comestible 9; pois et haricots à graine immature écosés 11; haricots et pois écosés séchés 14); raisin 12; avocat 5; agrumes (orange 12; citron 5; pamplemousse 6)
Fenpyrazamine (999) (fongicide) [Sumitomo Chemical] Japon	Fenpyrazamine	Homologué États-Unis, Union européenne, Japon	Dans l'attente d'un avis	
Isoprothiolane (999) fongicide - Inde	Isoprothiolane (999) Inde		Riz	
Natamycine (999); (Fungistat); [DSM Food Specialties]; États-Unis	Natamycine (999)	Homologué; LMR > LQ? Oui	Champignon; ananas	Champignon (2); ananas (2)
Acide phosphoreux (999) [Nufarm] Australie; Fosétyl d'aluminium [Bayer CropScience] (fongicide) Allemagne	Acide phosphoreux (999) fosétyl d'aluminium	Homologué; LMR > LQ	BCS : raisins de table et de vinification ; fruits à pépins ; agrumes pêches ; baies et autres petits fruits ; avocat ; kiwi ; ananas ; tomate ; piments, doux ; piments forts ; concombre ; cornichon melon ; pastèque ; laitue pommée ; laitue à cueillir ; épinard ; chou cabus ; chou-fleur ; chou chinois ; chou frisé ; chicorée witloof ; houblon ; café ; épices Les États-Unis ajoutent : Citron après récolte ; fruits à coque d'espèce arborescente ; raisins	États-Unis: orange navel (5); mandarine orange (5), citron (5), pamplemousse (5); Valencia (5); amande (5); noix pacane (5); pistache (5); avocat (5)
Quinalphos (999) insecticide - Inde	Quinalphos (999) Inde		Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piment fort vert, pois vert, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, épices Inde- thé	

SYN545794 (999) (fongicide) [Syngenta] Canada	SYN545794 (999)	Homologué - N° (statut en 2014) LMR>LQ	Soja; légumes secs (haricots secs, pois secs, lentilles, pois chiches); raisin; légumes fruits; cucurbitacées; légumes feuillus; pomme de terre; maïs; blé; orge; avoine, arachide, pommes, canola	Blé (33 essais), orge (21 essais), avoine (22 essais), canola (21 essais), raisin (12 essais), pommes (8 essais), haricots secs (11 essais), pois secs (10 essais), légumes fruits (tomate (12 essais), poivrons et piments (9 essais), légumes feuillus (laitue pommée et laitue à cueillir (16 essais), épinard (8 essais), céleri (8 essais)), cucurbitacées (concombre (7 de terrain et 3 protégés), courge (6 essais), cantaloup (6 essais), maïs (maïs de grande culture et maïs à éclater (23 essais), arachide (12 essais), soja (21 essais), pomme de terre (26 essais)
Tricyclazole (999) fongicide - Inde	Tricyclazole (999) Inde		Riz.	
Triflumezopyrim (999); Insecticide; DuPont - États-Unis	Triflumezopyrim (999)	Homologué N° attendu en oct. 2016; LMR > LQ (pas encore connu)	Riz	Riz (30 essais de divers pays)

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2017 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	2,4-D (020) [Dow AgroSciences]	Thé - Inde	Thé
	Acéphate (95)	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piment vert, pois vert ; margose ; concombre ; brinjal capsicum ; raisin	Attente d'information d'essais sur le terrain
Révision des nouvelles données de toxicologie Voir commentaire	Acétamipride (246) [Syngenta] Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Azoxystrobine (229) [Syngenta]	Indonésie et Viet Nam: fruit du dragon; Égypte: goyave; Maroc: datte canola	Fruit du dragon (7); goyave (6); datte (6) Canola (21)
	Bifenthrine (178) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé, fraise, mangue	En attente de données d'essais de terrain
	Captane (7) (fongicide) [Arysta États-Unis]	Ginseng	Ginseng (3)
En attente de la fourniture du jeu de données de la révision périodique	Carbendazime (72) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin ; thé	En attente de données d'essais de terrain
	Chlorpyrifos (017) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Cyprodinil (207) [Syngenta] France	carottes; haricots, à l'exception des fèves et du soja (gousses vertes et graines immatures)	carottes (8), haricots avec gousses (9)
	Diazinon (22) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Difénoconazole (224) [Syngenta]	Indonésie et Viet Nam: fruit du dragon; Égypte: goyave; Maroc: datte; Paprika; piment fort (République de Corée) Agrumes, maïs, haricots secs, pois États-Unis-amandes	Fruit du dragon (7); goyave (6); datte (6); Paprika (6); piment fort (6) Amande (5) Haricot sec (10), pois sec (5)
	Diméthoate (27) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et	En attente de données d'essais de terrain

		capsicum), raisin, thé	
	Éthion (34) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé	En attente de données d'essais de terrain
	Flonicamide (999) Insecticide [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis	Légumes secs (VD 0070) et légumineuses (VD 0060)	Haricot sec (12); pois sec (5); haricot à graine immature (13); pois à graine immature (13)
	Fluopyram (243) [Bayer CropScience]	Artichaut, orge, chicorée, agrumes, coton, herbes condimentaires (sèches), houblon, maïs, mangue, arachide, graine de colza, riz, soja, épices, graine de tournesol, blé	Artichaut (4), chicorée (8), agrumes (48), coton (11), herbes condimentaires (sèches) (9), houblon (13), maïs (16), mangue (8), arachide (12), graine de colza (24), riz (8), soja (21), épices (4), graine de tournesol (24), blé et orge (44)
	Flupyradifurone (999) [Bayer CropScience]	Fruits à noyau	Fruits à noyau (40)
Pas de CXL actuelle pour ce composé	Hexaconazole (170)	Thé - Inde	Thé
	Imidaclopride (206) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé	En attente de données d'essais de terrain
	Imazamox (276), imazapyr (267) [BASF] Australie	Orge	Orge (12)
	Isopyrazam (249) [Syngenta]	tomate, oignon, melon, pastèque, piment fort et piment doux, concombre	
	Isoxaflutole [Bayer CropScience] (268)	Soja (révision label)	
	Lambda-cyhalothrine (146) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Méthomyl (94) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Déplacé à la demande des États-Unis et de DuPont	Picoxystrobine (258) [Dupont] États-Unis	Légumes fruits, cucurbitacées; fruits à noyau; fruits à pépins; raisin; légumineuses; légumes bulbeux; fraise; légumes du genre Brassica; légumes feuillus; légumes-racines et tubercules; tournesol; fruits à coque d'espèces arborescentes; arachide; riz; coton et tomate	Légumes du genre Brassica (brocoli, chou-fleur, chou, verts de moutarde), 30; légumes bulbeux (oignon vert, oignon séché), 15; café, 4; coton, 13; cucurbitacées, 30 (concombres, 12); melons réticulés, 9; courgette, 9; légumes fruits, 44 (tomates, 24); poivrons, 13; (piment, 7); raisins, 13; légumes feuillus, 44 essais (laitue à cueillir 10); laitue pommée, 11; céleri, 10; épinard, 9; arachide, 13; fruits à pépins (pomme, poire), 26 (pomme 17, poire 9); riz, 11; légumes-racines et tubercules, 56 essais (pomme de terre, 21; betterave sucrière, 13; radis, 6; carotte, 10;

			navet, 6); fruits à noyau (cerise, pêche, prune) 30; fraise, 9; légumineuses à graines immatures/à gousse comestible, 40 (haricot à gousse comestible 8, pois à gousse comestible 4, haricot à graine immature 17 et pois à graine immature 11); canne à sucre, 4; tournesol, 9; fruits à coque, 12 (amande, 6; noix pacane, 6)
	Pirimicarbe (101) [Syngenta]	Problèmes de santé publique – risque d'exposition aiguë par voie alimentaire – Pays-Bas – vérifier les utilisations pour la pêche et la laitue sur la base des données de résidus existantes et des étiquettes	
	Profénofos (171) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Propiconazole (160)	Thé - Inde	Thé
Oxyde de propylène [Balchem] (250) États-Unis – JMPR 2013	Oxyde de propylène [Balchem]	Fruits à coque d'espèce arborescente	Déplacé à la demande du fabricant
	Prothioconazole (232) [Bayer CropScience]	Coton	Coton (16)
Pyraclostroline (210) [BASF] En partie applicable: Évaluation des données sur les métabolites importante pour les nouvelles utilisations	Pyraclostroline (210) Homologué? Oui LMR > LQ? Oui - tous les produits inscrits pour évaluation	Fruits à pépins, olives, plaquemine, fruits tropicaux (mangue, papaye, fruit de la passion, ananas), poireau, légumes du genre Brassica, légumes fruits, mâche (doucette), épinard, légumineuses (haricots et pois), légumes-racines et tubercules, légumes-tiges, riz, canne à sucre, arachide, cacao, café, thé	Fruits à pépins (8), olives (12), plaquemine (3), fruits tropicaux (mangue (8), papaye (4), fruit de la passion (8), ananas (8)), poireau (8), légumes du genre Brassica (20), légumes fruits (15), mâche (doucette) (4), épinard (extrapolation de la laitue pommée (29), légumineuses (haricots et pois) (43), légumes-racines et tubercules (46), légumes-tiges (33), riz (environ 20), canne à sucre (48), arachide (31), cacao (4), café (7), thé (8 - 10)
	Pyriproxifène (200) - Costa Rica (déplacé de 2016 comme demandé)	Costa Rica: banane; Pérou: avocat; Philippines: papaye; Malaisie/Singapour: mangue; Panama: ananas	
	Sédaxane 9259) [Syngenta]	Céréales	
	Spinétorame (233) Thaïlande ; (Dow AgroSciences États-Unis)	Thaïlande : mangue, litchi ; Égypte ou Maroc ; olive ; Colombie : avocat ; Costa Rica : papaye ; Bolivie et Ghana : banane ; Sénégal : ananas – Nouvelle Zélande – Feijoa ; fruit de la passion ; avocat ; Tamarillo US – olives ; avocat ; papaye ; banane ; ananas ; mangue ; cucurbitacées ; piments ; fraise ; prune ; cerise ; abricot ; pomme de terre. ; soja ; maïs ;	Essais Nouvelle Zélande feijoa (4) ; fruits de la passion (4) ; avocat (4) ; tamarillo (4) US – olives (8) ; avocat (6) ; papaye (6) ; banane (6) ; ananas (6) ; mangue (6) ; cucurbitacées (8) ; piments (8) ; fraise (8) ; prune (8) ; cerise (8) ; abricot (4) ; pomme de terre (4) ; soja (4) ; maïs (4) ; tangerine (8) ; maïs doux (4) ; kiwi (3) ; fruit de la passion (4) ; grosse canneberge d'Amérique (5)

		tangerine ; maïs doux ; kiwi ; fruit de la passion États-Unis – grosse canneberge d'Amérique	
	Spiromésifène (999) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé	En attente de données d'essais de terrain
	Tébuconazole (189) [Bayer CropScience] États-Unis	Kenya (haricot commun) Inde Thé	
	Triazophos (143) Inde	Riz ; légumes frais (chou ; chou-fleur ; okra ; piment vert ; pois vert ; courge amère ; concombre ; brinjal and capsicum) ; raisin ;	En attente d'information sur les données d'essai sur le terrain
	Trifloxystrobine (213) [Bayer CropScience]	Coton ; Ginseng (Corée)	Coton (12) ; Ginseng (6)

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2018 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Chlorfénapyr Tox. 2012	Chlorfénapyr	Homologué	En attente d'un avis	
Éthiprole (999) (insecticide) [Bayer CropScience] – Allemagne	Éthiprole (999)	Homologué LMR > LQ	Café; maïs; riz; soja et produits d'origine animale	Café (15); maïs (10); riz (12); soja (10)
Pyrifluquinazone [déplacé de 2015 (999) (insecticide) [Nihon Nohyaku] Japon	Pyrifluquinazone [déplacé de 2015 à la demande du fabricant]	Homologué au Japon ; Corée	Agrumes ; fruits à pépins ; pomme de terre ; raisins ; fruits à coque d'espèce arborescente ; raisin (raisin de table et de vinification) ; légumes-fruits, cucurbitacées ; coton ; légumes feuillus ; légumes du genre brassica feuillus, pommés/tige	Amande (10) ; noix pacane (10) ; raisin (table) (24) ; jus de raisin (si la LMR n'est pas incluse sous le raisin de table) ; prune (18) ; pêche (24) ; cerise (16) ; pomme (24) ; poire(12) ; citron (10) ; pamplemousse (12) ; oranges (24) ; cantaloup (12) ; concombre (14) ; courgette (10) ; piments (24) ; tomates (28) ; chou-fleur/brocoli (12) ; chou(16) ; pomme de terre (33) ; graine de coton (24) ; thé (6) ; et LMR correspondantes produit animaux
XDE-777 (999) Dow AgroSciences Fongicide Royaume-Uni	XDE-777 (999) Dow AgroSciences; France	Homologué - Bientôt par des pays mésoméric ains (2015- 2016); Royaume- Uni (2018) LMR > LQ - Oui	Banane, blé, triticale, seigle et blé dur	Banane - 8 essais, céréales (Blé 8 essais)

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2018 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis	
	Bentazone (172) [BASF]	Pois fourrager (États-Unis) - règle des quatre ans accordée en 2014		
	Benzovindiflupyr (261) [Syngenta]	Café		
	Bifenthrine (178) (FMC)	Orge; paille et fourrage d'orge; - règle des quatre ans accordée en 2014		
	Chlorothalonil (81); (fongicide) [Syngenta]	Orange; citron; pamplemousse; laitue; fraise; amande; radis (légumes racines); verts de moutarde; goyave; litchi	Orange (12); citron (5); pamplemousse (6); laitue (13); fraise (8); amande (5); radis (7); verts de moutarde (9); goyave (5); lychee (4)	

	Diquat (031) [Syngenta]	Céréales - blé, orge, avoine (Australie) Légumes secs (Canada) - règle des quatre ans accordée en 2014	
	Dithianon (180) [BASF]	Pamplemousse /pomelo et mandarine (règle des quatre ans accordée en 2014)	
	Fluazifop-p-butyle (999) (herbicide) [Syngenta] États-Unis	Airelles; grosse canneberge d'Amérique; laitue; fraise; oignon; verts de moutarde; papaye	Airelles (9); grosse canneberge d'Amérique (6); laitue (26); fraise (6); oignons verts (4); verts de moutarde (12); papaye (8)
	Métalaxyl-M (212) [Syngenta]	Fèves de cacao (règle des quatre ans accordée en 2014), République de Corée ; ginseng	Ginseng (4)
	Propamocarbe (148) [Bayer CropScience]	Études d'alimentation	

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2019 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Chlorpyriphos méthyle (90) [Dow AgroSciences] Australie	Blé ; orge ; sorgho RÈGLE DES QUATRE ANS ACCORDÉE EN 2015	
	Cyperméthrine (118) [BASF], [FMC]	Problèmes de santé publique – risque d'ingestion aiguë – Pays-Bas – contrôle de l'usage pour la pêche basé sur des données de résidus existantes et labels République de Corée (ginseng)	Ginseng (4)
	Spirotétramate (234)	Fraise; carotte; betterave sucrière	Fraise (10); carotte (24); betterave sucrière(19)
	Thiaméthoxame (245)	Plaqueminier de Virginie (Corée)	Plaqueminier de Virginie (6)

TABLEAU 2A: CALENDRIER ET LISTES DES PRIORITÉS POUR LES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES – 2015-2019

Note 1: NR indique que, «après évaluation, la JMPR a estimé que l'établissement d'une dose de référence aiguë (DrfA) n'est pas nécessaire»

Note 2: N/É signifie «non évalué – la JMPR n'a pas eu l'occasion d'examiner ou de déterminer le besoin d'une DrfA»

PROJET DE CALENDRIER DES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2016						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Fenpropimorphe (188) [BASF] RÉSERVE	Fenpropimorphe (188)	Banane; céréales; betterave sucrière; fourrage/paille de céréales; viande; lait; œufs Toutes les CXL sont appuyées	Céréales (56 essais); banane (23); betterave sucrière (8)	1993	0,03 2006	N/É
Chlorméquat (15) [BASF] Déplacé de 2015 RÉSERVE	Chlorméquat (15)	Céréales; graine de coton; maïs; graine de colza; fourrage de maïs; fourrage/paille de céréales; viande; lait; œufs Toutes les CXL sont appuyées	Céréales - 64 essais (16 essais pour chacune des céréales suivantes: blé, orge, avoine et seigle), raisin (8 essais), soja (8 essais), graine de coton (4 essais), pomme de terre (4 essais), oignon (4 essais), viande/lait/œufs	1994	0,05 1997	0,05 1999
Méthidathion (51) [Syngenta] Pas d'appui du fabricant Formulaire de notification de réserves déposé	Méthidathion (51)	<i>La substance active a été réévaluée pour ses résidus en 1992 (après avoir été incluse pour la première fois en 1972). Une DrfA a été calculée dans la réévaluation de la toxicologie en 1997.</i> <i>Compte tenu de cette DrfA, plusieurs LMR ne sont pas sûres pour les consommateurs. Aucune réévaluation périodique n'ayant eu lieu depuis 42 ans, il est proposé d'effectuer une nouvelle évaluation.</i>	La JMPR a fixé une DJA de 0,001 mg/kg de poids corporel/jour et une DrfA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour en 1997. Une évaluation des risques a été effectuée en utilisant le modèle PRIMo de l'EFSA comprenant toutes les LMR considérées pertinentes pour le commerce international. La DJA a été dépassée dans 25 régimes alimentaires européens, l'exposition la plus élevée représentant 2 392 pour cent de la DJA. Les principales sources d'exposition se sont avérées être les agrumes, les olives destinées à la production d'huile et le lait. Les agrumes ont dépassé aussi la RrfA (jusqu'à 6 631 pour cent). Un deuxième calcul de l'exposition effectué en éliminant les LMR en vigueur pour les agrumes, les fruits à pépins et les graines de tournesol a montré que la DJA était toujours dépassée pour 5 régimes alimentaires européens (jusqu'à 301 pour cent). <i>On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/1639.pdf.</i>	1992	0,001 - 1997	0,01 - 1997
Penconazole (182) [Syngenta] Déplacé à la		Fruit à pépins; fruit à noyau; raisins; fruits de ronce; baies d'arbuste; fraises; légumes fruits autres que cucurbitacées; légumes fruits	Pommes/poires (18); pêche (12); cerises (4); raisin (16); framboise/mûre (4); cassis et groseilles rouges ou vertes (4); groseille à maquereau (4);	1992	0,03 1992	N/É

PROJET DE CALENDRIER DES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2016						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
demande du fabricant DÉPLACÉ DE 2015	Penconazole (182)	cucurbitacées; artichaut (il semble qu'il n'y ait pas d'appui pour les CXL concernant les produits animaux)	fraise (29); tomates/aubergines (20); piments (12); concombres/cornichons (24); melons (23); artichauts (8)			
Téflubenzuron (190) [BASF]	Téflubenzuron (190)	Pomme; orange; café; maïs de grande culture; soja; canne à sucre; tournesol; tomate; melon; brocoli; chou-fleur; raisin; papaye (pas d'appui pour les CXL concernant la prune, la pomme de terre, le chou et les choux de Bruxelles)	Pomme (12); orange (16); café (9); maïs de grande culture (6); soja (5); canne à sucre (5); tournesol (8); tomate (12); melon (8); brocoli (8); chou-fleur (8); raisin (12); papaye (4); mangue (4); concombre (8); cornichon (4); piment doux (4)	1996	0,01 1994	N/É

RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2017 – LISTE DES PRIORITÉS						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Carbendazime [Nippon Soda Co] Appuyé Peut être programmée en fonction de la disponibilité d'un jeu complet de données	Carbendazime		Le fabricant de thiophanate-méthyle appuiera les LMR Codex pour carbendazime (72) qui couvre le thiophanate-méthyle (77). Toutes les études pertinentes nécessaires pour le maintien des LMR Codex pour thiophanate-méthyle (exprimé comme carbendazime) seront soumises Des problèmes de santé publique ont été soumis par l'UE – voir tableau suivant mais les CXL pour la carbendazime couvrent encore les utilisations de ces deux substances actives, ce qui signifie que certaines CXL sont obsolètes. De plus, l'Union européenne a une DrfA plus basse. En 2006, le CCPR a détecté des risques graves pour la santé pour plusieurs produits. En outre, l'Union européenne a reçu une demande concernant la tolérance d'importation pour l'utilisation de la carbendazime dans le riz et il s'est avéré que la CXL en vigueur pour le riz est probablement fondée sur une BPA des États - Unis obsolète pour le bénomyl. Dans ce cas également, un risque aigu ne pourrait être exclu.			
Cléthodime (187)	Cléthodime	Haricot; brocoli; chou; carotte; grosse canneberge d'Amérique; cucurbitacées;	Airelle (9) –	1994	0,01	NR

RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2017 – LISTE DES PRIORITÉS						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
États-Unis Arysta LifeScience	(187)	houblon; laitue; pois; fraise; airelle États-Unis - Artichaut; fruits de ronce; carthame	Autres avis attendus Artichaut (3); fruits de ronce (6); carthame (4)		1994	2004
Métalaxyl (138) Quimicas del Vallés - SCC GmbH	Métalaxyl (138)	La réévaluation 2004 pour les résidus concernait le métalaxyl-M; appui de Quimicas del Vallés - SCC GmbH, États-Unis – Raisin; tomate; pomme de terre; laitue; orange; fraise; brocoli; chou-fleur; chou cabus; oignon Essais supervisés par la Thaïlande – ananas	Raisin (21); tomate (20); pomme de terre (16); laitue (10); orange (4); fraise (8); brocoli (8); chou-fleur (4); chou cabus (4); oignon (8) La Thaïlande est convenue de fournir des essais de terrain – ananas	2004	0,08 2004	NR 2004
Fenpyroximate (193) [Nihon Nohyaku]	Fenpyroximate (193)	En attente d'un avis sur les produits appuyés Ajouts États-Unis: pomme de terre; haricot (mange-tout); melon; concombre; fruits à noyau; avocat; menthe États-Unis - Banane; fruits de ronce; céleri; poivre; tomate; courgette; pastèque	Données États-Unis: pomme de terre (16); haricot (mange-tout) (8); melon (8); concombre (9); cerise (8); pêche (10); prune (6); avocat (5); menthe (6) Banane (5); fruits de ronce (7); céleri (8); poivre (16); tomate (19); courgette (5); pastèque (4)	1995	0,01 1995	0,02 2007
Krésoxime-méthyle (199) Évaluation périodique (BASF)	Krésoxime-méthyle (199) Homologué? Oui LMR > LQ? (fongicide)	Agrumes, fruits à pépins, fruits à noyau, fraise, petites baies, tournesol, raisin, feuilles de vigne, raisins séchés, légumes bulbeux, poireau, cucurbitacées - à peau non comestible - cucurbitacées - à peau comestible, blé, orge, paille et fourrage de céréales, olives, mangue, noix pacane, betterave, poivrons, tomate, aubergine, produits animaux	Agrumes (19), fruits à pépins (37), fruits à noyau (10), fraise (24), petites baies (6), tournesol (10), raisin (12), feuilles de vigne (16), légumes bulbeux (16), poireau (16), cucurbitacées - à peau non comestible (14), cucurbitacées - à peau comestible (8), blé (20), orge (14), paille et fourrage de céréales (34), olives (8), mangue (4), noix pacane (6), betterave (10), poivrons (10), tomate (12)	1998	0,4 (1998)	NR (1998)
Oxamyl (126) [Dupont]	Oxamyl (126)	Pas de détails – En attente d'un avis	En attente d'un avis	1986R 2002T	0,009 2002	0,009 2002
Tolclofos-méthyle (191) [Sumitomo Chemical]	Tolclofos-méthyle (191)	Laitue pommée; laitue à cueillir; pomme de terre; radis	En attente d'un avis	1994	0,07 1994	N/É

RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2018 – LISTE DES PRIORITÉS						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Iprodione (111) (BASF) Déplacé à la demande du fabricant – dans l'attente des révisions de l'UE et des États-Unis	Iprodione (111)	Fruits à coque d'espèces arborescentes; céréales; haricots (secs); mûres de ronce; brocoli; carotte; cerise; concombre; raisin; kiwi; laitue (pommée et à cueillir); oignon; fruits à noyau; fruits à pépins; colza; framboise; betterave sucrière; tournesol; tomate; endive (Toutes les CXL semblent être appuyées)	<u>Essais BASF:</u> Amande (6); noisette (4); cerise (9); pêche (22); prune (18); raisin de table et de cuve (38); fraise (28); framboise (6); cassis et groseilles rouges ou vertes (9); carotte (34); oignon (17); oignon de printemps (10); tomate (18); piment (8); concombre (21); cucurbitacées à peau non comestible (8); chou-fleur (18); choux de Bruxelles (8); chou chinois (12); laitue (38); endive (4); haricots, frais avec gousse (15); pois, frais avec ou sans gousse (16); asperge (4); pois, secs (19); graine de colza (12); riz (8) <u>Essais FMC:</u> Amande (4); orge (13); mûres de ronce (8); brocoli (4); carotte (12); cerise (5); laitue à cueillir (12); pêche (9); framboises, y compris les framboises de Virginie (8); riz décortiqué (18); Épices, graines (4); épices, racines et rhizomes (4); abricots (8); artichaut (4); banane (8); haricots, à graine immature: lima et mange-tout (12); légumes du genre Brassica, à rameaux florifères et tiges (12); café (6); aubergine (8); mandarines (8); mangue (4); melon (12); pois (12); arachide (12); prune (12); pomme de terre (16); soja (12); blé (16)	1994	0,06 1995	N/É
Fluméthrine (195) [Bayer CropScience]	Fluméthrine (195)	Lait de bovins; viande de bovins		1996	0,004, 1996	N/É
Dithiocarbamates (105) [Taminco] (ferbame manèbe/mancozèbe, propinèbe, thirame, zirame)	Dithiocarbamates (105)	En attente d'un avis	La définition du résidu s'applique à tous les dithiocarbamates (DTC) – propinèbe, mancozèbe, ferbame, zirame, thirame, manèbe, métirame, zinèbe Pays-Bas – préoccupations de santé publique Plusieurs (sérieux) risque pour la santé publique ont été identifiés pour plusieurs dithiocarbamates (manèbe/mancozèbe, propinèbe, thirame, zirame) utilisant des données de l'UE DrfA et LMR avec des corrections de facteur de conversion) La JMPR n'a pas dérivé de DrfA pour ces substances (sauf une DrfA provisoire de 0,1mg/kg pour propinèbe) et n'a pas effectué d'évaluation de risque d'ingestion aiguë, cela n'étant pas encore fait à l'époque (avant 2000). Plusieurs DJA de groupe pour plusieurs dithiocarbamates (p.ex. 0,03 mg/kg pour manèbe, mancozèbe, métirame et zinèbe, 0,007 mg/kg pour propinèbe, 0,003 mg/kg pour zirame et ferbame et 0,01mg/kg pour thirame). Nous savons qu'une révision périodique a été effectuée en 2004. Cependant un risque a été identifié pour les piments et les tomates (séchées) utilisant un HR pour les piments de 13 mg/kg et un HR de 2,9	1996T, 1993R, (2004 propinèbe)	Diverses DJA de groupe	DrfA provisoire pour le propinèbe: 0,1 mg/kg 1995

			<p>mg/kg pour les tomates, pour le propinèbe et la DrfA provisoire de 0,1mg/kg pds/corporel. Les données de transformation n'ont pas été incluses dans ce calcul.</p> <p>Pour thirame, des risques ont été identifiés par ex. pour l'usage sur la pomme et la poire (LMR recommandée de 5 mg/kg listée sous zirame, pas de MRES ou de HR listée, annexe I, Rapport de la JMPR 2004 sur http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/Reports_1991-2006/report2004jmpr.pdf) on retombe sur la DJA de 0,003mg/kg/pds corporel/jour (il n'existe pas de DrfA). Utilisant la DrfA de l'UE de 0,6 mg/kg pds corporel, aucun risque n'a plus été identifié.</p> <p>Pour zirame, un risque a été identifié p.ex. pour l'usage sur les fruits à pépins, même si l'on utilisait la DrfA de l'UE (0,08mg/kg pds corporel) au lieu de retomber sur la DJA de 0,003 mg/kg pds corporel en l'absence d'une DrfA de la JMPR.</p> <p>En raison de contraintes temps, nous n'avons pas pu explorer plus avant les risques identifiés pour manèbe et mancozèbe. La majorité des dithiocarbamates ont été évalués avant la date à laquelle une évaluation de risque d'ingestion aiguë a été incluse dans les évaluations de la JMPR.</p> <p>Nous proposons dès lors d'actualiser les évaluations en ce qui concerne l'évaluation de risque d'ingestion aiguë pour tous les dithiocarbamates dans une évaluation générale. Ceci permettra d'identifier tous les risques possibles, d'établir si oui ou non une réévaluation des données existantes pour des usages spécifiques est appropriée, ou si une DrfA devrait être dérivée, et de déterminer si ces composés devraient en conséquence être placés sur la liste des composés à examiner en priorité.</p>			
<p>Perméthrine (120)</p> <p>Pas de fabricant CropLife responsable</p>	<p>Perméthrine (120)</p>		<p>Pas d'appui du fabricant</p> <p>La dernière réévaluation remonte à plus de 25 ans</p>	1987	0,05 - 1999	NR - 1999
			<p>fruit à pépins: 39, banane: 8, céréales (traitement des graines): 8, agrumes: 36, cucurbitacées (à peau comestible plus melon) 17, pomme de terre: 24, tomate: 10</p> <p>Union européenne – préoccupations de santé publique</p> <p><i>La substance active n'a pas été réévaluée pour ses résidus depuis qu'elle a été inscrite pour la première fois en 1977. Une réévaluation toxicologique a été effectuée en 2000 et une DrfA a été calculée en 2005. (voir CX/PR 12/44/14-Add.1 Mars 2012)</i></p>			

<p>Imazalil (110) [Janssen]</p>	<p>Imazalil (110)</p>	<p>Appui / Maintien: Banane, agrumes (pamplemousses, oranges, citrons, limes, mandarines), concombre, melons, à l'exception de la pastèque, fruits à pépins (pommes, poires), pomme de terre, blé, paille et fourrage sec de blé</p> <p>Ajout Cornichon, courgette, orge, maïs, millet, avoine, seigle, sorgho, paille et fourrage sec d'orge, tomate</p> <p>Pas d'appui Plaquemine, framboise, fraise</p>	<p><i>Compte tenu de cette DrfA, plusieurs LMR ne sont pas sûres pour les consommateurs. Aucune réévaluation périodique n'ayant eu lieu depuis 35 ans, il faudrait réévaluer toutes les LMR.</i></p> <p>Sur la base de l'évaluation de l'EFSA, une DJA de 0,025 mg/kg de poids corporel et une DrfA de 0,05 mg/kg de poids corporel ont été calculées en 2010. Cela correspond aux valeurs JMPR actuelles de 0,03 mg/kg de poids corporel (DJA, 2001) et 0,05 mg/kg de poids corporel (DrfA, 2005).</p> <p>Une évaluation des risques a été effectuée en utilisant le modèle PRIMo de l'EFSA comprenant les CXL actuellement en vigueur pour les aliments suivants: banane, agrumes, concombre, cornichons, melons à l'exception de la pastèque, kaki, fruits à pépins, pomme de terre, framboise, fraise et blé. L'évaluation des résidus ayant été effectuée il y a assez longtemps, il n'a pas été possible de peaufiner en utilisant les concentrations médianes de résidus en essais contrôlés (MREC) ou les concentrations de résidus les plus élevées (HR). Il n'a pas été tenu compte de la répartition du résidu entre la pulpe et la peau.</p> <p>Comme le montre cette estimation assez approximative, la DJA est dépassée pour deux modules de consommation de l'OMS, plus précisément les modules B, E, F D, les résidus présents dans les pommes de terre représentant une grande partie des résidus. Les enfants européens sont les plus exposés au risque.</p> <p>Pour les consommateurs européens, la DrfA est dépassée pour la pomme de terre, les fruits à pépins, le kaki ainsi que pour les agrumes, la banane et le melon, sans tenir compte de la répartition du résidu entre la peau et la pulpe. Passer au facteur de variabilité de 3 utilisé par la JMPR modifiera considérablement le résultat de l'évaluation. La pomme de terre, les fruits à pépins ainsi que les agrumes, la banane et le melon, compte non tenu de la répartition du résidu entre la pulpe et la peau, dépassent encore la DrfA.</p> <p>En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique</p>	<p>1994R, 2005T</p>	<p>0,03 2001</p>	<p>0,05 2005</p>
-------------------------------------	-----------------------	--	---	-------------------------	----------------------	----------------------

<p>Bromopropylate (70) [Syngenta] Pas d'appui du fabricant Formulaire de notification de réserves déposé</p>	<p>Bromopropylate (70)</p>	<p>La substance active a été inscrite pour la première fois en 1973 et réévaluée en 1993, mais ne l'a pas été depuis. Dans l'évaluation de 1993, une DJA de 0,03 mg/kg de poids corporel/jour a été fixée mais pas de DrfA. Étant donné qu'aucune DrfA n'a jamais été fixée et que l'on ne dispose pas des données permettant de l'évaluer (essais contrôlés de terrain, études de transformation), les LMR doivent être réévaluées après 41 ans.</p>	<p>La fixation d'une DrfA n'étant pas encore une pratique courante en 1993, l'Autorité européenne de la sécurité des aliments (EFSA) utilisait alors la DJA pour évaluer les effets aigus de l'apport à court terme. Une évaluation a été effectuée à l'aide du modèle PRIMo (Modèle d'apport de résidus de pesticides) de l'EFSA comprenant les CXL pour les agrumes, les fruits à pépins et les raisins. Selon les calculs, l'exposition chronique la plus élevée est celle de l'enfant allemand, et atteint 124 pour cent de la DJA. Étant donné l'absence d'essais contrôlés de terrain correspondant aux BPA critiques ou d'études de transformation fiables, il n'a pas été possible de procéder à un calcul plus détaillé de l'apport. L'évaluation de l'apport aigu (en utilisant la valeur de la DJA) montre que la valeur toxicologique de référence est dépassée pour les agrumes (884 pour cent pour les oranges, 594 pour cent pour les pamplemousses, 371 pour cent pour les mandarines, 230 pour cent pour les citrons et 134 pour cent pour les limes), pour les fruits à pépins (653 pour cent pour les pommes, 607 pour cent pour les poires), pour le raisin de table (437 pour cent) et le raisin de cuve (158 pour cent). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/1640.pdf.</p>	<p>1993</p>	<p>0,03 - 1993</p>	<p>N/É</p>
---	----------------------------	---	---	-------------	--------------------	------------

RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2019 – LISTE DES PRIORITÉS						
Ion de bromure (47) (Bromure de méthyle) Pas de fabricant CropLife responsable	Ions de bromure (47)		La dernière réévaluation remonte à plus de 25 ans Ions de bromure provenant de toutes les sources mais n'incluant pas le brome formant des liaisons covalentes Bromure de méthyle (52) - CXL indicatives Non approuvé par la JMPR sur le plan toxicologique	1988	1,0 - 1988	N/É
Phosphure d'hydrogène (46), (sels de zinc et d'aluminium) Pas de fabricant CropLife responsable	Phosphure d'hydrogène (46)		La dernière réévaluation remonte à plus de 40 ans	1971	NR	N/É
Fenbutatine-oxyde (109) [BASF]	Fenbutatine-oxyde	N'est plus appuyé par le fabricant	Homologations nationales??? Appui d'un pays membre ??? - règle des quatre ans	1992	0,03 - 1992	N/É
Carbosulfan (145) Carbofuran (96) [FMC Corporation]	Carbosulfan Carbofuran	En attente d'un avis sur les produits appuyés asperge ; aubergine (Thaïlande)	Pays-Bas – préoccupation en matière de santé publique Carbosulfan: Pas approuvé (Septembre 2007, RMS BE) – Informations insuffisante concernant l'exposition du consommateur. Préoccupations identifiées concernant la toxicité de la substance et la présence de niveaux d'impuretés carcinogènes pouvant augmenter pendant le stockage. L'exposition des consommateurs n'est pas concluante en raison d'incertitudes concernant les effets de certains métabolites, dont certains pourraient être génotoxiques. Carbofuran: Pas approuvé (Septembre 2007, RMS BE) - Information insuffisante concernant l'exposition du consommateur. Problème identifié – Haute toxicité de la substance et de certains de ses métabolites, l'exposition du consommateur n'est pas concluante.			
Fénarimol (192) [Gowan] Pas d'appui du fabricant Formulaire de notification de	Fénarimol	Le fénarimol a été inclus en tant que substance active pour la première fois en 1995. La DJA a été fixée à 0,01 mg/kg de	Une DJA et une DrfA ont été calculées dans un examen par les pairs (document portant la cote 91/414/EEC). L'EFSA a déterminé dans l'évaluation du risque aigu pour les enfants, un risque possible pour les piments (157,4 pour cent), les pêches (148,3 pour cent), les pommes (146,9 pour cent), les tomates (145,4 pour cent), les poires (136,6 pour cent) et les bananes (125,4 pour cent). Un calcul affiné a été effectué en utilisant le	1995	0,01 – 1995	N/É

réserves déposé		<p>poids corporel/jour. Une DJA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour et une DrfA de 0,02 mg/kg de poids corporel/jour ont été établies en 2007 (COM).</p> <p>Étant donné que la JMPR n'a pas évalué la substance active depuis 19 ans alors qu'une DrfA est maintenant disponible, il est proposé de réévaluer toutes les LMR.</p>	<p>HR (Highest Residue, résidu le plus élevé).</p> <p>On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/161r.pdf.</p>			
Diméthoate (027) [BASF]	Diméthoate		<p>Préoccupations de l'Union européenne concernant la DrfA établie par la JMPR en 2003</p> <p>Risque aigu pour les agrumes et les cerises</p> <p>Somme du diméthoate et de l'ométhoate exprimée en diméthoate. Dans son évaluation de 2003, la JMPR a établi une DrfA. Toutefois, dans l'évaluation de l'exposition au risque aigu, le résidu le plus élevé n'a pas été utilisé dans le cas des agrumes. Utiliser le HR conduirait à un dépassement de la DrfA de 230 pour cent. En outre, la CXL de 2mg/kg pour les cerises conduit à un risque aigu inacceptable pour les enfants et devrait être révisée.</p> <p>En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique</p>		0,002, 1995	0,02, 2003

TOXICOLOGIE	RESIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Éthoxyquine (35) Une CXL - poire	Éthoxyquine (35)		L'Union européenne interdit cette substance et il n'existe pas de tolérances d'importation. L'EFSA a conclu que les données sur le métabolisme utilisées par la JMPR pour établir la définition de résidu aux fins de la mise en application et de l'évaluation du risque ne pourraient pas être confirmées car les données sur le métabolisme ont montré des déficiences en utilisant la définition de résidu de la JMPR. L'EFSA a conclu que les CXL pour les poires dépassaient la DrfA (109 pour cent) et a proposé d'abaisser la LMR de l'Union européenne à la limite de détection (LD). Le dernier examen périodique des résidus a été effectué par la JMPR en 1999 et l'examen toxicologique en 1998, soit il y a environ quinze ans. Le Japon aurait procédé récemment à une évaluation toxicologique de la substance.			
Guazatine (114)	Guazatine (114)		<p>La guazatine a d'abord été rejetée au motif qu'elle n'avait ni DJA ni DrfA. Toutefois, cela semble être un cas particulier. En 1978, une DJA a été calculée, puis retirée en 1997 étant donné que « La réunion a conclu qu'elle ne pouvait établir une DJA pour la guazatine faute d'informations adéquates sur sa composition et en raison de l'inquiétude suscitée par l'apparition de tumeurs malignes rares chez la souris ». « La réunion a estimé la limite maximale de résidu figurant à l'Annexe I. La réunion ayant retiré la DJA pour la guazatine, cette limite n'a qu'une valeur indicative. Ceci étant, aucune CXL n'est censée être disponible. Néanmoins, on peut encore trouver dans le Codex Alimentarius une CXL pour les céréales (0,05* mg/kg G = valeur indicative) et les agrumes (5mg/kg Po = utilisation après récolte).</p> <p>L'Annexe 1 et l'Annexe 2 de l'évaluation de la JMPR 1997 montrent que la CXL de 5 mg/kg Po pour les agrumes a été retirée, mais que pour les céréales une limite maximale de résidu de 0,05* mg/kg est proposée. La CXL de 5 mg/kg a été adoptée par le CCPR en 1999. La discussion ayant porté à cette décision n'est pas claire. Le problème est que cette combinaison spécifique LMR-plante cultivée entraîne un risque pour la santé humaine. Il n'existe que des « limites indicatives » (5 mg/kg) pour les agrumes étant donné que la DJA a été retirée en 1997. Il a été recommandé de s'en tenir à ces limites indicatives jusqu'à ce qu'une nouvelle DJA soit établie. Il est proposé soit d'éliminer la limite indicative soit de demander aux fabricants d'appuyer une réévaluation de la guazatine.</p> <p>Le document CX/PR 14/46/5 n'indique aucune CXL mais établit des limites indicatives - une clarification du Secrétariat du Codex est requise</p>			

TOXICOLOGIE	RESIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Prochloraze (142) [Bayer CropScience]			Dernière réévaluation par la JMPR en 2001. En 2011, le prochloraze a été réévalué par l'Union européenne et une limite toxicologique aiguë plus basse de 0,025 mg/kg de poids corporel/jour a été établie contre une valeur de 0,1 fixée par la JMPR en 2001. D'après le rapport de la JMPR (2004), l'apport à court terme estimatif international (ACTEI) dépassait de 25 pour cent la DrfA à 0,1 pour plusieurs produits. Avec une DrfA divisée par 4, les CXL pour les bananes, les abats comestibles (de mammifères), les pamplemousses, les mandarines, les oranges, les papayes, les ananas et les pomelos pourraient être préoccupantes. Les valeurs de l'Union européenne ont été calculées sur la base de deux études qui ne semblent pas avoir été prises en compte dans l'évaluation de la JMPR: l'étude multigénérationnelle sur les rats "Reader 1993" soumise comme partie d'un dossier par un notificateur et une étude de 90 jours sur les chiens "Lancaster 1979" présentée par un autre notificateur. En outre, un changement dans l'interprétation de la gestation prolongée dans les deux études "Cozen 1980 study" et "Reader 1093" a également eu un effet. Il faut aussi noter que les nombreux documents examinés dans le cadre des recherches sur le prochloraze ont aussi été pris en considération lors de l'établissement de la liste des limites et des valeurs critiques.			
Diclorane (83) RECOMMANDATION DE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES – AUCUNE HOMOLOGATION NATIONALE CONNUE	Diclorane (83)		Pas approuvé (avril 2008 et mai 2011, RMS ES) - Préoccupations exprimées concernant l'importance toxicologique de plusieurs impuretés présentes dans le matériel technique (est-ce important pour les résidus dans les aliments?) et concernant l'évaluation du risque que présentent pour le consommateur les plantes cultivées ci-après.	1998	0.01 (1998)	NR (2003)
Dichlofluanide (82) RECOMMANDATION DE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES – AUCUNE HOMOLOGATION NATIONALE CONNUE	Dichlofluanid e (82)		Dernière révision il y a plus de 30 ans	1983	0.3 - 1983	N/A

TOXICOLOGIE	RESIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Tolyfluanide (162) RECOMMANDATION DE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES – AUCUNE HOMOLOGATION NATIONALE CONNUE			L'ESFA a identifié un dépassement de la DrfA pour les pommes, les poires, les raisins de table et la laitue représentant 159 pour cent, 147 pour cent, 146 pour cent et 127 pour cent de la DrfA, respectivement. Pour les raisins, la CXL manque de données d'appui et un risque pour les consommateurs ne peut être exclu. Pour les coings, le nêfle, le loquat, les fraises, les mûres de ronce, les framboises, les groseilles, les tomates, les piments, les concombres, le poireau et le houblon, les CXL existantes sont appuyées par des données et aucun risque pour le consommateur n'a été détecté. Toutefois, ces CXL s'appuyaient initialement sur une BPA de l'Union européenne qui n'est plus autorisée; il n'y a pas d'autorisations pertinentes ni de tolérances à l'importation signalées au niveau de l'Union européenne. Les BPA de l'Union européenne ne sont plus valides et la substance n'est plus utilisée dans le monde. Toutes les LMR ont été établies à la LQ dans l'Union européenne par le règlement (UE) N° 899/2012 et aucune observation n'est parvenue durant la notification SPS. La JMPR a une DrfA (0,5 mg/kg de poids corporel/jour) plus élevée que celle de l'EFSA (0,25 mg/kg de poids corporel /jour) mais elles reposent sur les mêmes données. L'EFSA a inclus dans la dose de référence deux métabolites de plus que la JMPR. La substance figure actuellement au Tableau 4 de la liste des priorités (substances pour lesquelles la BPA n'est plus appuyée) et, à notre connaissance, n'est plus appuyée dans le monde. L'Union européenne demande donc la révocation des CXL.			

Composés candidats à l'inscription au Tableau 2A sur la base de préoccupations de santé publique

Toxicologie	Remarque
Quintozène (64) Union européenne	Pas approuvé (juillet 2000, RMS EL) dans l'Union européenne Lacunes dans les données concernant la toxicologie et les résidus chez les mammifères et préoccupations pour la sécurité des consommateurs INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES REQUISES
Diazinon (22) Union européenne	Pas approuvé (septembre 2006, RMS PT) - Données insuffisantes sur la présence d'impuretés très toxiques - Préoccupations exprimées concernant l'exposition des consommateurs INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES REQUISES

Phosalone (60) Union européenne	Non autorisé (juin 2006, RMS AT) - Manque d'informations concernant l'exposition des consommateurs - Préoccupations exprimées concernant l'exposition aiguë des groupes vulnérables de consommateurs et le manque de caractérisation toxicologique d'un certain nombre de métabolites et d'impuretés INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES REQUISES
Amitraze (122) Union européenne	Pas approuvé (Juin 2003, RMS AT) - Informations insuffisantes - Préoccupations exprimées concernant l'acceptabilité de l'exposition aiguë des consommateurs compte tenu des effets neurologiques éventuels de la substance active INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES REQUISES

TABLEAU 2B: LISTE POUR LA RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE (COMPOSÉS INSCRITS DANS LE CADRE DE LA RÈGLE DES 15 ANS MAIS PAS ENCORE PROGRAMMÉS OU INSCRITS)

Note 3: Les composés figurant dans ce tableau répondent au critère 2 (règle des 15 ans).

Les décisions relatives à l'établissement de la priorité de ces composés doivent au moins être fondées sur le critère 1 (préoccupations en matière de santé publique), les critères 4 et 7 (date à laquelle les données seront communiquées et la disponibilité d'étiquettes découlant de réévaluations nationales récentes) et autres critères pertinents figurant p.149 du *Manuel de procédure du Codex*. Les composés sont inscrits au Tableau 2b dans l'attente d'un avis sur la fourniture des séries de données d'appui et/ou de l'indication de l'appui du fabricant et/ou de l'État membre.

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Problème – produits appuyés	Homologations nationales actuelles	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Bioresméthrine (93) RECOMMANDATION DE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES – AUCUNE HOMOLOGATION NATIONALE CONNUE	Bioresméthrine	N'est plus appuyé par le fabricant	non	1991	0,03 - 1991	N/É
Tecnazène (115) RECOMMANDATION DE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES – AUCUNE HOMOLOGATION NATIONALE CONNUE	Tecnazène	Pas d'appui connu d'un fabricant	non	1994	0,02 - 1994	N/É
Aldicarbe (117) [Makhteshim-Agan] Évaluation toxicologique en 1997 RECOMMEND REMOVAL FROM CCPR LIST OF PESTICIDES – NO KNOWN NATIONAL REGISTRATIONS	Aldicarbe	N'est plus appuyé par le fabricant	no	1995	0,003 - 1992	0,003 - 1995
Quintozène(64)[Crompton–AMVAC]	Quintozène	En attente d'un avis sur les produits appuyés	?	1995	0,01 - 1995	N/É
Diazinon (22) [Makhteshim–Agan]	diazinon	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1996	0,005 - 2006	0,03 - 2006

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Problème – produits appuyés	Homologations nationales actuelles	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Fenthion (39) [Bayer CropScience]	fenthion	N'est plus appuyé par le fabricant	oui	1995	0,007 - 1995	0,01 - 1997
Disulfoton (74) – [Bayer CropScience]	Disulfoton	N'est plus appuyé par le fabricant	oui	1996	0,0003 - 2006	0,003 - 2006
Phosalone (60) [Cheminova]	phosalone	En attente d'un avis sur des produits appuyés Durian (Thaïlande)	oui	1997	0,02 - 1997	0,3 - 2001
Fenbuconazole (197) [Dow AgroSciences]	fenbuconazole	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1997	0,03 (1997)	0,2 (2012)
Dinocap (87) [Dow AgroSciences]	Dinocap	N'est plus appuyé par le fabricant	oui	1998	0,008 - 1998	0,008 WCBA 0,03 général
Amitraze (122) – [Arysta Lifesciences]	Amitraze	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1998	0,01 - 1998	0,01 - 1998
Hydrazide maléique (102) [Chemtura]	Hydrazide maléique	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1998	0,3 (1996)	N/É
Amitrole (79) [Nufarm]	Amitrole	Avis attendu sur les produits appuyés	oui	1998	0,002 (1997)	N/É
Pyriproxyfène (200) [Sumitomo]	Pyriproxyfène	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1999	0,1 (1999)	NR (1999)
Malathion (049) [Cheminova]	Malathion	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1999	0,3 (1997)	2,0 (2003)
Azinphos-méthyle (002) [Makhteshim – Agan] Évaluation toxicologique en 2007	Azinphos-méthyle	N'est plus appuyé par le fabricant	oui	2007	0,03 - 2007	0,1 - 2007

Homologations nationales actuelles pour les composés inscrits aux Tableaux 2A et 2B

COMPOSÉ	Allemagne Finlande	Pays- Bas	Espagne	République Tchèque	Irlande	GB	Italie	Autriche	Belgique	Australie	Canada	USA	Japon	Bésil	Suède	Argentine	Kenya	Lux	Chili	China	Inde	Lith	Phil	Maro
ALDICARBE (117)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		non		non			non				non	non	non
Amitraze (122)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui		oui		non			non				non	non	non
Amitrole (79)	non	oui	oui	non	non	oui	oui	non	oui	oui	oui		non		non			oui				non	non	oui
Azinphos-méthyle (002)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non		non		non			non				Non	non	non
BIORESMETHRINE (93)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		non		non			non				non	non	non
Ion bromure (47)		non								non			oui										oui	non
Bromopropylate (70)		non								non			non										non	non
Carbofuran (96)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non		non		non			non				non	oui	oui
Carbosulfan (145)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	non		oui		non			non				non	oui	non
Diazinon n (22)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui		oui		non			non				non	oui	oui
DICLOFLUANID (82)		non								non			non										non	non
DICLORAN (83)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		non		non			non				non	non	non
Diméthoate (027)		oui								oui			oui										oui	oui
Dinon cap (87)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui		non		non			non				non	non	non
Disulfoton (74)	non	non	non	non	non	non	no	non	non	non	non		oui		non			non				non	non	non
Fénarimol (192)		non								oui			oui										non	non
Fenbuconazole (197)	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	non	oui	oui		oui		non			non				non	non	non
Fenbutatine oxyde (109)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui		oui		non			non				non	non	non
Fenthion (39)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		oui		non			non				non	oui	oui
Phosphure d'Hydrogène (46)		non								oui		oui	non										oui	non
Malathion maléique (049)	non	non	non	oui	non	non	oui	oui	non	oui	oui		oui		non			non				non	oui	oui
Hydrazide (102)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui		oui			oui				non	non	oui
Méthidathion (51)		non								oui			oui										non	non
Perméthrine (120)		non								oui			oui										oui	non
Phosalone (60)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		oui		non			non				non	non	non
Pyriproxyfène (200)	non	oui	oui	non	non	non	oui	non	oui	oui	oui		oui		oui			no				non	non	non
Quintozène (64)		non								oui			non										non	non
TECNAZENE (115)	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non		non		non			non				non	non	non
TOLYFLUANID (162)										non			non										non	non

TABLEAU 3: ENREGISTREMENT DES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES

Note 4: Toutes les informations proviennent du document «AVANT-PROJET ET PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DANS LES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE AUX ÉTAPES 7 ET 4»

Note 5: L'année indiquée dans les colonnes Programmation (toxicologie) et Programmation (résidu) est fondée sur l'ordre chronologique et n'est reprise qu'à titre d'orientation.

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
007	Captane	1963	1995T, 2004T(DrfA), 2000R			Arysta Life Science
008	Carbaryl	1965	2001T(ADI, DrfA), 2002R			Bayer CropScience
017	Chlorpyrifos	1972	1999T, 2000R			Dow AgroSciences
020	2,4-D	1970	1996T, 2001T(DrfA), 1998R			Dow AgroSciences
025	Dichlorvos	1965	2011T, 2012R			AMVAC
026	Dicofol	1968	1992, 2011T			Pas appuyé par le fabricant
030	Diphénylamine	1969	1998T, 2001R			Cerex Agri
031	Diquat	1970	1993T, 1994R, 2013			Syngenta
032	Endosulfan	1965	1998T, 2006R			Makhteshim Agan
037	Fénitrothion	1969	2007T(ADI, DrfA), 2003R			Sumitomo
041	Folpet	1969	1995T, 2007T(DrfA), 1998R			Makhteshim Agan
056	2-phenylphenol	1969	1999			Pas de fabricant
057	Paraquat	1970	2003T, 2004R			Syngenta
059	Parathion-méthyle	1965	1995T, 2000R			Cheminova
062	Butoxyde de pipéronyle	1965	1995T, 2001T(DrfA), 2001R			Endura
063	Pyréthrines	1965	2003T, 2000R			Pas de fabricant
065	Thiabendazole	1970	1997T, 2006T(DrfA), 1997R			Syngenta
067	Cyhéxatin	1970	2005T, 2005R			Cerex Agri
081	Chlorothalonil	1974	2009T, 2010R			Syngenta
084	Dodine	1974	2000T, 2003R			AgriPhar SA

085	Phénomiphos	1974	1997T, 2002T(DrfA), 1999R			Makhteshim Agan
086	Pirimiphos-méthyle	1974	1992T, 2006T(DrfA), 2003R			Syngenta
090	Chlorpyriphos-méthyle	1975	2009			Dow AgroSciences
094	Méthomyl	1975	2001			DuPont
095	Acéphate	1976	2005T, 2003R			Arysta Life Science
100	Méthamidophos	1976	2002T, 2003R			Bayer CropScience
101	Pirimicarbe	1976	2004			
103	Phosmet	1976	1994T, 2003T, 1997R 2002R			DJA0.01(1998), DrfA 0.2(2003) Gowan
112	Phorate	1977	2004T, 2005R			BASF / AMVAC
113	Propargite	1977	1999T, 2002R			Chemtura
116	Triforine	1977	1997T, 2014			Appuyé par Sumitomo Co.
118	Cyperméthrine	1979	2006T, 2008R			FMC / AgriPhar
119	Fenvalérate	1979	2012			Sumitomo Chemical
129	Azocyclotin	1979	2005T, 2005R			Cerex Agri
130	Diflubenzuron	1981	2001T, 2002R			Chemtura
132	Méthiocarbe	1981	1998T, 1999R			Bayer CropScience
133	Triadiméfon/triadiménol	1979	2004T, 2007R			133 /168 - Bayer CropScience
135	Deltaméthrine	1980	2000T, 2002R			Bayer CropScience
143	Triazophos	1982	2002T, 2007R			Bayer CropScience
144	Bitertanol	1983	1998T, 1999R			Bayer CropScience
146	Lambda-cyhalothrine	1984	2007T, 2008R			Syngenta
147	Méthoprène	1984	2001T, 2005R			Dow AgroSciences
148	Propamocarbe	1984	2005T, 2006R			Bayer CropScience
149	Ethoprophos	1983	1999T, 2004R			Bayer CropScience
151	Diméthipin	1985	1999T, 2004T(DrfA), 2001R			Chemtura
155	Bénalaxyl	1986	2005T, 2009R			FMC
156	Clofentézine	1986	2005T, 2007R			Makhteshim Agan
157	Cyfluthrine	1986	2006T, 2007R			Makhteshim Agan / Bayer

158	Glyphosate	1986	2004			Monsanto
160	Propiconazole	1987	2004T, 2007R			Syngenta
165	Flusilazole	1989	2007			DuPont
166	Oxydéméton-méthyle	1989	2002T, 1998R			United Phosphorous
167	Terbufos	1989	2003T			AMVAC
169	Cyromazine	1990	2006T, 2007R			Syngenta
171	Profénofos	1990	2007T, 2008R			Syngenta
172	Bentazone	1991	2012T, 2004T(DrfA), 2013			BASF
173	Buprofézine	1991	2008			Nihon Nohyaku
174	Cadusafos	1991	2009T, 2010R			FMC
175	Glufosinate-ammonium	1991	2012			Bayer CropScience
176	Hexythiazox	1991	2008T, 2009R			Nippon Soda
178	Bifenthrine	1992	2009T, 2010R			FMC
179	Cycloxydime	1992	2009T, 2012R			BASF
180	Dithianon	1992	2010T, 2013R			BASF
181	Myclobutanil	1992	2014			Appuyé par Dow AgroSciences
184	Etofenprox	1993	2011T,R			Mitsui Chemical Inc
185	Fenpropathrine	1993	2012T, 2014			Sumitomo Chemical
189	Tebuconazole	1994	2010T, 2011R			Bayer CropScience
194	Haloxypop	1995	2006T, 2009R			Dow AgroSciences
196	Tébufénozide	1996	2003T(DrfA)			Dow AgroSciences
201	Chlorprophame	2000	2005T(ADI, DrfA)			Cerex Agri
048	Lindane	1965	2002T, 2003R	2015	2015	
106	Ethephon	1977	1997T, 2002T(DrfA), 1994R	2015	2015	Bayer CropScience
177	Abamectine	1992	1997T	2015	2015	Syngenta
015	Chlorméquat	1970	1997T, 1999T(DrfA) 1994	2016	2016	Appuyé par BASF
182	Penconazole	1992	None	2016	2016	Syngenta
188	Fenpropimorphe	1994	2004T(DrfA)	2016	2016	Appuyé par BASF
190	Téflubenzuron	1994	None	2016	2016	Appui inconnu

126	Oxamyl	1980	2002	2017	2017	Dupont
138	Metalaxyl	1982	2002T	2017	2017	Quimicas del Vallés - SCC GmbH
187	Cléthodime	1994	1999T(DrfA)	2017	2017	Appuyé par USA
191	Tolclofos-méthyle	1994	None	2017	2017	Sumitomo Chemical
193	Fenpyroximate	1995	2007T(DrfA)	2017	2017	Nihon Nohyaku
199	Krésoxime-méthyle	1998	None	2017	2017	BASF
051	Méthidathion	1972	1997T, 1992	2016	2016	Pas appuyé
070	Bromopropylate	1973	1993	2018	2018	Syngenta
105	Dithiocarbamates – incl.propinèbe, ferbame, zirame	1965	1993R, 1996T ferbame, zirame, 2004 propinèbe	2018	2018	Les DTC individuels sont évalués propinèbe 2004, ferbame/zirame 1996
110	Imazalil	1977	1977, 2000T, 2005T(DrfA)	2018	2018	Janssen
111	Iprodione	1977	1995T, 1994R	2018	2018	Appuyé par BASF
120	Perméthrine	1979	1999T	2018	2018	Pas appuyé par le fabricant
195	Fluméthrine	1996	None	2018	2018	Bayer CropScience
027	Diméthoate	1965	1996T, 2003T(DrfA), 1998R	2019	2019	
046	Phosphure d'hydrogène	1965	1966T	2019	2019	Appui inconnu
047	Ion bromure	1968	1988T	2019	2019	Appui inconnu
072	Carbendazime	1973	1995T, 2005T(DrfA), 1998R	2017	2017	Nippon Soda
096	Carbofuran	1976	1996T, 2008T(DrfA), 1997R	2019	2019	FMC
109	Fenbutatineoxyde	1977	1992T, 1993R	2019	2019	Pa appuyé par BASF
145	Carbosulfan	1984	2003T, 1997R	2019	2019	
192	Fénarimol	1995	None	2019	2019	
035	Ethoxyquine	1969	2005T, 1999R	2020	2020	Pas de fabricant
082	Dichlofluanide	1969	1983T	2020	2020	Pas appuyé par le fabricant
083	Diclorane	1974	1998	2020	2020	Gowan
114	Guazatine	1977	1997	2020	2020	Limites directive – agrumes, fruits à pépins
142	Prochloraze	1983	2001T, 2004R	2020	2020	Bayer CropScience

162	Tolyfluanide	1988	2002	2020	2020	Bayer CropScience
002	Azinphos-méthyle	1965	2007T	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Makhteshim
022	Diazinon	1965	2006T, 1993	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Makhteshim-Agan
039	Fenthion	1971	1995, 1997T(DrfA)	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Pas appuyé par le fabricant
049	Malathion	1965	1997T, 2003T(DrfA), 1999R	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	
060	Phosalone	1972	1997T, 2001T(DrfA), 1994R	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Cheminova
064	Quintozène	1969	1995	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Chemtura
074	Disulfoton	1973	1996T(DrfA)	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Bayer CropScience
079	Amitrole	1974	1997T, 1998R	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Nufarm
087	Dinocap	1969	1998T, 2000T(DrfA)	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Pas appuyé par le fabricant
093	Bioresméthrine	1975	1991T, none	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Pas appuyé par le fabricant
102	Hydrazide maléique	1976	1996T, 1998R	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Chemtura
115	Tecnazène	1974	1994T	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Appui inconnu
117	Aldicarbe	1979	1992T, 1995T(DrfA), 1994R	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Makhteshim-Agan
122	Amitraze	1980	1998T	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Arysta Lifesciences
197	Fenbuconazole	1997	Aucune	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Dow AgroSciences
200	Pyriproxyfène	1999	Aucune	Inscrit-pas programmé	Inscrit-pas programmé	Sumitomo Chemical
202	Fipronil	2000/2001	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
203	Spinosad	2001	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
204	Esfenvalérate	2002	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
205	Flutolanil	2002	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nohon Nohyaku

206	Imidaclopride	2001	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
207	Cyprodinil	2003	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
208	Famoxadone	2003	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
209	Méthoxyfénoside	2003	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
210	Pyraclostrobine	2003	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
211	Fludioxonil	2004	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
212	Metaxyl-M	2002	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
213	Trifloxystrobine	2004	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
214	Diméthénamide-P	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
215	Fenhexamide	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
216	Indoxacarbe	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
217	Novaluron	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Makhteshim-Agan
218	Fluorure de Sulfuryle	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
219	Bifénazate	2006	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Chemtura
220	Aminopyralide	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
221	Boscalide	2006	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
222	Quinoxylène	2006	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
223	Thiaclopride	2006	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
224	Difenoconazole	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
225	Diméthomorphe	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
226	Pyrimethanil	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
227	Zoxamide	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Gowan
229	Azoxystrobine	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
230	Chlorantraniliprole	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
231	Mandipropamide	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
232	Prothioconazole	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
233	Spinétorame	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
234	Spirotétramate	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
235	Fluopicolide	2009	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
236	Métaflumizone	2009	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
237	Spirodiclofène	2009	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
238	Clothianidine	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical

239	Cyproconazole	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
240	Dicamba	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
241	Etoxazole	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
242	Flubendiamide	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
243	Fluopyrame	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
244	Meptyldinocap	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
245	Thiaméthoxame	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
246	Acétamipride	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nippon Soda
247	Benzoate d'émamectine	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
248	Flutriafol	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Chemnova
249	Isopyrazam	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
250	Oxyde de propylène	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Aberco
251	Saflufénacil	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
252	Sulfoxaflor	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
253	Penthiopyrade	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
253	Amétoctradine	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – USA
254	Chlorfénapyr	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – Brazil
255	Dinotéfurane	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Mitsui Chemicals Agro] – Japan
256	Fluxapyroxade	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – USA
257	MCPA	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Nufarm] – USA
258	Picoxystrobine	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Dupont] -USA
259	Sédaxane	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Syngenta] – USA
261	Benzovindiflupyr	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
262	Bixafène	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
263	Cyantraniliprole	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
264	Fenamidone	2013/14	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
265	Fluensulfone	2013/14	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Makhteshim
266	Imazapic	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
267	Imazapyr	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
268	Isoxaflutole	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
269	Tolfenpyrade	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku

270	Triflumizole	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nippon Soda
271	Trinéxapac	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
272	Aminocyclopyrachlore	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
273	Cyflumétofène	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
274	Dichlobénil	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Chemtura
275	Flufenoxuron	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
276	Imazamox	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
277	Mésotrione	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
278	Métrafénone	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
279	Pymétrozine	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Acétochlore	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Monsanto
999	Cyazofamide	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	Flonicamide	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	Fluazifop-p-butyle	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Flumioxazine	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo
999	Flupyradifurone	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
999	Lufénuron	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Quinclorac	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Acibenzolar-S méthyle	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Cyclaniliprole	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	Imazéthapyr	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Isofétamide	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	MCPB	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nufarm
999	Norflurazon	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Oxathiapiproline	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
999	Pendiméthaline	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Pinoxadène	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Spiromésifène	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
999	Bicyclopyrone	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Fenazaquine	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Gowan
999	Fenpyrazamine	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo chemical
999	Isoprothiolane	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	na

999	Natamycine	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DSM Food Specialities
999	Acide phosphoreux + fosétyl d'aluminium	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nufarm / Bayer CropScience
999	Quinalophos	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	na
999	SYN545794	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Tricyclazole	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	na
999	Triflumezopyrim	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
999	Pyrifluquinazon	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
999	Ethiprole	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
999	XDE-777	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences

TABLEAU 4: COMBINAISONS PRODUIT CHIMIQUE/PRODUIT POUR LESQUELLES LA BPA SPÉCIFIQUE N'EST PLUS APPUYÉE

Code	Produit chimique	Observations
49	Malathion	Pomme; agrumes; raisin (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées par l'UE)
39	Fenthion	Cerise; agrumes; huile d'olive (vierge); olives (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées par l'UE)
162	Tolyfluanide	Tous les produits (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées)